

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

**INSPE de
LYON**

Etablissement intégrateur

Université Claude Bernard Lyon 1

Etablissement(s) partenaire(s)

Université Lumière - Lyon 2

Université Jean Moulin - Lyon 3

Université Jean Monnet - St Etienne

Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

Instance de délibération	Date
Conseil d'institut de l'Inspé	26 janvier 2021
Université Claude Bernard - Lyon 1	à définir
Université Lumière – Lyon 2	à définir
Université Jean Moulin – Lyon 3	à définir
Université Jean Monnet – St Etienne	à définir

Merci de renvoyer ce dossier à :

accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr

Sommaire

1) Renseignements administratifs

- 1.1 directeur ou directrice de l'INSPE, présidences du Conseil de l'institut et du COSP
- 1.2 Equipe de direction

2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

Texte d'orientation stratégique issu collégalement de la direction de l'INSPE, des partenaires universitaires et de l'académie :

- bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée,
- axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir,
- partenariat mis en place entre l'INSPE, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.

3) Présentation de l'offre de formation

- 3.1 Périmètre
- 3.2 Déploiement des formations
- 3.3 Place de la recherche
- 3.4 Continuum de formation
- 3.5 Partenariats
- 3.6 Fiches formation des mentions de master MEEF et « parcours adaptés » (modèle joint à ce dossier)

4) Budget de projet

Principes retenus pour la construction du budget de projet. Analyse des budgets de projet antérieurs et de leur évolution.

ANNEXES

- **Annexe 1 :** indicateurs
- **Annexe 2 :** tableau du nombre de personnels formateur.rices affectés à l'INSPE et pyramides des âges
- **Annexe 3 :** tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré
- **Annexe 4 :** tableau du budget de projet actualisé
- **Annexes autres :** convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc.

Préambule : un état des lieux contextualisé pour un travail en cours

Contexte universitaire lyonnais et stéphanois

La construction du présent dossier d'accréditation intervient dans un contexte universitaire lyonnais et stéphanois en profonde transformation. Jusqu'au 23 octobre 2020, trois des quatre établissements universitaires partenaires du projet Inspé (Université Claude Bernard - Lyon 1, Université Jean Monnet - Lyon 3 et l'université Jean Monnet - St Etienne) étaient engagés dans un processus de rapprochement devant conduire à la construction d'un établissement cible structuré autour de huit pôles de formation et de recherche (PFR), dont un pôle dédié à l'éducation et au sport dans lequel devait s'inscrire le projet d'Inspé pour l'académie. Compte tenu de son implication dans la projet Inspé et, bien que n'étant pas directement impliquée dans le projet IDEX, l'université Lyon 2 était associée à la réflexion autour de la construction de ce pôle.

Le rejet des statuts de l'établissement cible par l'un des partenaires a conduit à l'arrêt immédiat et définitif par l'État du projet de rapprochement et le calendrier électoral a placé les établissements dans de nouvelles situations de gouvernance.

La constitution de l'ensemble des conseils centraux a ainsi fait l'objet de nouveaux scrutins, entraînant la mise en place de nouvelles équipes présidentielles. Le tableau ci-dessous présente la situation de chaque établissement et les échéances correspondantes.

Etablissement	Elections aux conseils centraux	Election président.e	Mise en place de l'équipe présidentielle
UCB - Lyon 1	novembre 2020	1er décembre	fin janvier 2021
UL - Lyon 2	décembre 2020	5 février	février 2021
UJM - Lyon 3	décembre 2020	7 décembre	fin janvier 2021
UJM - St Etienne	février - mars 2021*	non précisée*	non précisée*

* Dans le cas de l'université Jean Monnet Saint-Etienne, la démission annoncée de l'ensemble du conseil d'administration ne permet pas de préciser les échéances pour la désignation d'une future équipe présidentielle

La rédaction du dossier d'accréditation se réalise donc dans un contexte où les gouvernances universitaires ne sont pas toutes installées. Cet état des fait a des conséquences à la fois sur l'écriture du dossier, l'ensemble des représentants universitaires n'étant pas tous en place, mais aussi sur le processus de validation des éléments du dossier. Les habitudes de fonctionnement collégial bien ancrées dans la culture des acteur.rices du projet Inspé ont cependant permis de pallier en grande partie ces difficultés et de proposer une approche cohérente reflétée dans le présent document.

Un travail en cours et à poursuivre

La construction du présent document intervient également dans un contexte de refonte de la formation des enseignant.es et de réforme des Inspé. Ce travail collectif qui implique l'ensemble des partenaires est en voie d'achèvement mais ne trouvera son terme qu'en mars 2021, échéance prévue pour la présentation devant les instances universitaires. Cet état provisoire concerne la plupart des aspects du projet Inspé, parce que le travail de conception n'est pas encore achevé, un certain nombre d'éléments réglementaires nécessaires à sa finalisation n'étant que partiellement stabilisés :

- conception des dispositifs de formation
- modalités de mise en oeuvre des stages et périodes d'alternance
- mobilisation des moyens humains, matériels ou financiers dédiés à la mise en oeuvre du projet
- textes sur les concours : attente de la publication des arrêtés relatifs aux épreuves et à la composition du jury

- dispositifs supports envisagés

Pour tenir compte de cette situation de "travail en cours", le dossier présente, pour la plupart des dimensions du projet :

- les logiques et l'état d'avancement de la réflexion et les éléments stabilisés qui en découlent
- des éléments de projection, leurs intérêts et limites
- les interrogations latentes et les pistes de travail envisagées

Ce dossier est donc une base de travail pour un dialogue à suivre dans le cadre duquel des données et informations complémentaires seront apportées au fur et à mesure de l'évolution du projet.

Il sera également complété par la rédaction des statuts de l'Inspé d'ici la fin de l'année universitaire.

1. Renseignements administratifs

1.1. directeur ou directrice de l'INSPE et présidences du Conseil de l'institut et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Nom du directeur ou de la directrice de l'INSPE : Pierre CHAREYRON

Coordonnées téléphoniques 04 81 99 92 64

Portable 06 33 10 13 11

Courriel

Pierre.chareyron@univ-lyon1.fr

directeur.rice.inspe@univ-lyon1.fr

- Nom du président ou de la présidente du Conseil de l'institut : Jean-Emile GOMBERT

Coordonnées téléphoniques

Portable 06 33 47 24 88

Courriel jeanemile.gombert@gmail.com

- Nom du président ou de la présidente du COSP : Jean-Paul FILIOD

Coordonnées téléphoniques

Portable 06 12 43 90 65

Courriel jean-paul.filiod@univ-lyon1.fr

1.2. Equipe de direction et dispositifs de pilotage

Le projet Inspé de l'académie de Lyon implique les quatre universités du territoire lyonnais et stéphanois, rassemblées au sein de la COMUE Université de Lyon, et le rectorat de l'académie de Lyon :

- L'université Claude Bernard Lyon 1, à dominante scientifique, dont l'Inspé est une des composantes
- L'université Lumière Lyon 2, université pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales
- L'université Jean Moulin Lyon 3, université pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales
- L'université Jean Monnet - St Etienne, université pluridisciplinaire

Conformément au texte de la Loi pour l'école de la confiance, le pilotage de l'Inspé de l'académie de Lyon prend donc en compte le niveau académique et celui de la composante universitaire et s'appuie à la fois sur des dispositifs collectifs et sur des responsabilités individuelles.

Les mécanismes de gouvernance académique reposent sur les articles L721-1 à L721-3 du Code de l'Education.

La gouvernance de la composante est conforme aux règles de fonctionnement de l'université de rattachement (Université Claude Bernard Lyon 1). Elle s'appuie sur les instances universitaires classiques et sur un certain nombre d'instances *ad hoc* adaptées à l'articulation avec le projet académique.

La figure 1 ci-dessous présente l'intégralité des dispositifs et des responsabilités qui permettent d'assurer le pilotage du projet dans toutes ses dimensions. Cette figure est présentée ici à titre indicatif et sera ensuite déclinée par thématique dans les parties du dossier correspondantes. Sa présentation exhaustive (légende comprise) est également accessible en annexe 6.

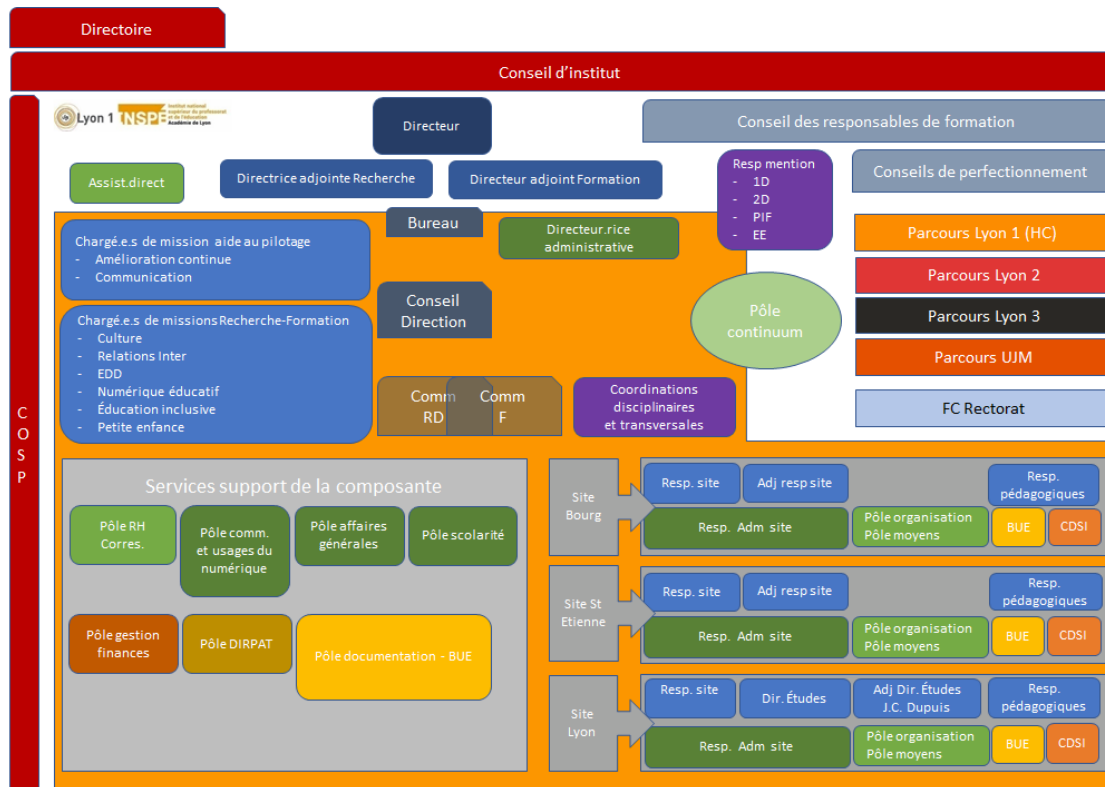


Figure 1 : organisation synthétique du pilotage du projet Inspé de l'académie de Lyon

Annexe 6 : Organisation synthétique du pilotage du projet Inspé de l'académie de Lyon

1.2.1 Dispositifs de pilotage du projet académique

- Directoire

Le Directoire est un organe composé de 9 membres :

- Le recteur ou la rectrice d'académie, chancelier.ère des universités,
- Le recteur ou la rectrice délégué.e à l'enseignement supérieur à la recherche et à l'innovation
- Les président.es des quatre universités partenaires ainsi que le.la président.e de la COMUE - UdL
- Le directeur ou la directrice de l'Inspé
- Le président ou la présidente du conseil d'institut en tant qu'invité.e permanent.e aux réunions du Directoire, avec voix consultative

Il a une mission de suivi du projet Inspé tel que défini dans le dossier d'accréditation ; il veille à la mise en œuvre des objectifs nationaux et des attentes institutionnelles ; il a une fonction de concertation et d'harmonisation entre les différents partenaires. Il permet d'articuler les actions et les décisions des quatre universités et des services académiques. Il détermine et examine, autant que de besoin, les orientations du budget de projet de

l'Inspé et l'utilisation des moyens qui lui sont affectés. Porteur des grandes orientations du projet Inspé, il garantit une politique commune de formation en vue de laquelle il émet des recommandations, notamment auprès du directeur.rice ou de la directrice de l'Inspé et du conseil d'institut.

Il se réunit au moins 3 fois par an.

- Conseil d'institut

Le conseil d'institut est l'instance décisionnaire du projet Inspé.

Ses missions concernent :

- la définition de la politique et de la stratégie de l'Institut conformément au projet établi en accord avec les universités partenaires et accrédité par le ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation et le ministère de l'Education nationale ;
- la proposition des maquettes et plans de formation aux instances compétentes des universités partenaires ;
- la proposition des règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances aux instances compétentes des universités partenaires ;
- l'adoption du budget de projet de l'institut et l'approbation des contrats pour les affaires intéressant l'institut ;
- la soumission au conseil d'administration de l'université de rattachement de la proposition de répartition des emplois ;
- la consultation sur les recrutements de l'institut et les profils d'emplois ;
- l'adoption des statuts et du règlement intérieur de l'institut.

Composition

Le conseil d'institut compte 30 membres dont le mandat est de cinq ans à l'exception des représentant.es des usagers pour lesquels la durée du mandat est fixée à deux ans.

Représentants élus :

Collège	Nombre de représentants
Professeur.es des universités ou assimilé.es	2
Maîtres.se de conférences ou assimilé.es	2
Autres enseignant.es relevant d'un établissement d'enseignement supérieur	2
Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre	2
Personnels (personnels des bibliothèques, ingénieur.es administratif.ves, techniques et de service spécialisé)	2
Usagers (étudiant.e.es, fonctionnaires stagiaires, personnels bénéficiant d'actions de formation continue...)	4

Représentants des structures partenaires

Structure représentée	Nombre de représentants
Rectorat	5

Université Claude Bernard Lyon 1	2
Université Lumière Lyon 2	2
Université Jean Moulin, Lyon 3	2
Université Jean Monnet, Saint Etienne	2
Communauté urbaine de Lyon - Grand Lyon	1
Personnalités désignées par les membres du conseil d'Institut	2

Tableau 1 : composition des différents collèges du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Lyon

Le.la président.e du conseil d'institut est élu, pour un mandat de cinq ans, parmi les personnalités extérieures désignées par le.la recteur.rice d'académie. Il.elle prépare l'ordre du jour des séances du conseil sur proposition du directeur.rice ou de la directrice de l'Inspé, convoque et préside le conseil d'institut et en anime les débats.

Le directeur ou la directrice de l'Inspé assiste de plein droit au conseil avec voix consultative. Peuvent également assister au conseil avec voix consultative :

- Les directeur.rices adjoint.es et le directeur ou la directrice administratif.ve
- Un.e directeur.rice Académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) de l'académie de Lyon ou son.sa représentant.e ;

En fonction de l'ordre du jour et sous réserve de l'accord du.de la président.e du conseil, toute personne dont l'audition peut paraître utile.

Le conseil d'institut se réunit au moins trois fois par an en séance ordinaire sur convocation de son.sa président.e. D'autres réunions sont possibles sur un ordre du jour précis, dans les mêmes conditions de convocation, à l'initiative de son.sa président.e, ou du directeur ou de la directrice de l'Inspé, ou à la demande de la moitié au moins de ses membres en exercice.

Pour toutes les questions relatives au recrutement ou à la carrière des enseignant.es-chercheur.es, le conseil d'institut siège en formation restreinte aux seul.es représentant.es élu.es des collèges des professeur.es et maître.ses de conférences.

Pour toutes les questions relatives au recrutement ou à la carrière des autres formateur.rices, viennent s'adjoindre à ces deux catégories les représentant.es élu.es des autres enseignant.es.

Le directeur ou la directrice de l'Inspé préside le conseil d'institut restreint.

Toutes les questions concernant le recrutement ou la carrière des enseignant.es-chercheur.es et des autres formateur.rices sont présentées par le directeur ou la directrice de l'Inspé aux instances et conseils compétents de l'université de rattachement.

- **Dispositifs de pilotage et responsabilités liées à l'activité de formation**

Quatre dispositifs collectifs et un certain nombre de responsabilités individuelles s'ajoutent aux instances de pilotage politique :

- un conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)
- un conseil des responsables de dispositifs et de formation (CRDF)
- des conseils de perfectionnement
- un pôle "continuum"
- des référent.es universitaires "continuum de formation aux métiers de l'enseignement"

Ces dispositifs et responsabilités sont décrits au paragraphe 3.2.

- Lien avec les instances académiques

De même que le rectorat est représenté dans les différentes instances du projet Inspé en tant que partenaire de plein droit, le lien avec les différentes instances académiques est réalisé par la représentation du projet Inspé dans ces instances. Dans le cadre de la mise en œuvre du continuum de formation, le conseil académique de la formation, placé sous la présidence du/de la recteur.rice d'académie, met en œuvre le plan académique de formation conformément au schéma directeur de la formation continue des personnels de l'Education nationale.

1.2.2 Pilotage de la composante

La figure 2 ci-dessous reprend l'essentiel du pilotage de la composante Inspé qui repose sur 3 dispositifs collectifs fonctionnant en collaboration avec l'équipe de direction.

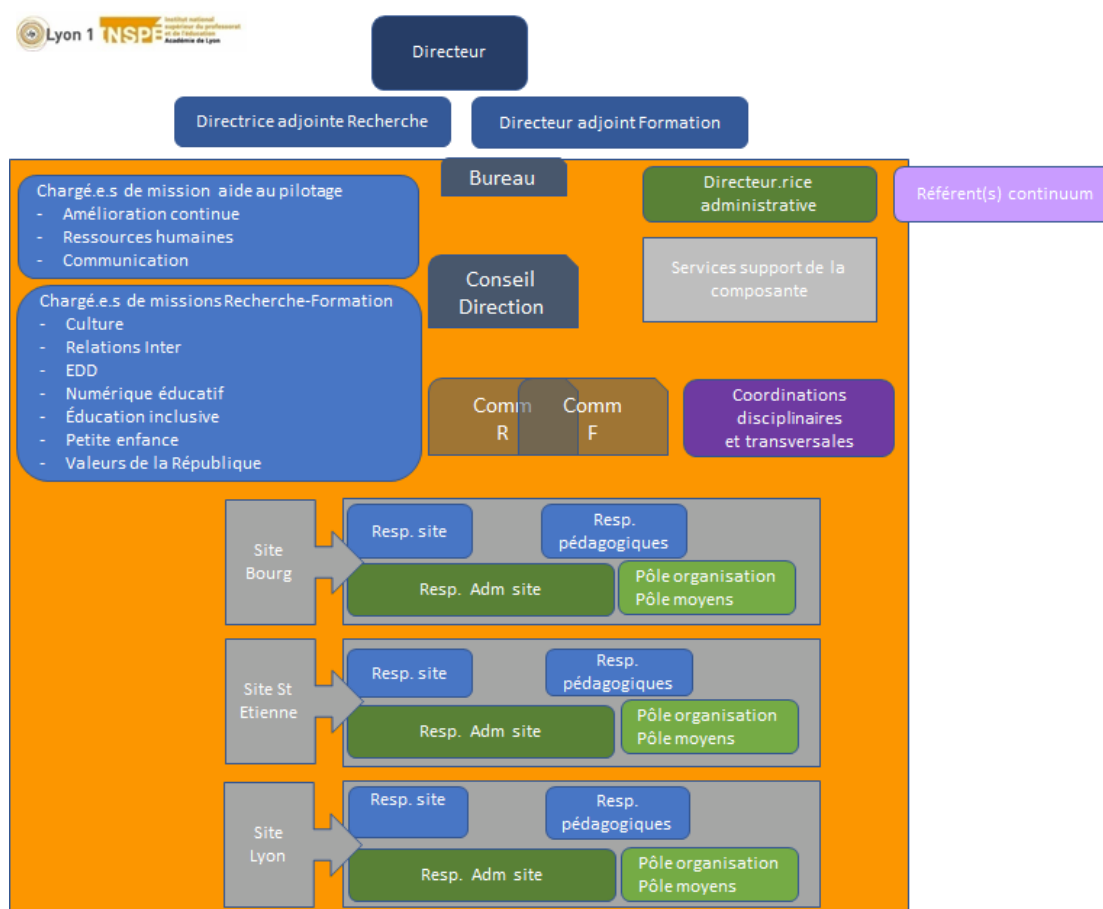


Figure 2 : dispositifs et responsabilités de pilotage de la composante Inspé

- Commission de la formation (Comm F)

Réunissant les responsables de formation de la composante Inspé et des formations portées par l'établissement de rattachement, la commission de la formation traite des questions relatives aux parcours de formation correspondants. Se réunissant en amont du CRDF et du Conseil d'Institut (voir § 3.2), elle participe et accompagne les réflexions de ces deux instances en matière de formation initiale et continue. Elle travaille de façon étroite avec la commission de la recherche, notamment dans le cadre de réunions conjointes. Elle propose les orientations budgétaires en matière de formation de formateur.rices.

- **Commission de la recherche (Comm R)**

Composée, sur la base du volontariat, de l'ensemble des formateur.rices enseignant.es-chercheur.es et enseignant.es impliqué.es dans des projets de recherche de la composante, la commission recherche élabore les orientations de la composante en matière de recherche collaborative. N'ayant pas vocation à se substituer aux unités de recherche de rattachement des personnels de l'Inspé, elle décide de l'accompagnement, par la composante, de certains projets de recherche ou de valorisation de la recherche dans le cadre du budget propre intégré et du budget de projet. Elle encourage les collaborations de recherche inter-équipes, elle travaille de façon étroite avec la commission de la formation, notamment dans le cadre de réunions conjointes (voir § 3.3)

- **Conseil de direction**

Le conseil de direction est une structure mixte regroupant les représentant.es de l'équipe de direction, les responsables de formation, les responsables des sites de formations et les responsables des services administratifs. Le conseil de direction a vocation à jouer le rôle d'un conseil de composante pour l'ensemble des affaires relevant de la responsabilité de la composante Inspé : questions budgétaires, immobilières, RH. Il a vocation à évoluer dans sa composition en intégrant notamment des représentant.es élu.es des personnels et des usagers. Il peut décider, en cas de besoin, de créer des collectifs de travail pour travailler sur une problématique donnée.

- **Equipe de direction**

L'Inspé est piloté par une équipe de direction fonctionnant en configuration restreinte ou élargie :

- Dans sa configuration restreinte (bureau), l'équipe est constituée du directeur ou de la directrice, des deux directeur.rices adjoint.es, du.de la directeur.rice administratif.ve et des responsables de sites.
- Dans sa configuration élargie, à cette équipe peuvent s'associer, en fonction des ordres du jour, les chargé.es de mission, les responsables des services et/ou responsables administratif.ves des sites, les responsables des parcours de formation et/ou les référent.es continuum de chaque établissement.

directeur.rice

Conformément à l'article L 721-3 du code de l'Éducation, le directeur ou la directrice de l'institut prépare les délibérations du conseil de l'institut et en assure l'exécution. Il.elle a autorité sur l'ensemble des personnels.

Il.elle a qualité pour signer, au nom de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, les conventions relatives à l'organisation des enseignements. Ces conventions ne peuvent être exécutées qu'après avoir été approuvées par le.la président.e de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et votées par le conseil d'administration de l'établissement public.

Chaque année, le directeur ou la directrice de l'institut prépare un document d'orientation politique et budgétaire. Ce rapport est présenté aux instances délibératives des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires de l'Inspé au cours du troisième trimestre de l'année civile.

Le directeur ou la directrice propose une liste de membres des jurys d'examen pour les formations dispensées à l'Inspé au.à la président.e de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et, le cas échéant, aux président.es des établissements partenaires mentionné.es à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 721- du Code de l'Éducation.

directeur.rice-adjoint.e, chargé.e de la formation

a en responsabilité la cohérence et la coordination de la formation professionnelle universitaire dans le cursus. A ce titre, il.elle organise l'interface entre les universités partenaires et garantit la mise en place, le développement et le suivi de l'ensemble des activités de formation inscrites dans le projet. Il.elle pilote ainsi la conception des maquettes de formation pour l'ensemble des mentions et parcours de formation, s'assure de leur mise en œuvre par les différents établissements et partenaires impliqués dans le projet Inspé et est garant.e de la cohérence de l'offre académique de formation et de ses évolutions. Il.elle préside et anime la commission formation de la composante.

directeur.rice-adjoint.e, chargé.e de la recherche

contribue à la définition de la politique de recherche au sein de la composante et assure les interactions avec les dispositifs collectifs de coordination de la recherche (structure fédérative de recherche RELYS, IREM de Lyon, Dfie etc.), avec les partenaires et les laboratoires des établissements partenaires intervenant dans le champ de l'éducation. Il.elle a également la responsabilité, en relation avec les laboratoires, les partenaires, le rectorat, du transfert des résultats de la recherche dans la formation initiale et continue à destination des professionnels de l'éducation. Il.elle préside et anime la commission recherche de la composante.

Les directeur.rices adjoint.es travaillent directement sous l'autorité du directeur ou de la directrice de l'Inspé, auquel ou à laquelle ils.elles apportent des éléments stratégiques d'aide à la décision.

directeur.rice administratif.ve

Placé.e sous la responsabilité du.de la directeur.rice général des services de l'université de rattachement, le.la directeur.rice administratif.ve est le.la responsable hiérarchique de l'ensemble des personnels IATSS de la composante Inspé. Il.elle a en charge le fonctionnement des services supports du projet Inspé à l'échelle de la composante. Il.elle participe également au déploiement du projet académique notamment par les relations qu'il.elle entretient avec ses homologues des composantes universitaires partenaires et avec les services centraux de l'université de rattachement.

Chargé.es de mission

Le développement de plusieurs axes stratégiques figurant dans le texte de loi sur l'école de la confiance et/ou identifiés comme prioritaires à l'échelle académique fait l'objet de plusieurs missions spécifiques. La définition et le périmètre de ces missions s'adaptent aux évolutions de la politique de la composante Inspé et du projet académique. Elles sont donc susceptibles de modifications, d'adaptations, de suppression ou de création.

En vue de la rentrée 2021 sept missions spécifiques ont été définies :

- Culture
- Durabilité
- Education inclusive
- Numérique éducatif
- Petite enfance
- Relations internationales
- Valeurs de la République

A l'interface avec l'ensemble des dispositifs et acteur.rices de la formation, les chargé.e.s de mission interviennent pour accompagner la réflexion des équipes pédagogiques sur leur périmètre d'expertise.

Trois missions supports ont par ailleurs été établies :

- Communication
- Amélioration continue
- Ressources humaines

Responsables de sites

Sur chacun des sites de formation de la composante, un.e responsable pédagogique de site est chargé.e de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de la composante en relation avec les équipes pédagogiques et administratives des sites. Le cas échéant, il.elle assure également les relations et les fonctions de représentation auprès des partenaires locaux en coordination étroite avec le directeur ou la directrice ou les directeur.rice.s adjoint.es.

Coordinations disciplinaires et transversales au sein de la composante

Au sein de la composante, la réflexion sur la formation dans les différents champs disciplinaires ainsi que sur des dimensions transversales s'organise au sein de collectifs de travail dont la coordination est assurée par un.e enseignant.e désigné.e par ses pair.es. Ces coordinations disciplinaires contribuent à la mise en œuvre des formations ainsi qu'à la réflexion sur les orientations en matière de recrutement de nouveaux personnels.

2. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

2.1. Bilan synthétique de la stratégie mise en oeuvre lors de la période écoulée

Dans le cadre du précédent contrat d'accréditation, deux grands types d'axes stratégiques avaient été identifiés. Ils portaient respectivement sur la structuration du projet Inspé lui-même et sur le développement de contenus de formation harmonisés à l'échelle académique et cohérents avec les attentes institutionnelles.

- Axes stratégiques de structuration du projet

Intégration universitaire et pilotage du projet

Lors de l'intégration universitaire de l'ESPE, le choix s'est porté sur le rattachement à l'un des quatre établissements universitaires présents sur le site Lyon - St Etienne et la mise en place d'un partenariat avec les trois autres établissements du site. Cette situation a nécessité une attention particulière aux mécanismes d'articulation et de pilotage académique et une prise en compte des spécificités de chaque établissement dans le cadre de l'autonomie qui leur est due. Le fonctionnement des instances académiques a largement contribué à la construction progressive d'une culture commune entre les différent.es acteur.rices du projet. Il a aussi pu rencontrer des difficultés dans sa mise en oeuvre (extinction progressive de l'activité du COSP, manque de coordination entre les conseils de perfectionnement des différents parcours de formation) qui expliquent certaines divergences dans les fonctionnements et les formations proposées. La collecte et la diffusion des informations à l'ensemble des acteur.rices sont également apparues comme des facteurs clefs de cette structuration et des points d'amélioration potentiels.

A une échelle plus globale, l'ESPE/Inspé de l'académie de Lyon devait prendre sa place dans les évolutions en cours des établissements du site Lyon - St Etienne et notamment la création d'un établissement unique regroupant les universités Lyon 1, Lyon 3 et St Etienne ainsi que l'ENS de Lyon. Cette évolution, dans le cadre de laquelle des liens forts avec l'université Lyon 2 étaient garantis, devait permettre d'identifier un pôle de recherche et de formation dans le domaine de l'éducation et apporter ainsi une forte visibilité à l'ensemble des thématiques de recherche et de formation correspondantes. L'arrêt de ce processus en octobre 2020 impliquera de poursuivre des évolutions de même nature en dehors des dispositifs qui devaient voir le jour.

Construction de dispositifs d'interfaçage et d'accompagnement

La construction d'une culture professionnelle commune à tou.te.s les acteur.rices s'est également appuyée sur le développement de dispositifs d'interfaçage et d'accompagnement. De ce point de vue, la construction du pôle de professionnalisation a constitué un élément de structuration très important. Dispositif de partenariat entre l'Inspé et le rectorat, le pôle de professionnalisation a pour objectif de faciliter les interventions croisées des personnels de l'enseignement scolaire dans la formation initiale des futur.es enseignant.es et des personnels de l'enseignement supérieur dans la formation continue des personnels dépendant du rectorat. Construit sur un principe de réciprocité, ce dispositif a permis de faciliter les échanges et a permis de poser les bases de la structuration des équipes pluri-catégorielles dont la montée en puissance est attendue pour le contrat à venir.

C'est également dans ce cadre que le développement des compétences des formateur.rices a été envisagé et s'est mis en place par le biais d'actions thématiques s'adressant à l'ensemble des acteur.rices impliqué.es dans la formation des enseignant.es et personnels d'éducation.

Développement de la recherche

Le paysage universitaire lyonnais et stéphanois compte une remarquable densité de laboratoires oeuvrant dans le champ de la recherche en et pour l'éducation. Le précédent dossier d'accréditation visait notamment à ancrer le projet ESPE dans cet écosystème en participant à sa structuration. C'est dans cette logique que s'est inscrite la création de la

structure fédérative de recherche RELYS (voir paragraphe 3.3.1 et annexe 11), structure visant à fédérer autour d'un certain nombre de thématiques communes les laboratoires rattachés au différents établissements du site. On peut considérer que, de ce point de vue, le travail est toujours en cours et plus que jamais d'actualité compte tenu de l'importance que devra prendre la recherche dans le futur des formations portées par le projet Inspé.

- **Axes stratégiques du projet de formation**

Le précédent contrat d'accréditation portait en son sein la conception et la mise en oeuvre des maquettes de formation des masters sous l'égide du conseil des responsables de diplômes et de formation et des conseils de perfectionnement a été couplé à une mise en oeuvre par chaque établissement des parcours de son choix dans le cadre de son autonomie. Il en est résulté une offre de formation dont la lecture peut paraître complexe mais qui permet une adaptation aux situations locales et aux spécificités des publics auxquels elle s'adresse. La régulation par les instances académiques dédiées doit normalement garantir la cohérence des formations proposées ce qui nécessite une vigilance renforcée en matière de collecte et de diffusion d'information vis-à-vis des différent.es acteur.rices de la formation, de coordination des réflexions et de lisibilité de pilotage.

Quatre thématiques structurantes auxquelles s'ajoutait un axe stratégique relatif à la formation et à la qualification des formateur.rice.s ont été mises en avant dans le cadre du précédent contrat d'accréditation. L'efficacité de leur mise en oeuvre a largement reposé sur la désignation de chargé.es de mission au sein de l'Inspé composante mais au service de l'ensemble du projet.

- Culture numérique
- Education artistique et culturelle
- Education à la responsabilité
- Formation relative aux EABEP

Le développement de ces champs de formation étant prolongé (avec évolutions) dans le cadre du prochain contrat d'accréditation, ils font l'objet, au même titre que les champs qui s'y sont ajoutés, d'une description spécifique proposée en annexe du présent document (voir paragraphe suivant 2.2).

2.2. Axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir

Il s'agit ici de préciser les axes de développement pour la période du contrat 2021-2025 et se projeter éventuellement à plus long terme sur un certain nombre de domaines, notamment patrimoniaux. La proposition qui est faite ici, basée sur l'analyse de la situation initiale de l'institution et sur les évolutions en cours, identifie trois enjeux stratégiques de développement:

- Le rôle de l'Inspé dans la mise en oeuvre du continuum de formation des personnels d'enseignement, d'éducation et de formation
- Le positionnement du projet Inspé en tant qu'organisation apprenante, ouverte et rayonnante par son ancrage dans la recherche
- La mise en oeuvre d'organisations et de fonctionnements en cohérence avec ces évolutions

Pour chacun de ces axes stratégiques sont proposés des éléments de contexte, des orientations et des objectifs de développement, des démarches et des modalités de mise en oeuvre, le tout étant décliné ensuite dans les différentes parties du dossier d'accréditation.

Une proposition de trajectoire permettant d'envisager un déploiement de ces axes stratégiques dans le temps est également proposée en annexe 7.

Annexe 7 : Trajectoire possible de déploiement des axes stratégiques du projet Inspé de l'académie de Lyon

2.2.1. Renforcer le rôle de l'Inspé dans la formation des personnels d'enseignement, d'éducation et de formation

- Contexte et enjeux

Les évolutions attendues de la part des Inspé dans le champ de la formation sont largement conditionnées par la publication de deux textes complémentaires : l'arrêté du 28 mai 2019 qui fixe le cadre national des formations au sein des masters MEEF et le schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale du 26 septembre 2019.

Ces deux textes induisent un changement profond de conception des enjeux et modalités de la formation des personnels d'enseignement, d'éducation et de formation en les replaçant dans le cadre d'un processus continu, depuis la pré-professionalisation en début de cursus LMD jusqu'aux processus de formation continuée envisagée jusqu'aux années T3 à T5. L'ensemble de ces processus s'inscrit dans le cadre d'une approche par compétences telle que définie dans le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation du 25 juillet 2013.

Les logiques portées par les deux textes conduisent à penser l'ensemble de la formation comme un processus progressif, permettant des parcours personnalisés et s'inscrivant dans le cadre d'un continuum dont il s'agira de préciser les contours, d'installer les dispositifs et de faire fonctionner, en les développant et en les renforçant progressivement, les différents mécanismes. Ces logiques devront également s'inscrire dans les évolutions en cours à l'échelle de l'académie ou de la région académique, telles que la construction académique de la formation continue des personnels du premier degré ou la prise en charge, à l'échelle de la région académique, de la formation des personnels d'encadrement.

Au-delà des processus de formation initiale et de formation initiale continuée inscrits dans le cadre du continuum, les compétences et expertises développées dans le cadre du projet Inspé, au sein des laboratoires universitaires d'exercice des enseignant.es-chercheur.es des établissements partenaires, ou parmi les partenaires habituels de l'institution et les formations qui en découlent, sont de nature à intéresser de nombreux.acteur.rices de l'éducation et de la formation dans ou hors de l'Education Nationale. Il en résulte un champ très vaste d'exploration et de développement d'actions de formation continue auprès du partenaire Education Nationale ou d'acteur.rices du monde socio-économique (entreprises, collectivités territoriales, acteur.rices de l'économie sociale et solidaire...) mais aussi pour diversifier les débouchés des étudiant.e.es suivant les cursus de formation initiale mis en oeuvre.

- Orientations et objectifs

Quelles que soient les actions envisagées et les publics visés par les actions de formation, les processus de conception, de développement et de mise en œuvre reposent sur des principes généraux qui permettent d'envisager des organisations et moyens unitaires dont les fonctionnements pourront être transposés aux différentes situations. La démarche envisagée s'inscrit dans une logique de réponse à un besoin de formation plutôt qu'à une logique d'offre de formation.

S'appuyer sur les structures existantes et sur les dynamiques à l'œuvre

Pour développer et mettre en place les structures susceptibles de déployer cette démarche à grande échelle pour l'ensemble des formations, l'Inspé de l'académie de Lyon et ses partenaires disposent peuvent s'appuyer sur :

- Un ensemble de structures de recherche en et pour l'éducation particulièrement denses dont les dynamiques de collaboration sont en cours de développement
- Une culture du travail collectif au sein du projet Inspé, matérialisée notamment par le pôle de professionnalisation, structure opérationnelle qui a été construite en 2013 dans le cadre du partenariat associant l'ESPE de l'académie de Lyon et la délégation académique à la formation des personnels.

Penser la synergie des acteur.rices au service de la formation et de la professionnalisation

Compte tenu des éléments précédemment mentionnés, trois objectifs stratégiques pourront être mis en avant dans le développement des actions de formation :

- La mise en place progressive d'une offre de formation modularisée pensée dans la perspective d'un continuum de formation depuis la première année de licence jusqu'à la première visite dans le cadre du PPCR (T6). Elle débutera par la mise en œuvre des nouvelles maquettes de master MEEF à la rentrée 2021.
- La transformation de l'actuel pôle de professionnalisation en une structure pouvant jouer le rôle de plateforme d'identification et d'échange de compétences au bénéfice de la formation initiale et de la formation continue, qu'elle concerne ou non les personnels de l'Education Nationale.
- La mobilisation d'une partie des modules de formation développés dans le cadre des formations initiale et continue dédiées aux personnels et futurs personnels de l'Education Nationale pour le développement des formations s'adressant à d'autres acteur.rices.

Affirmer la prééminence de thématiques fortes au coeur de la formation et de la vie de l'institution

Dans le prolongement du travail qui a été conduit au cours du précédent contrat d'accréditation, en accord avec les orientations nationales et dans la perspective d'un certain nombre de priorités locales, six thématiques fortes ont été identifiées comme prioritaires dans la formation des futur.e.s enseignant.es. Elles bénéficient à ce titre d'un support spécifique avec la désignation de chargé.es de mission au sein de la composante Inspé dont l'activité bénéficie à l'ensemble du projet. Elles sont présentées ici de façon synthétique par ordre alphabétique et font l'objet d'un développement plus conséquent sous la forme de six annexes. Thématiques transversales, elles font l'objet d'un traitement spécifique dans la construction des maquettes de masters MEEF sous la forme de contributions que les conseils de perfectionnement intègrent dans la construction de leurs maquettes de formation. Au-delà de leur place dans la formation des étudiant.es, la plupart de ces thématiques portent également en elles une dimension propre dans la vie de la composante Inspé. Les propositions qu'elles portent s'adressent donc généralement à l'ensemble des acteur.rices de la communauté éducative : étudiant.es, personnels, enseignant.es et enseignant.es chercheur.es ainsi qu'aux partenaires de l'institution.

Annexe 8 : Modalités de portage des axes stratégiques de formation dans le cadre des chargé.es de mission Inspé

Développement durable et éducation à la citoyenneté

L'articulation entre les prérogatives de l'Enseignement Supérieur, qui assure la formation des futurs enseignant.es et personnels d'Education au sein des Inspé et les missions de l'Education Nationale, en matière d'Education au Développement Durable a constitué le préalable à la création à l'INSPE de Lyon à la rentrée universitaire de septembre 2019, d'une

mission dédié à l'éducation au développement durable. S'appuyant sur une commission EDD (Ensemble Durable Demain) incluant des enseignant.es, des étudiant.es, des personnels de la composante, des représentant.es des partenaires institutionnels, le travail est réalisé en étroite collaboration avec les instances académiques (directoire académique EDD) et partenaires universitaires (COMUE Université de Lyon notamment).

Les objectifs visés par ce travail concernent aussi bien la place de l'EDD dans les formations elles-mêmes, la sensibilisation des acteur.rices universitaires à ces mêmes questions que la prise en compte des problématiques environnementales dans le fonctionnement de l'institution Inspé, sur le cadre de vie et les comportements individuels.

Education artistique et culturelle

Dans la perspective de la feuille de route "Réussir le 100% éducation artistique et culturelle", le projet Inspé de l'académie Lyon inclut le principe d'une approche transdisciplinaire des questions artistiques et culturelles et vise à proposer aux étudiant.es des pratiques pédagogiques opérationnelles. Ce projet couvre l'ensemble des champs artistiques et culturels et s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'enseignant.es des disciplines scolaires et universitaires correspondantes. S'inscrivant dans la logique du travail engagé dans le précédent contrat, il propose aux étudiant.es et personnels de développer leurs compétences en la matière dans le cadre des maquettes de formation mais aussi de propositions hors maquettes : ateliers de pratique artistique, rencontres sensibles largement ouvertes.

Ce projet s'appuie sur les très nombreux partenariats noués avec les institutions culturelles des différents sites de formation grâce à l'engagement des enseignant.es et enseignant.es chercheur.es de l'établissement et à la coordination de la DRAC.

Education inclusive et prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

L'arrêté du 25 novembre 2020 « fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiant.es ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers » rappelle l'importance accordée à la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers et plus généralement aux problématiques de l'éducation inclusive. La prise en charge de cette dimension a été confiée dès le précédent contrat d'accréditation, à une équipe d'enseignant.es dédiée placée sous la responsabilité d'un.e chargé.e de mission spécialiste du domaine.

Ancrant son travail dans les apports de la recherche, l'équipe éducation inclusive poursuivra, dans le cadre du contrat d'accréditation 2021-2025, sa double mission :

- porter les formations institutionnelles relatives à l'éducation inclusive (CAPPEI, MFIN, FC) en accord avec le rectorat de Lyon
- porter les thématiques de l'éducation inclusive dans les maquettes de formation MEEF auprès des équipes pédagogiques

Laïcité, valeurs de la République et éducation à la citoyenneté

L'inscription dans la formation des futur.e.s enseignant.es des questions de laïcité, de valeurs de la République et d'éducation à la citoyenneté était déjà largement présente dans les priorités mises en avant dans le cadre du précédent contrat d'accréditation. Ces préoccupations s'étaient alors matérialisées par l'animation d'un réseau de référent.es laïcité au sein du réseau des ESPE et la construction d'une série d'événements consacrés à cette question, largement portés par l'ESPE de Lyon. Fort de l'expérience acquise en la matière, l'Inspé de l'académie de Lyon portera cette thématique au cœur de ses priorités de développement, en cohérence avec les préconisations et priorités nationales. La question de la laïcité sera ainsi intégrée de façon plus globale à la formation aux valeurs de la République et à l'éducation à la citoyenneté en relation étroite avec l'ensemble des partenaires académiques et associatifs.

Numérique pour l'éducation et la formation

Dans la logique des principes relevés par le rapport de l'inspection générale "Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique", le projet Inspé de Lyon intègre la question du numérique pour la formation et l'éducation parmi ses objectifs prioritaires et déploie les moyens correspondants pour les atteindre.

Afin d'accompagner les formateur.rices dans leur exercice quotidien, afin d'accompagner les étudiant.es dans leur construction d'une culture numérique efficiente et transposable en pratique, afin de penser la place du numérique dans l'ensemble des formations est installée une mission spécifique s'appuyant sur une équipe pédagogique et technique compétente.

La situation pandémique et les organisations à distance qui en ont découlé ont montré toute la pertinence et la réactivité de cette équipe dont le fonctionnement devrait être renforcé dans le prochain contrat d'accréditation.

Petite enfance et école maternelle

Créée dès 2006, la mission "Ecole maternelle - Petite enfance", inscrit son action dans la continuité, la complémentarité, le renforcement des formations aux métiers de l'enseignement. Cette mission qui vise à valoriser l'école maternelle en tant qu'école première prenant en compte cette spécificité qui en fait une école de plein exercice au service des apprentissages des élèves de 2 à 6 ans ainsi qu'une institution originale dans le contexte de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants et de leurs parents sera reconduite et renforcée dans le cadre du présent contrat.

Le.la chargé.e de mission jouera, dans ce cadre, un rôle de coordination, d'impulsion, de facilitation des synergies dans le contexte de la formation initiale et continue des enseignant.es. Son périmètre s'étend de la formation initiale - avec un accompagnement renforcé des étudiant.es et stagiaires professeur.es des écoles dont près de la moitié exercent en maternelle - à la formation continue - avec le développement d'un diplôme d'université dédié à l'accueil du jeune enfant s'adressant à l'ensemble des acteur.rices de cet accueil - en passant par la formation des formateur.rices eux-mêmes.

2.2.2. Positionner l'Inspé en tant qu'organisation apprenante par un rapprochement renforcé entre recherche et formation

- Contexte et enjeux

Par son double positionnement de composante universitaire et de projet académique, l'Inspé de l'académie de Lyon revendique un lien fort à la recherche et une articulation étroite entre recherche et formation. Il s'agit ici de valoriser la place de la recherche au sein de la composante et du projet Inspé, les liens que les activités de recherche entretiendront, à terme, avec les actions de formation et la valorisation de ces deux dimensions auprès des usagers de l'Inspé et des structures extérieures.

- Orientations et objectifs

Accompagner les acteur.rices de la recherche en et pour l'éducation

Le développement des actions de recherche en et pour l'éducation est l'un des objectifs stratégiques majeurs, présent dans les statuts de la composante et dans le projet lui-même. Il s'agira de développer un ensemble de mécanismes d'accompagnement individuels et collectifs des actions conduites par les enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es qui devra être complémentaire de l'accompagnement mis en œuvre dans leurs laboratoires de rattachement.

Cette politique, portée par le directeur ou la directrice adjoint.e à la recherche comporte à la

fois des volets individuels (à l'échelle de la composante) : politique concertée de recrutement d'enseignant.es-chercheur.es à forte visibilité internationale ; accompagnement des enseignant.es-chercheur.es dans leurs démarches pour l'obtention de CRCT ; préparation de l'habilitation à diriger des recherches ; accompagnement des enseignant.es-chercheur.es dans leur participation des colloques sous réserve de retour auprès de la communauté ; accompagnement des enseignant.es rattachés à la composante pour leur permettre de s'engager dans des travaux de thèse.

Sur le plan collectif, l'Inspé est déjà engagé dans l'accompagnement de projets de type « recherche-action » portés par des équipes pédagogiques. L'objectif est de développer ce type de pratique par un soutien explicite. A l'échelle collective toujours, l'accompagnement du projet de structure fédérative de recherche RELYS devrait également permettre de proposer une structuration de la réflexion fondée sur l'identification de thématiques fédératrices. Il trouvera sa place dans une logique affirmée de développement des partenariats entre Inspé et structures de recherche à l'échelle de l'académie, de la région académique ou du territoire national et international. Cette logique s'inscrit de façon plus globale dans un renforcement des collaborations avec les structures de recherche présentes sur les sites de Lyon et Saint Etienne intégrant les compétences de ces différent.es acteur.rices.

Renforcer la place de la recherche dans les formations et en faire un outil de rayonnement du projet

Au-delà de l'accompagnement des projets de recherche eux-mêmes, le renforcement de la place de la recherche dans les actions de formation et sa valorisation seront des objectifs clefs. Ils s'appuieront en particulier sur la capacité de l'Inspé à mobiliser les enseignant.es-chercheur.es dans les actions de formation initiale ou continue. Sur ce point précis, la réorganisation du pôle de professionnalisation et sa transformation en pôle "continuum" constituera un atout fort.

Cette place de la recherche devra être rendue explicite dans l'ensemble des actions de formation ou de communication émanant de l'Inspé. De ce point de vue, la place de la recherche dans la formation initiale, telle qu'affirmée par le cadre national des masters MEEF est interrogée et renforcée dans la construction des maquettes de formation, notamment à travers la place des mémoires de recherche. Cette même prépondérance sera affirmée dans le champ de la formation continue et de la mise en place de nouveaux diplômes, la plus-value « recherche » constituant un atout majeur de l'Inspé en tant qu'opérateur identifié par le schéma directeur de la formation continue des personnels de l'Education Nationale. Cette place sera enfin affirmée dans les actions de formation et de médiatisation qui seront mises en œuvre par l'Inspé auprès de ses formateur.rices et de ses partenaires. Le principe général pourrait être que ces actions de formation puissent être systématiquement ouvertes, d'une part aux étudiant.es, d'autre part aux partenaires extérieurs dans une logique de valorisation de la recherche par la formation.

De façon plus globale, l'objectif est de faire de l'Inspé une organisation apprenante, misant sur le développement professionnel de ses membres, ouverte aux partenariats et favorisant le rayonnement des actions de recherche et de formation pour l'ensemble de la communauté éducative.

Renforcer la dimension internationale du projet Inspé

La capacité de rayonnement devra également être relayée au plan international, tant dans le domaine de la recherche, de la formation que des organisations. Cette ouverture passera par

la poursuite des actions d'accompagnement de mobilité internationale étudiante entrante et sortante, dont le nombre est d'ores et déjà l'un des plus importants pour les Inspé à l'échelle nationale. Ce développement pourra notamment s'inscrire dans la perspective de développement des stages à l'international en formation initiale telle que décrite dans le texte de cadrage pour les masters MEEF et s'inscrira dans la dynamique en cours de développement via les dispositifs de type ERASMUS+. S'ajoutera à cette dimension la mise en place, à titre expérimental en début d'année 2021, de la certification pour l'enseignement du français à l'étranger dont l'enjeu est de permettre à de futurs enseignant.es de travailler dans le réseau des établissements français à l'étranger.

L'accompagnement à la mobilité sera également développé en direction des personnels administratifs et techniques et prolongé pour les personnels enseignants dans le cadre de missions pédagogiques et pour les enseignant.es-chercheur.es par la participation à des actions de communication de leurs travaux de recherche.

Annexe 9 : Ouverture du projet Inspé à l'international

2.2.3. Développer des organisations claires et des fonctionnements explicites au service d'une cohérence entre moyens, organisations et actions

- Contexte et enjeux

Le fonctionnement actuel de l'Inspé en tant que composante et en tant que projet académique présente un certain nombre de points d'amélioration potentiels. Un travail d'analyse et de modification a été mis en œuvre à partir de janvier 2019 qui se poursuivra dans le cadre du présent contrat.

Les points d'amélioration portent notamment sur :

- La collecte et la structuration de l'information pour qu'elle soit plus et mieux partagée
- La lisibilité des organisations et des procédures dans plusieurs domaines
- La transparence des modes de discussion et de prise de décision dans le cadre des différentes instances statutaires ou fonctionnelles

Cette question s'inscrit dans un contexte de transformations profondes dans lesquelles est engagé le projet Inspé. Ces transitions s'opèrent à des échelles multiples qui rendent d'autant plus complexe leur gestion :

- A l'échelle de la composante, la transformation des ESPE en Inspé représente une modification mineure mais dont la portée symbolique n'est sans doute pas à négliger car risquant d'être perçue comme s'inscrivant dans une série de changements à répétition dont la nécessité fait débat.
- La mise en place de nouvelles maquettes de formation à la rentrée 2021, qui impliquent de nombreuses modifications dans un calendrier resserré et en l'absence d'un certain nombre d'informations, induit *de facto* une forme de déstabilisation pour les équipes pédagogiques.

L'ensemble de ces transformations et la perception qu'en ont les personnels constituent un point de vigilance accrue dans la gestion à venir du projet et de la composante Inspé et

justifie l'attention particulière qui doit être accordée à la question des organisations et procédures et à la question de la communication.

- **Orientations et objectifs**

Poursuivre le travail sur les cadres de fonctionnement et les organisations correspondantes

Concernant les organisations et fonctionnements, l'objectif est de poursuivre et d'accroître les transformations engagées depuis janvier 2019.

Cette logique continuera à s'appliquer au fonctionnement des instances statutaires sur la base des actions qui ont été conduites : établissement de calendriers de travail, clarification des modes de décision... Une attention particulière sera portée aux instances dont le fonctionnement relève du champ académique, notamment pour ce qui concerne les conseils de perfectionnement et le CRDF dans une période de construction des futures maquettes de formation dont la cohérence doit être pensée à l'échelle de l'ensemble des universités partenaires.

En matière de gouvernance interne à la composante, la même logique s'appliquera à l'organisation et au fonctionnement des instances opérationnelles (conseil de direction, commission recherche, commission formation, équipes pédagogiques pluri-catégorielles) de façon à poursuivre la clarification sur les modalités d'organisation et les prises de décision et à mettre en cohérence ces organisations avec le projet de formation notamment. La constitution d'une équipe de direction pérenne dont les membres auront des missions renouvelées viendra conforter l'ensemble du processus.

Accompagner les changements en cours

L'accompagnement des changements en cours auprès des personnels et équipes s'appuiera sur trois dimensions.

S'agissant du travail de préparation, de la discussion et de la prise de décision, l'objectif est d'aboutir à un équilibre entre participation collective à l'ensemble des processus et souci d'efficacité dans les prises de décisions. Deux logiques sont à l'œuvre dans cette optique : pour les décisions qui peuvent revêtir un caractère automatique, l'enjeu est de clarifier les critères de décision pour qu'ils puissent être appliqués sans ambiguïté. Pour tous les processus décisionnels dont les conséquences sont de plus grande ampleur, les logiques de réflexion collective, éventuellement sur la base d'un travail préparatoire en groupe restreint sont privilégiées.

Quels que soient les domaines concernés l'explicitation et la communication autour des orientations et des décisions prises sont incontournables et sont le gage d'une compréhension et d'un engagement des différents acteurs.

La question des moyens humains et/ou financiers devra faire l'objet d'une attention particulière dans un contexte d'évolution. En effet, la refonte des maquettes de formation initiale et la place du concours impactera la structure des cohortes d'étudiant.es, en repoussant d'une année l'entrée dans le statut de fonctionnaire stagiaire. Ce faisant, les étudiant.es de M2 bénéficieront du seul statut universitaire ce qui affectera également le budget de l'Inspé pour la dotation de l'Etat correspondant au statut des fonctionnaires stagiaires. La question des participations réciproques de l'université et du rectorat dans la mise en œuvre des formations initiale et continue devra également être examinée, l'évolution

du pôle de professionnalisation pouvant être considérée comme un outil de résolution de cette question. Le partenariat entre les quatre universités lyonnaises et stéphanoise concerne également les questions budgétaires propres à l'Inspé, au travers des contributions respectives de ces établissements. La question déjà abordée de la mise en place d'un contrat d'objectifs et de moyens académique devra être réexaminée dans la perspective de la mise en œuvre du projet d'université cible.

2.3. Partenariat mis en place entre l'Inspé, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie

Le développement du projet Inspé repose sur un partenariat étroit entre les quatre universités du site Lyon - St Etienne, le rectorat et la composante Inspé. Ce partenariat s'inscrit dans une convention cadre concernant la co-accréditation des formations et est décliné dans le cadre d'une convention d'échange toutes deux présentées en annexe 5.

Annexes 5 : conventions de partenariat

3. Présentation de l'offre de formation

Cette partie est consacrée à l'offre de formation de l'Inspé en présentant le périmètre de cet offre et un premier état d'esprit du projet des maquettes de masters MEEF, puis les modalités de déploiement des formations : formation initiale des étudiant.es se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation, formation continue des personnels enseignants et d'éducation titulaires et stagiaires.

3.1. Périmètre

3.1.1. Mentions et parcours

L'Inspé de l'académie de Lyon porte quatre mentions des masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) :

- La mention "premier degré" formant au métier de professeur.e d'école
- La mention "second degré" formant aux métiers de professeur.e de collège et de lycée, de professeur.e de lycée professionnel
- La mention "encadrement éducatif " formant au métier de conseiller.ère principal.e d'éducation
- La mention "Pratique et ingénierie de la formation" formant aux fonctions de formateur.rice dans 3 domaines complémentaires : MESE (Métiers de l'éducation à la santé à l'école), MEI (Métiers d'éducation inclusive), MFEA (Métiers de la formation et de l'encadrement des adultes)

Les parcours déclinant ces mentions sont au nombre de 42, répartis sur les quatre universités du site Lyon - St Etienne et portés par leurs composantes (Inspé, Facultés et UFR) (voir 3.2 Déploiement des formations). La composante Inspé maîtrise l'ensemble des étapes pour les parcours qu'elle abrite. Pour les autres parcours, l'Inspé coordonne la conception et la mise en œuvre de l'offre de formation sans en être maître d'œuvre.

Une convention lie l'Institut Catholique de Lyon (rassemblant 6 centres ISFEC du grand Est) et l'Université Lyon1. Cette convention permet à la fois la diplomation des étudiant.es inscrit.es en MEEF et le rapprochement des maquettes de formation pour les futur.es enseignant.es des enseignements public et privé. Elle permet à l'ensemble des futur.es enseignant.es de l'enseignement public et de l'enseignement privé d'être formé.es selon les mêmes règles.

3.1.2. Introduction au projet des masters MEEF

Le présent dossier d'accréditation introduit une évolution notable des masters MEEF. Cette évolution, impactant l'ensemble des organisations, est introduite dans cette partie et développée en 3.6.

Introduction

Les organisations présentées dans ce dossier suivent les attendus de la Loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 et des différents arrêtés organisant la formation dans les Inspé.

La formation en master MEEF doit en particulier

- s'insérer dans un continuum de formation prévoyant, en amont du master, une préprofessionnalisation au sein du cycle licence, et, après la titularisation, des dispositifs de formation durant les trois premières années d'exercice.
- renforcer l'interaction entre la formation théorique et l'exercice en responsabilité par les fonctionnaires stagiaires. Cela implique qu'au moins un tiers du temps de formation soit assuré par des praticien.nes, enseignant.es exerçant en parallèle devant des classes du degré d'intervention du stagiaire.
- comporter de nombreux éléments communs aux différents parcours en appui sur un

référentiel de formation qui précise les objectifs, axes et attendus de la formation initiale.

S'appuyant sur le prescrit et compte tenu du choix d'une approche par compétences, les principes qui fondent les maquettes MEEF de l'Inspé de l'académie de Lyon, sont les suivants :

- Une formation universitaire professionnalisante orientée vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation ;
- La maîtrise pour une formation aux MEEF ;
- L'approche par compétences ;
- Un lien fort entre formation et recherche ;
- Une formation d'adultes ;
- Une formation construite sur le continuum du parcours de formation FI-FC-FTLV ;
- Une co construction avec l'ensemble des acteur.rices de la formation initiale et continue ;
- Une synergie des différent.es acteur.rices impliqué.es en formation initiale ;
- L'alternance renforcée, durant l'année de stage ;
- Une ouverture à l'international consolidée.

Ces principes amènent à repenser profondément les formations actuelles conçues dans des paradigmes différents. La volonté des différent.es acteur.rices est de s'engager dans une réforme ambitieuse, qui doit permettre de dépasser des difficultés pointées par les étudiant.es des MEEF actuels et de mettre en place un continuum de formation à consolider au fil des années.

Une des ambitions est de permettre aux étudiant.es et stagiaires de percevoir clairement le projet de formation, de faire le lien entre le parcours de formation, les expériences professionnalisantes et les objectifs-métiers, d'opérer des transformations conceptuelles et professionnelles dans un cadre aussi explicite que possible. Le métier d'enseignant.e est un métier dont la complexité fait que cet objectif essentiel doit être atteint en agrégeant des compétences nombreuses de haut niveau.

Ces apprentissages doivent se concevoir dans la durée, dans un continuum allant de la L2 à la sixième année post-titularisation. Le cadre à construire ne peut donc viser à atteindre un niveau maximal pour toutes les compétences dès les années de M1 et M2 et doit permettre de s'assurer de leur maîtrise dans un ensemble de situations constitutives d'une pratique d'enseignant.es ou de personnels d'éducation débutants. Le cadre retenu permettra la programmation de la construction sur la durée des diverses compétences.

S'appuyer sur l'approche par compétences

Une des difficultés de l'approche par compétences est la « mise en situations » de l'apprenant.e et l'évaluation des compétences en situation. Il est indispensable de ne pas laisser à la charge de l'étudiant.e l'intégration, la mobilisation et l'agencement des capacités, habiletés et connaissances. Il est également nécessaire de penser des situations de formation qui soient d'un bon niveau de complexité. Le parcours de formation doit donc contenir des temps de formation qui prendront en charge l'intégration, la mobilisation et l'agencement des ressources dans des situations complexes adaptées. Pour cela des « Unités d'Enseignement d'intégration des ressources en situation (UE IRS) » sont identifiées. Elles proposent des activités permettant à l'étudiant.e d'exercer des compétences en mobilisant ses ressources dans des situations complexes, simulant le contexte d'une situation de travail. Les situations à la base de ces activités, et qui pourront être utilisées en phase d'évaluation, sont nommées Situation Intégrative Professionnelle (SIP). Les UE où sont travaillées les ressources (et en particuliers les savoirs) des futurs enseignant.es seront nommées UE de structuration des ressources (UE SR).

La question de la « maîtrise des savoirs des disciplines à enseigner et de leur didactique » par les étudiant.es se destinant aux MEEF est essentielle. Dans un parcours de la L2 à T6, et en M1/M2 en particulier, les UE de structuration des ressources doivent contribuer à enrichir,

consolider, structurer les connaissances des étudiant.es sur la ou les disciplines à enseigner. Dans la diversité des contextes professionnels que seront amené.es à rencontrer les étudiant.es, ces apports de ressources ne sont pas suffisants. L'approche proposée doit permettre aux étudiant.es de se confronter à des SIP qui prennent en compte la complexité du métier. Les UE IRS proposeront des dispositifs facilitant la mobilisation de l'ensemble des ressources disponibles (connaissances des disciplines à enseigner, connaissances épistémologiques et didactiques, connaissances de l'élève, des systèmes, des valeurs, ... capacités et habiletés pouvant être d'ordre cognitif, affectif, psychomoteur et social, ...) pour identifier et résoudre de vrais problèmes professionnels.

Approche par compétences ; le choix des blocs de compétences

La méthode retenue pour construire une formation universitaire orientée vers un métier dans une approche par compétence (APC) peut se schématiser comme précisé sur la figure 3 :

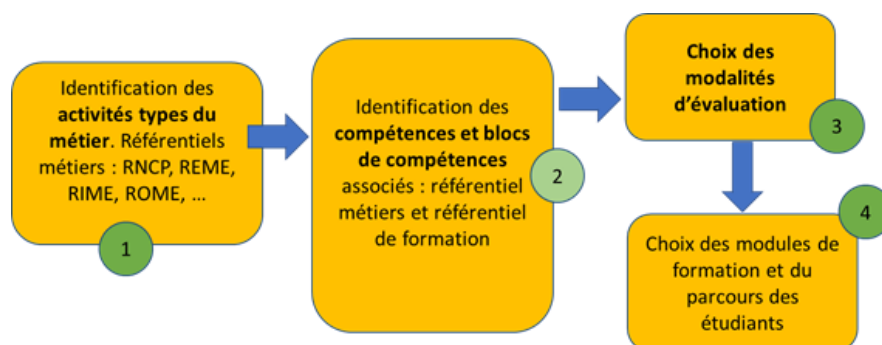


Figure 3 : Structuration de la démarche de réflexion autour de l'approche par compétences

La démarche nécessite un travail d'identification des compétences et blocs de compétences associés à des activités type du métier. Le choix a été fait de s'appuyer sur les référentiels existants pour faciliter l'appropriation du dispositif par les acteur.rices du système et sa compréhension par des partenaires ou étudiant.es issu.es d'autres parcours et qui voudraient rejoindre les formations de l'Inspé.

Les référentiels mobilisés

Le RNCP, Répertoire National des Certifications Professionnelles, qui a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Il est accessible sur l'espace officiel de la certification professionnelle de « France Compétences ».

Il est en lien étroit avec le référentiel des compétences définies et publiées au BO n°30 du 25 juillet 2013. Les compétences sont organisées en compétences communes à tou.te.s les professeur.es et personnels d'éducation, compétences communes à tous les professeur.es, compétences spécifiques aux professeur.es documentalistes, compétences spécifiques aux conseiller.ères principaux.ales d'éducation. Le BO n°13 du 26 mars 2015 fournit des composantes pour chaque compétence et des descripteurs des degrés d'acquisition des compétences à l'entrée dans le métier.

Toujours dans une volonté de lisibilité, nous nous appuyons sur l'organisation en blocs du référentiel de formation de l'arrêté du 24 juillet 2020 en mettant en évidence, pour le référentiel enseignant.e, dans le groupement « un enseignant.e [...] efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages », les aspects « conception et anticipation » d'une part et les aspects « mise en œuvre et analyse » d'autre part.

Quatre blocs sont ainsi identifiés avec un lien plus étroit entre les blocs 2 et 3 :

- B1 : L'enseignant.e, acteur.rice de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- B2 : L'enseignant.e concepteur.rice de son enseignement, anticipant les apprentissages de chaque élève
- B3 : L'enseignant.e efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, pour faire apprendre chaque élève
- B4 : L'enseignant.e, praticien.ne réflexif.ve acteur.rice de son développement professionnel.

Les blocs sont construits avec la répartition des compétences comme suit (les compétences en gras sont premières) :

o B1 : L'enseignant.e, acteur.rice de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale : **CC1** ; **CC2** ; **CC5** ; **CC6** ; **CC7** ; **CC9** ; **CC10** ; **CC11** ; **CC12** ; **CC13** ; **CC14**

o B2 : l'enseignant.e concepteur.rice de son enseignement, anticipant les apprentissages. Lien enseignant.e-savoir pour l'élève et lien élève - savoir médié par l'enseignant.e : concevoir, choisir, planifier, construire des contextes, anticiper les apprentissages : **P1** ; P2 ; **P3** (valence anticipation d'un enseignement) ; **P5** (valence penser l'évaluation) ; **CC3** ; CC4 ; CC7 ; **CC9** ; **CC10**

o B3 : L'enseignant.e efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, pour faire apprendre chaque élève. Lien enseignant.e-élève pour le savoir et lien élève - savoir médié par l'enseignant.e : faire la classe, adapter son enseignement, aider tous les élèves à apprendre, animer, gérer, différencier, évaluer : P1 ; **P2** ; **P3** (valence mettre en œuvre et animer) ; **P4** ; **P5** (en séances) ; **CC3** ; **CC4** ; CC5 ; **CC7** ; CC8 ; **CC9** ; **CC10**

o B4 : L'enseignant.e, praticien.ne réflexif.ve acteur.rice de son développement professionnel : P1 ; P3 ; CC3 ; CC4 ; CC5 ; **CC7** ; **CC8** ; **CC9** ; **CC10** ; **CC14** ;

Une fois ce choix fait, une vigilance reste nécessaire. De l'identification de ces quatre blocs, il ne faudrait pas déduire une approche simplificatrice du métier et de la formation. Les situations dans lesquelles vont devoir s'exprimer ces compétences doivent garder un certain niveau de complexité et il est judicieux d'imaginer que ces situations pourront à un moment donné du continuum solliciter des compétences de plusieurs blocs. Il faut alors trouver un juste équilibre entre une simplification excessive du dispositif et une complexité trop importante.

Penser le continuum dans l'approche par blocs de compétences

En dehors de la recherche du juste équilibre entre simplification et complexification, le développement des compétences doit s'envisager de la L2 à T6. Sous ce regard les interactions entre blocs pourraient se présenter comme sur le schéma ci-après et organiser la cohérence d'une formation tout au long d'un continuum.

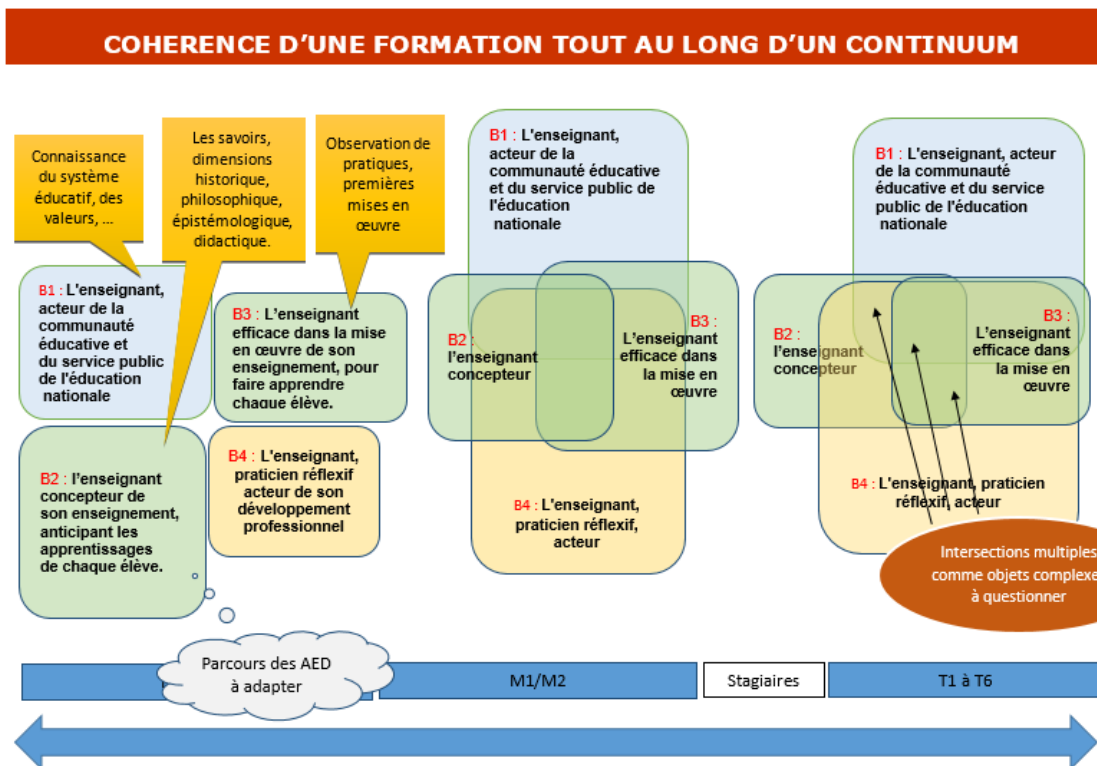


Figure 4 : Modalités d'articulation des blocs de compétences en formation des enseignant.es dans le cadre du continuum L1-T6

La complexité en L2-L3 devra être adaptée en fonction des parcours des étudiant.es. Limitée pour des étudiant.es non confronté.es à des temps d'apprentissage, elle pourra être au cœur de la formation des étudiant.es engagé.es dans un dispositif de préprofessionnalisation important.

Cette projection sur un continuum de la L2 à T6 permet d'envisager une structuration qui n'existe pas aujourd'hui. Actuellement les interventions en L2/L3, en M1/M2/stagiaires, en T1/T6 et en FC ne sont pas ou peu organisées par des priorités articulées. Cette hétérogénéité des visées engendre des mises en œuvre qui peuvent rendre opaques les objectifs. Une structuration globale peut offrir une lisibilité nouvelle du parcours de formation des enseignant.es débutant.es. Il est à noter que le plan de formation académique du rectorat de l'académie de Lyon, en formalisant trois grands champs d'orientations de la formation continue pour tous les personnels (se situer dans le système éducatif, se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles, être accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences), s'articule parfaitement avec le projet d'approche par compétences qui fonde le projet de formation de l'Inspé. Le pôle "continuum" (voir paragraphe 3.2) accompagnera cette nouvelle structuration en assurant une vigilance sur la cohérence du continuum et l'identification, le développement et la mobilisation des ressources en formation dans l'académie.

3.1.3. Autres formations

- Formation pré-professionnalisante.

Les dispositifs suivants sont présentés en 3.4.1

- Formation préprofessionnalisante dans les parcours de licence
- Parcours de Préparation au Professorat des Écoles
- Formation des AED en pré-professionnalisation.

- **Formations continuée et continue.**

Les dispositifs suivants sont présentés en 3.4.1

- Formation des fonctionnaires stagiaires, des titulaires première et deuxième année
- Formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation dans le cadre du PAF, premier et second degré et inter-degré
- Préparation aux certifications CAFFA-CAFIPEMF-CAPPEI
- Préparation aux concours internes

- **Diplômes Universitaires (DU) portés par la composante Inspé**

La présentation des diplômes universitaires portés par la composante Inspé est ici réalisée de façon synthétique. Des informations plus exhaustives concernant cette offre de formation sont disponibles à l'adresse : <https://inspe.univ-lyon1.fr/formation/offre-de-formation>

DU CMAJE (Développer une culture métier autour du jeune enfant)

Les objectifs de ce DU sont les suivants :

Favoriser la nécessaire articulation entre les différents professionnels de la petite enfance au service d'un accueil de qualité de l'enfant ;

Acquérir des connaissances et compétences actualisées concernant le jeune enfant et son accompagnement (apport des neurosciences, de la recherche...) ;

Mettre en projet différents professionnels de la Petite enfance autour d'un même axe de réflexion (l'acquisition du langage, les relations avec les familles...) ;

Accompagner des dynamiques de formation : permettre de constituer des pôles aptes à déployer des ressources de formations entre une pluralité de professionnels de la petite enfance

DU NEP (Neuropsychologie éducation et pédagogie)

Les objectifs de ce DU sont les suivants :

Permettre à des enseignant.es des écoles et des établissements, et à des professionnels de l'éducation d'accéder aux connaissances actualisées sur le fonctionnement cérébral et cognitif, ainsi que sur les aspects développementaux de celui-ci.

Proposer une démarche d'élaboration pédagogique visant la construction de réponses adaptées pour des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou des apprentissages à partir d'une introduction globale à la neuropsychologie.

Améliorer l'apport professionnel qualitatif des enseignant.es et des responsables de l'éducation dans un partenariat pluridisciplinaire

DU EMI (Education aux médias et à l'information)

En collaboration avec l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Les objectifs de ce DU sont les suivants :

Comprendre la société informationnelle et médiatique dans laquelle nous vivons, les pratiques juvéniles adolescentes et leurs impacts sur les apprentissages, la construction de soi et des relations interpersonnelles, la socialisation et l'inclusion dans la société.

Agir en mettant en place des dispositifs éducatifs et pédagogiques en lien avec les attentes institutionnelles, en accompagnant les élèves dans leurs pratiques,

en analysant sa pratique professionnelle.

Réagir pour faire face à des problèmes nouveaux (notamment la croyance en des théories complotistes) et s'armer face à ceux qui n'existent pas encore mais sont à venir.

DU FAE (Formation adaptée d'enseignant.es) (cf. 3.2.3)

Cette formation s'adressant aux lauréat.es des concours devra être adaptée dès que les conditions de stage des lauréat.es des concours 2022 et au-delà seront connues.

Pour la rentrée 2021-2022, les lauréat.es des concours de recrutement qui ne sont pas en M2 MEEF bénéficient d'un parcours adapté qui prend deux formes différentes selon l'origine des étudiant.es:

- DU "éduquer, enseigner en milieu scolaire" pour les étudiant.es titulaires d'un master non MEEF ou d'un titre équivalent ou dispensés de diplômes
- DU "piloter des projets pédagogiques en milieu scolaire" pour les étudiant.es titulaires d'un master MEEF.

AEU (Attestation d'études universitaires) : enseigner dans le premier degré - préparation au CRPE

Cette formation s'adresse à des candidat.es au CRPE, titulaires d'un master ou dispensés de diplôme.

La formation vise à accompagner des candidat.es au CRPE, titulaires d'un master ou dispensés de diplôme dans leur préparation au concours. Elle accueille de nombreuses personnes en reconversion professionnelle. Deux formats sont proposés, en présentiel et à distance.

DU architecture scolaire (projet)

La question de l'architecture scolaire et de ses incidences sur les enseignements et les apprentissages est une problématique émergente. Elle intéresse l'ensemble des acteur.rices de l'éducation et de la formation : cadres de l'Education Nationale, personnels de collectivités territoriales, concepteur.rices d'espaces, enseignant.es... La sensibilisation et la formation de ces acteur.rices est au cœur du projet de création d'un DU architecture scolaire en collaboration avec l'université de Cergy.

Les objectifs de ce DU :

Doter les professionnels de l'éducation et les acteur.rices de collectivités en charge des questions éducatives d'une culture leur permettant d'intégrer les problématiques d'architecture scolaire dans leur pratique professionnelle.

Penser les évolutions en cours dans la construction des bâtiments scolaires.

Penser la transformation de la forme scolaire en relation avec l'évolution des bâtiments

Remarque : d'autres DU sur la thématique enseignement/apprentissage existent sur le site Lyon-St-Etienne et sont portés par les universités partenaires ; par exemple les DU "Didactique du français langue étrangère" et " Musicien intervenant à l'école" portés par l'université Lyon 2.

- **Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)**

L'inspé participe à la mise en place du CAPEFE : Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger. Ce certificat est délivré par les Inspé, à la suite d'une formation de 30 heures organisée par les Inspé.

La formation est fondée sur le référentiel et s'organise autour de 3 groupes de compétences

à valider :

1. Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français.

Connaître les processus d'acquisition d'une langue seconde.

Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et démarches pédagogiques adaptées.

Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.

2. Pratiquer des langues étrangères

Connaître les grands principes du cadre européen commun de référence pour les langues.

Faire valoir un niveau au moins B2 du cadre européen commun de référence pour les langues en anglais.

Maîtriser le cas échéant une autre langue étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

3. Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger

Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger. Être sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger.

Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger et son rôle au titre de la coopération.

Présenter une aire linguistique en fonction des partenariats conclus par chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation. Être capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger. Connaître les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le pays d'accueil.

- **Master santé publique**

L'inspé est également partenaire d'un Master (M1+M2) de santé publique "Prévention – Promotion de la Santé – Santé Globale", porté par Lyon1, permettant aux étudiant.es (en FI ou en FC) d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion de projet mais également à l'intervention auprès des individus tout au long de leur vie (y compris donc au niveau scolaire) en promotion de la santé.

3.2. Déploiement des formations

Le déploiement de la formation des enseignant.es et personnels d'éducation dans l'académie de Lyon se réalise à l'interface des 4 établissements universitaires du site Lyon-St-Etienne et du rectorat.

- L'université Claude Bernard Lyon 1, à dominante scientifique, dont l'Inspé est une des composantes

- L'université Lumière Lyon 2, dont les thématiques principales sont ancrées dans le domaine des sciences humaines et sociales

- L'université Jean Moulin Lyon 3, dont l'activité est également orientée dans le champ des sciences humaines et sociales

- L'université Jean Monnet - St Etienne qui est pour sa part pluridisciplinaire

Les parcours de formation sont coordonnés à l'échelle académique puis déclinés par les composantes des différents établissements dans le cadre de l'autonomie de ces derniers. Cette organisation permet une souplesse dans la mise en œuvre de formations, les équipes pédagogiques s'organisant au plus près des usagers et avec eux. Elle est cependant source de complexité et sa mise en œuvre nécessite une coordination forte entre les différent.es acteur.rices. Au cours de la période 2021-2025, l'accent sera mis sur la garantie de cohérence entre les déclinaisons d'un même parcours de formation dans les différents établissements et sur la recherche de synergies possibles entre ces parcours, en lien avec l'installation d'une mission de référent.e "continuum de formation aux métiers de l'enseignement dans les différents établissements".

Etablissement universitaire	Mention MEEF	Parcours proposé
UCB Lyon 1 (Inspé)	MEEF PE	Professorat des écoles
	MEEF PCL	Biochimie – Génie biologique / Biotechnologie, Santé Commerce – Vente Génie civil / Génie électrique Lettres – Histoire géographie / Lettres – Langues Maths – Sciences Sciences et techniques médico-sociales
	MEEF EE	Encadrement éducatif
	MEEF PIF	Métiers de l'éducation à la santé à l'école Métiers de l'éducation inclusive Métiers de la formation et de l'encadrement des adultes
UCB Lyon 1 (hors Inspé)	MEEF PCL	Education physique et sportive Informatique Mathématiques Sciences de la vie – Sciences de la Terre et de l'Univers Sciences physiques et chimie
UL Lyon 2	MEEF PE	Professorat des écoles
	MEEF PCL	Allemand Anglais Arabe (projet) Chinois (projet) Economie – Gestion Education musicale Espagnol Histoire-Géographie Lettres classiques Lettres modernes Sciences économiques et sociales
UJM Lyon 3	MEEF PE	Professorat des écoles
	MEEF PCL	Allemand Anglais Arabe Italien Histoire- Géographie Information documentation Lettres – Anglais Lettres classiques Lettres modernes Philosophie
UJM St Etienne	MEEF PE	Professorat des écoles
	MEEF PCL	Anglais Arts plastiques Education physique et sportive Espagnol Histoire – Géographie Lettres Mathématiques Sciences de la vie – Sciences de la Terre et de l'Univers Sciences physiques et chimie

Tableau 2 : répartition des parcours de formation des enseignant.es dans les différents établissements universitaires du site Lyon - St Etienne

Dans le cadre de sa mission académique, l'Inspé de Lyon assure la coordination des formations à l'interface entre les différents établissements. Les dispositifs de coordination mis en place tiennent compte de la richesse et de la complexité de cette organisation.

3.2.1. Dispositifs mis en place pour la coordination des formations

Les dispositifs de coordination des formations sont étroitement associés aux dispositifs généraux de pilotage du projet Inspé tels que présentés dans le paragraphe 1.2. Ces dispositifs sont présentés de façon plus exhaustive dans la figure xx. On y retrouve les logiques de structuration de l'Inspé en tant que composante universitaire rattachée à l'université Claude Bernard (forme en orange dans le schéma synthétique) et à l'échelle du projet académique (ensemble des éléments situés hors de la forme en orange).

On y distingue également les structures et responsabilités statutaires et celles qui ont été définies de façon spécifique par les partenaires du projet Inspé de l'académie de Lyon.

La situation présentée sur ce document correspond aux évolutions prévues dans le cadre de l'accréditation 2021-2025 à partir du fonctionnement effectif à l'automne 2020.

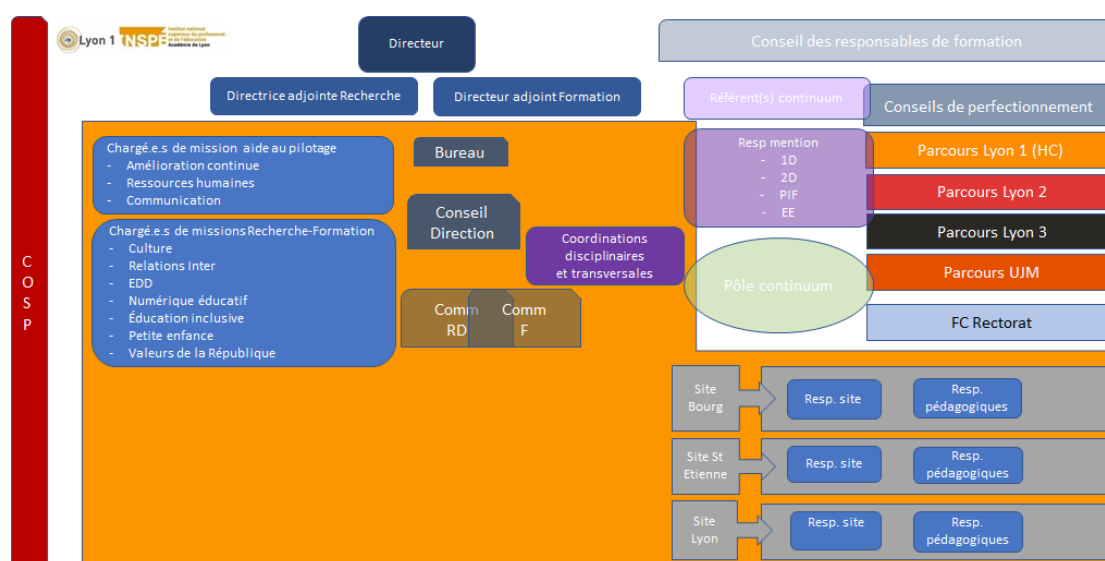


Figure 5 : Organisation du pilotage du projet pédagogique académique de l'Inspé de Lyon

- Dispositifs collectifs

Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)

C'est l'instance consultative en matière d'orientations scientifique et pédagogique du projet Inspé. Sa mission est de contribuer à la réflexion sur les activités de formation et de recherche de l'Inspé, les grandes orientations relatives à la politique partenariale de l'Inspé dans les domaines de la recherche et de la formation.

Il est constitué à parité de femmes et d'hommes. Il est composé de 24 membres :

Structure représentée	Nombre de représentants
Université Claude Bernard Lyon 1	3
Université Lumière Lyon 2	3

Université Jean Moulin Lyon 3	3
Université Jean Monnet St Etienne	3
Rectorat	6
Conseil d'institut	6

Tableau 2 : composition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Le COSP élit son président dans les conditions définies par l'article D. 721-8 du code de l'éducation.

Le.la directeur.rice de l'Inspé est invité.e permanent.e au COSP.

En fonction de l'ordre du jour et à l'initiative du président du COSP, toute personne dont l'audition peut paraître utile peut participer à tout ou partie du conseil avec voix consultative.

Le COSP contribue à la réflexion sur les activités de formation et de recherche de l'Inspé et sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale de l'Inspé. Ainsi, le COSP :

- propose des orientations dans les domaines de la formation initiale portant notamment sur les maquettes de master, de la formation continue et des modalités de participation de l'institut aux actions de recherche ;
- est consulté pour avis par le.la directeur.rice de l'Inspé sur la politique scientifique de l'institut ;
- a une mission de réflexion prospective dans les différents domaines de la formation (initiale, continue, formation des formateur.rices notamment) et dans l'utilisation des nouvelles technologies.

Les fonctions de membre du COSP et du conseil d'institut sont incompatibles entre elles.

Le COSP se réunit au moins deux fois par an en séance ordinaire sur convocation de son.sa président.e. Il se réunit également dans les mêmes conditions de convocation sur un ordre du jour précis, à l'initiative de son.sa président.e, du.de la président.e du conseil d'institut ou du.de la directeur.rice de l'Inspé, ou à la demande de la moitié au moins de ses membres en exercice.

En 2021, le rythme de ces rencontres est de 3 par an.

Conseil des responsables de diplômes et de formations (CRDF)

Il réunit les responsables de parcours de l'ensemble des formations proposées à l'échelle de l'académie ainsi que les responsables des 4 mentions du master MEEF, les référent.es "continuum de formation des enseignant.es" des établissements. Le rectorat est représenté au sein du CRDF par le.la délégué.e académique à la formation ou son.sa représentant.e ainsi que par les adjoint.es aux directeur.rices académiques des services de l'Education nationale chargé.es du premier degré.

Le conseil est garant de la cohérence du projet pédagogique académique de l'Inspé. Instance opérationnelle, il est force de propositions qui seront soumises au COSP pour avis et au conseil d'institut pour validation. Ces propositions doivent s'inscrire dans les orientations définies par le directoire de l'Inspé et traduites dans le dossier d'accréditation. Le CRDF élabore le cadre générique des maquettes de formation. Il en garantit la déclinaison et la mise en œuvre par les conseils de perfectionnement. Il est également le garant de l'évolution des formations et de leur cohérence dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue appuyée sur l'avis des usagers et des acteur.rices de la formation.

Il se réunit au moins 3 fois par an à l'initiative du/de la directeur.rice adjoint.e à la formation de l'Inspé. Il peut également se réunir pour un ordre du jour déterminé à l'initiative d'au moins la moitié de ses membres en exercice.

Conseils de perfectionnement

Instaurés pour chaque parcours de formation, ils ont en charge la conception et le suivi des formations. Compte tenu de leur spécificités, certains de ces conseils sont communs à plusieurs parcours présentant des problématiques voisines. Leur composition, portée à la connaissance du conseil d'institut, représente la dimension académique de la formation des enseignant.es.

Elle inclut

- Des étudiant.es inscrit.es dans les diplômes concernés
- D'anciens étudiant.es des parcours de formation
- Des enseignant.es intervenant dans ces diplômes
- Des responsables pédagogiques des parcours de formation concernés
- Des représentant.es des services académiques (corps d'inspection)
- Les référent.es "continuum" des établissements
- Des représentant.es des partenaires associatifs, culturels...

L'animation du conseil de perfectionnement est confiée à un.e responsable désigné.e par ses pair.es parmi les enseignant.es. Le/la responsable du conseil de perfectionnement est membre de droit du CRDF où il/elle représente le conseil de perfectionnement.

Les conseils de perfectionnement sont les structures académiques chargées de la conception et du suivi des maquettes de formation. A ce titre, ils ont vocation à décliner, à l'échelle des parcours de formation, les orientations des maquettes définies par le conseil des responsables de diplômes et de formation (CRDF) et validées par le conseil d'institut. Leur rôle est également de garantir la cohérence des formations d'un même parcours académique dans les différents établissements partenaires en lien avec les référent.es "continuum" désigné.es par les établissements.

Nom du conseil de perfectionnement	Parcours concernés
CPE	MEEF EE
Mathématiques et sciences expérimentales	MEEF Maths – SPC – SVTU
Professorat des écoles	MEEF 1D
Histoire-Géographie	MEEF Histoire-Géographie
Langues	MEEF langues toutes universités
Education musicale et arts visuels	MEEF éducation musicale, MEEF arts plastiques
EPS	MEEF EPS
Lettres	MEEF lettres classiques et lettres modernes
PLP - CAPET	MEEF SII – BGB BSE – STMS
SES – Eco Gestion	MEEF SES – Eco Gestion – Commerce vente

Tableau 4 : liste des conseils de perfectionnement telle qu'établie pour l'année 2020-2021.

Dans le cadre du suivi et de l'évolution des formations dont ils ont la charge, les conseils de perfectionnement participent à la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue en accord avec les orientations définies à l'échelle académique (voir paragraphe 3.2.5).

Le pôle "continuum"

Afin d'appuyer la construction des équipes pluri-catégorielles instaurée par le texte de loi et le référentiel de formation des enseignant.es mais aussi pour favoriser le rapprochement entre formation universitaire et recherche d'une part, exercice pratique et activité professionnelle d'autre part, une structure support dédiée a été instaurée à l'échelle de l'académie de Lyon.

Ce pôle "continuum" qui participe pleinement à la mise en œuvre des orientations du projet pédagogique académique est décrit de façon plus précise au paragraphe 3.2.2.

- Responsabilités individuelles

Référent.es "continuum de formation aux métiers de l'enseignement"

Il est proposé d'instaurer au sein de chacun des établissements partenaires un.e référent.e "Continuum de formation aux métiers de l'enseignement".

Le.la référent.e est le relais du projet Inspé et le.la garant.e de la mise en œuvre de ce projet au sein de son établissement d'origine.

- Dans le cadre du projet Inspé, il.elle est l'interlocuteur.rice privilégié.e de l'équipe de direction et des structures de pilotage du projet. Il.elle s'assure de la cohérence du projet Inspé avec les orientations définies par son établissement d'origine et de la soutenabilité de ce projet au regard des spécificités de l'établissement.

- Au sein de son établissement, il.elle est l'interlocuteur.rice privilégié.e des équipes pédagogiques impliquées dans le continuum de formation des enseignant.es et personnels d'éducation. Il.elle agit en relation étroite avec le.la VP CFVU de l'établissement. Il.elle est garant.e du déploiement des formations portées par l'établissement en cohérence avec le projet Inspé.

Les référent.es "Continuum de formation aux métiers de l'enseignement" sont désigné.es par leur établissement d'origine.

Le.la directeur.rice adjoint.e à la formation remplit le rôle de référent.e pour l'université intégratrice.

Les référent.es sont membres de droit du CRDF.

Les missions de référent.e sont valorisées dans le budget de projet.

Responsables de mentions

Ils.elles assurent le pilotage académique des formations qui relèvent de leur périmètre. Ils.elles ont notamment pour rôle d'assurer la cohérence des formations déclinées dans les différents établissements en lien étroit avec les responsables des parcours correspondants.

La désignation des responsables de mention est réalisée par le conseil d'institut sur proposition du conseil des responsables de diplômes et de formation. Le CRDF se charge du processus de sélection des candidat.es dont les compétences et la représentativité devront être en adéquation avec le caractère académique de la fonction et intégrer l'équilibre des partenariats entre universités. Le.la responsable de mention est désigné.e pour une durée fixée par décision du conseil d'institut.

Les missions des responsables de mention sont valorisées dans le cadre du budget de projet.

Responsables de parcours, directeur.rices des études, responsables de groupes de formation, référent.es de pôles de formation...

La mise en œuvre effective des formations au sein de chaque établissement et composante est confiée à des responsables pédagogiques (responsables de parcours, directeur.rices des études, responsables de groupes de formation, référent.es de pôles de formation) dont les missions et rôles sont définis à l'échelle de la composante.

- les responsables de parcours ont la responsabilité de la cohérence et de l'adéquation de la formation au sein du parcours avec les standards universitaires.
- les responsables de groupes de formation, directeur.rices des études ont la responsabilité de la mise en œuvre pratique et effective des formations en prenant en compte les spécificités de la composante qui les porte.

Les différentes responsabilités individuelles sont valorisées dans le cadre du budget de

projet.

3.2.2. Modalités de constitution des équipes pédagogiques pluri-catégorielles et pôle "Continuum"

Le projet de formation des enseignant.es et des personnels d'éducation repose notamment sur la constitution d'équipes pluri-catégorielles regroupant les différents acteur.rices de la formation.

La composante Inspé participe de cette composition grâce à la diversité des statuts des enseignant.es et enseignant.es chercheur.es affecté.es au sein de la composante :

- enseignant.es chercheur.es
- enseignant.es du premier ou du second degré affecté.e.s à temps plein
- enseignant.es du premier ou du second degré affecté.e.s en temps partagé
-

La constitution de ces équipes s'appuie également sur une culture commune qui s'est développée progressivement depuis l'intégration universitaire. Ce processus passe par la représentation et l'implication systématique des acteur.rices, au sein de toutes les instances de discussion et de décision dont la composition dicte ce principe. Il repose également sur la mise en place de structures dédiées.

C'est en particulier le cas du Pôle "continuum" (Formation - Recherche - Professionnalisation) dont la mise en place vise cinq objectifs principaux tels que définis dans le cahier des charges établi en juillet 2020) :

- Centraliser et coordonner, à l'interface entre les partenaires universitaires du projet Inspé et le rectorat la mise en œuvre de toute demande de formation en FI et FC ;
- Favoriser la création de ressources pour l'enseignement, la formation professionnelle et la formation de formateur.rices à la lumière des résultats de la recherche
- Organiser les mises en stages dans le continuum
- Coordonner l'action des partenaires dans l'accompagnement et le suivi des AED en préprofessionnalisation, des étudiant.es M2 en responsabilité, des stagiaires et des néo-titulaires
- Recueillir, stimuler et accompagner toute demande de collaboration recherche / terrain. Aider, accompagner les équipes sur une ou des étapes de développement de ces recherches collaboratives.

Le champ d'intervention du pôle "continuum" porte aussi bien sur la formation initiale que sur la formation continue. Il concerne donc en formation initiale tous les masters MEEF, les formations relevant de la pré-professionnalisation (pré-pro, AED, PPPE) et en formation continue, l'ensemble des dispositifs inscrits au PAF (Plan Académique de Formation).

A cette fin, le pôle se structure autour d'un comité de pilotage, d'un ensemble de collectifs de réflexion disciplinaires ou transversaux et de 3 cellules opérationnelles.

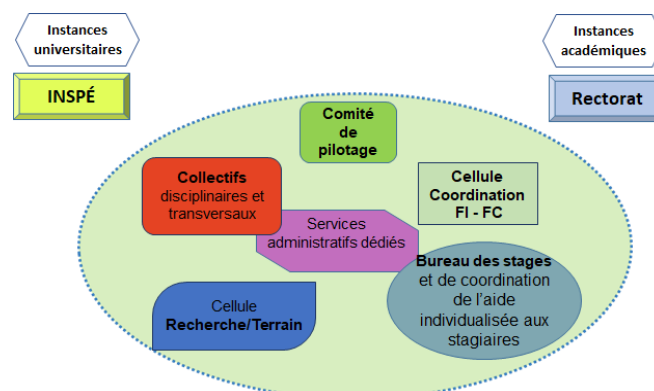


Figure 6 : Structuration du Pôle "Continuum" de l'académie de Lyon

- Pilotage

Le pilotage du pôle est assuré par un comité dédié dans lequel les acteur.rices de la formation sont représentés à parts égales. Ce comité de pilotage qui agit en lien avec les instances de pilotage de l'Inspé et du rectorat organise l'activité du Pôle, en définissant des priorités, des éléments de cadrage pour chaque entité. Il dote chaque entité d'un budget cohérent avec les tâches qu'elle poursuit. Il assure le suivi financier des moyens qu'il a attribués.

Dans le cadre des politiques définies à l'échelle académique et en lien avec les instances des différents partenaires, le comité de pilotage impulse une dynamique de développement du pôle en en définissant les orientations stratégiques, en structurant les priorités des entités du pôles et en mettant en cohérence les organisations et les moyens correspondants. Il veillera particulièrement à la circulation de l'information entre les acteur.rices.

Inspé	Rectorat
directeur.rice de l'Inspé ou son.sa représentant.e	Délégué.e à la formation ou son.sa représentant.e
Responsable Inspé du pôle ou son.sa représentant.e	Responsable rectorat du pôle ou son.sa représentant.e
4 représentant.es des entités du pôle	4 représentant.es des entités du pôle
1 VP CFVU ou son.sa représentant.e	3 doyens des inspecteur.rices ou leur.es représentant.es
1 responsable de parcours 1 ^{ier} degré	
1 responsable de parcours 2 nd degré	

Tableau 5 : composition générique du comité de pilotage du pôle "continuum"

Les objectifs du pôle sont confiés à 4 entités intervenant soit de façon spécifique sur un ou deux objectifs définis, soit de façon globale sur la politique de formation.

- Collectifs disciplinaires et transversaux

Dans le cadre du pôle "continuum", il est par ailleurs instauré un ensemble de collectifs de réflexion disciplinaires et transversaux.

Rassemblant l'ensemble des acteur.rices de la formation des enseignant.es, ces collectifs ont pour mission de réfléchir à l'organisation de la formation des enseignant.es et personnels d'éducation qu'elle soit initiale ou continue.

Dans le cas des collectifs disciplinaires, la réflexion portera sur le parcours de formation initiale et continue dans le champ disciplinaire concerné.

Dans le cas des collectifs transversaux, la réflexion portera sur la thématique éponyme en vue de sa déclinaison dans le parcours de formation et le développement professionnel des enseignant.es.

Le pilotage des collectifs est assuré par des représentant.es du rectorat et des établissements partenaires à raison de :

- 2 pilotes universitaires
- 1 pilote rectorat 2D
- 1 pilote rectorat 1D

D'autres représentant.es des partenaires de la formation sont associé.es au fonctionnement des collectifs :

-
- Membres des corps d'inspection de l'Éducation nationale
- Personnels de direction
- Responsables de formation de l'Inspé (responsables de parcours et/ou responsables d'UE)
- formateur.rices académiques

- Représentant.es des unités de recherche

La structuration progressive de ces collectifs nécessitera donc une intégration progressive avec les différents groupes de réflexion existant actuellement à l'échelle universitaire et académique. Il leur appartiendra de construire des contenus de formation élaborés en réponse aux besoins et demandes des équipes enseignantes ou d'expertiser des contenus existants. Le lien à la recherche devra être un élément structurant de leur réflexion.

Dans une logique d'organisation de l'écosystème de formation, ils.elles participeront à la structuration d'un réseau d'équipes pluri-catégorielles susceptibles d'intervenir dans tous les champs de la formation des enseignant.es. Ils.elles s'appuieront pour cela sur une cartographie des compétences des formateur.rices et la création et la diffusion des productions du collectif.

Coordination des collectifs :

A des fins d'échanges, de cohérence entre les collectifs, les pilotes se regroupent au sein d'un conseil des collectifs. Cette assemblée favorise un travail transversal entre les différents collectifs et permet notamment aux collectifs transversaux d'irriguer les collectifs disciplinaires de leurs travaux et réciproquement. Ce conseil désigne en son sein des représentant.es des collectifs pour le comité de pilotage du pôle. Il se réunit au moins deux fois par an, sous le pilotage des responsables du Pôle. La situation actuelle met en évidence une grande hétérogénéité des disciplines dans la mise en place des collectifs. L'ambition de voir les collectifs intégrer les groupes ressources de l'académie et de l'Inspé (Groupes de Ressources Disciplinaires et Transversaux (GRD/GRT), les groupes disciplinaires départementaux ainsi que les groupes disciplinaires de l'Inspé), dans une mise oeuvre aboutie et complète, sera progressive.

- **Cellule de coordination FI-FC**

Elle a en charge la régulation des échanges FI/FC. Elle constitue la « porte d'entrée » pour toute demande d'intervention en formation de la part d'une institution vers l'institution partenaire. Composée de responsables des formations initiale et continue portées par les universités ou par le rectorat elle assure la mise en œuvre des éléments de cadrage issus du comité de pilotage pour mettre en place des équipes plurielles en FI/FC :

- Traitement en niveau 1 (demandes simples), après étude, de toute sollicitation pour une intervention en FI et en FC ;
- Transmission aux pilotes des Collectifs des demandes complexes pour un traitement de niveau 2
- Coordination des interventions en FI et FC en lien avec la gestion et le suivi de la balance d'heures d'échanges de services
- Réalisation et mise à jour d'une cartographie des compétences des formateur.rices de l'académie

- **Cellule recherche / terrain**

La mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignant.es porte en son sein le principe d'un adossement renforcé de la formation des enseignant.es à la recherche en et pour l'éducation. Le rôle de la cellule recherche/terrain est de participer à cet adossement en rapprochant les acteur.rices de la recherche et les praticien.nes en exercice autour de projets communs. Elle est composée de:

- 1 pilote recherche universitaire
- 1 passeur.euse médiation-diffusion, formation, innovation

Ils.elles devront présenter des compétences en matière de recherche en et pour l'éducation avec des laboratoires reconnus dans le domaine à l'échelle internationale, des compétences en matière d'enseignement et de formation des personnels dans des contextes académiques diversifiés, une capacité déjà éprouvée à articuler recherche, pratique et innovation, avec l'expérience du transfert et de l'essaimage de projets réussis.

La cellule peut s'appuyer sur un groupe d'expert.es et/ou les collectifs pour tout ce qui sera lié

à l'étude des projets à accompagner dans le cadre de cette cellule.

Les tâches qui lui seront dévolues visent au rapprochement précédemment décrit :

- Stimuler et accompagner les initiatives collaboratives de recherche et de formation
- Identifier les établissements terreaux, les équipes d'enseignant.es, de cadres, de chercheur.es à mettre en relation
- Aider, accompagner les équipes sur une partie ou la totalité des étapes suivantes : Accompagner en particulier les transferts pour la FI, la FC, la F2F
- Développer une méthodologie de recherche collaborative pour élaborer des ressources et formations répondant aux besoins du terrain, en lien avec les collectifs
- Étudier les conditions de certification de la formation continue
- Contribuer à la mise en place de la certification ECTS des *Open Badges* développés en formation continue

- **Bureau académique des stages.**

Il est constitué de deux modules lui permettant de mener à bien ses missions.

- Module mise en stage

Composition

Inspé/Universités	Rectorat
1 responsable 2D	1 responsable 2D
1 responsable 1D site de l'Ain	1 interlocuteur.rice 1D site de l'Ain
1 responsable 1D site de la Loire	1 interlocuteur.rice 1D site de la Loire
1 responsable 1D site du Rhône	1 interlocuteur.rice 1D site du Rhône

Tableau 6 : Composition générique du module "mise en stage" de la cellule stage

- Module accompagnement et suivi des étudiant.es M2 en responsabilité, des stagiaires et des néo-titulaires.

Composition

Inspé/Universités	Rectorat
3 responsables du suivi des stagiaires en difficulté 1D	3 responsables du suivi des stagiaires en difficulté 1D (1 pour chaque département)
1 responsable du suivi des stagiaires en difficulté 2D pour la Loire	1 responsable du suivi des stagiaires en difficulté 2D
1 responsable du suivi des stagiaires en difficulté 2D pour le Rhône	

Tableau 7 : Composition générique du module "accompagnement et suivi" de la cellule stage

Le bureau académique des stages réalise la mise en œuvre et le suivi des périodes de formation en milieu professionnel quelle que soit la forme que prennent ces dernières et le moment où elles interviennent : établissement des conditions et modalités de mise en stage, identification et attribution des berceaux de stages, suivi du volet administratif...

Pour l'accompagnement des stagiaires en difficulté, il a pour mission de faire le lien entre l'Inspé et tous les acteur.rices du tutorat mixte de l'académie dans l'identification des

difficultés, la mise en œuvre de protocoles d'accompagnement adaptés, le suivi individuel et collectif de cette aide.

Annexe 1 : Composition des équipes pluri-catégorielles

Annexe 2 : Tableau des personnels formateurs affectés à l'Inspé et pyramide des âges (feuille E_EC)

Annexe 10 : Cahier des charges du Pôle Continuum

3.2.3. Prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF

- Formation des lauréat.es de concours hors masters MEEF

A la date de rédaction du dossier, les éléments disponibles permettent de décrire la formation des parcours adaptés pour l'année 2021-2022, c'est-à-dire des lauréat.es des concours 2021 qui seront en alternance à mi-temps.

La connaissance des conditions de formation des lauréat.es des concours de la session 2022 et au-delà permettra la mise à jour des parcours adaptés actuellement en place, en cohérence avec la mise en œuvre des nouvelles maquettes des masters MEEF.

Pour les lauréat.es des concours 2021 : les stagiaires à mi-temps n'ayant pas l'obligation de valider le master 2 MEEF ont une obligation de formation et d'évaluation dans le cadre d'un parcours adapté. La prise en compte de la grande diversité des profils se heurte à l'impossibilité de multiplier les parcours pour de trop faibles effectifs. Pour autant deux niveaux d'adaptation sont possibles.

Premier niveau d'adaptation de la formation à la diversité du public : le choix d'un parcours de formation suivant le type de parcours antérieur :

- DU : "éduquer, enseigner en milieu scolaire" pour les lauréat.es des concours titulaires d'un master non MEEF ou d'un titre équivalent ou dispensés de diplôme
- DU : "piloter des projets pédagogiques en milieu scolaire" pour les lauréat.es des concours titulaires d'un master MEEF.

Un deuxième niveau d'adaptation est à la disposition du responsable de DU qui peut aménager la formation d'un.e stagiaire en fonction de sa situation pour un volume d'environ 24h. Cette adaptation peut s'appuyer sur des modules de formation du PAF, sur des UE de parcours recherche ou tout autre module de formation universitaire adapté.

Les parcours adaptés pour 2021-2022 proposent

- des accompagnements à travers un module de prise de poste, des heures d'analyse de la pratique, des apports pour inscrire son action dans le cadre des enjeux contemporains du système éducatif, un module de changement de contexte, le tutorat mixte.
- des approfondissements sur les apports disciplinaires et didactiques qui diffèrent suivant les DU (100h pour les DU "éduquer, enseigner en milieu scolaire", 24h pour les DU "piloter des projets pédagogiques en milieu scolaire"), sur les usages du numérique.
- l'engagement dans un projet collectif innovant. Il s'agit dans le cadre d'une démarche scientifique d'élaborer un projet collectif autour d'une question professionnelle et donnant lieu à des expérimentations permettant l'analyse. Le projet fait l'objet d'une diffusion et d'une valorisation auprès des pair.es et des professionnel.les.

Le parcours en formation adaptée est évalué à partir de 3 objets : un écrit scientifique de nature réflexive, la présentation orale et collective du projet professionnel à des pair.es, l'appréciation des tuteur.rices de terrain et de l'université.

L'adaptation future des parcours pour les profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF pourra s'appuyer sur l'organisation de la formation en bloc de compétences. Elle pourra se faire particulièrement concernant le bloc 4 consacré pour une part au travail sur le mémoire de master.

- Formation des candidats au CRPE en reconversion

L'Inspé de l'académie de Lyon propose une AEU (Attestation d'études universitaires) qui s'adresse aux titulaires d'un master ou d'un titre équivalent, aux dispensé.es de diplôme, dont l'objectif est la préparation au CRPE en présentiel ou à distance.

La formation permet à des étudiant.es diplômé.es d'un master MEEF ou à des candidat.es en reconversion professionnelle (de plus en plus nombreux) de préparer le CRPE dans des conditions satisfaisantes. Les lauréat.es du CRPE issu.es de cette formation enrichissent le vivier des formations adaptées proposées par l'Inspé.

3.2.4. Principes de mise en oeuvre de l'alternance intégrative

L'alternance intégrative s'inscrit désormais dans le continuum de formation des futur.es professionnel.les des métiers de l'enseignement. Elle permet les interactions permanentes entre une expérience professionnelle et l'implication dans la formation universitaire à l'Inspé. Dans la visée professionnalisante du parcours de formation, elle va de pair avec la construction et le développement d'une posture de praticien.ne réflexif.ve.

Conformément aux principes retenus pour penser les maquettes de formation, l'Inspé s'engage à accompagner dans l'intégralité de leur parcours les étudiant.es et stagiaires alternant.es et à participer aux modalités d'organisation de cette alternance. Elle mène pour cela avec le rectorat un travail conjoint sur l'organisation et suivi des mises en stage, l'accompagnement des étudiant.es dans leur expérience professionnelle. L'inspé co-organise les maîtrises d'œuvre de l'alternance.

Plusieurs types de public sont potentiellement susceptibles d'être formés sous un format d'alternance comme le précise le tableau suivant :

	Public	Forme de l'alternance	Années concernées - commentaires
Type 1	AED en préprofessionnalisation	1 jour par semaine en EPLE	2018-2019 et au-delà
Type 2	étudiant.es en stage d'observation ou de pratique accompagnée	Formats variés suivant les années : L2, L3, M1	
Type 3	lauréat.es des concours 2021	½ temps en formation à l'Inspé - stage ½ temps en responsabilité	Unique année 2021-2022.
Type 4	étudiant.es en M2 en 2021-2022	formation à l'Inspé - contrat ⅓ temps ou stages en PRAC	2021-2022 et au-delà. Circulaire du 27 novembre 2020
Type 5	lauréat.es des concours 2022 et au-delà avec un master non MEEF	formation à l'Inspé - stage ½ temps en responsabilité (?)	2022-2023 et au-delà. 2022-2023 et au-delà. En attente de texte, modalités à préciser

Type 6	lauréat.es des concours 2022 et au-delà avec un master MEEF	Stagiaires à temps complet et formation à l'Inspé (?)	2022-2023 et au-delà. En attente de texte, modalités à préciser

Tableau 8 : typologie des formats d'alternance intégrative en fonction des publics étudiants

Type 1 : il regroupe les étudiant.es en L2 ou L3 engagé.es dans un parcours de pré-professionnalisation et en contrat avec l'Education Nationale.

Type 2 : ce sont les étudiant.es de L2, L3 ou M1 qui bénéficient d'un stage d'observation ou de pratique accompagnée

Type 3 : il regroupe les lauréat.es des concours 2021, étudiant.es sortant de M1 et devant valider un master MEEF et étudiant.es titulaires d'un master ou d'un titre équivalent ou étudiant.es dispensé.es de diplôme. C'est le public dont la formation se poursuivra en 2021-2022 dans le M2 MEEF "ancienne formule" et celui dont la formation est décrite dans le point 3.2.3.1. Le dispositif de formation et d'adaptation du parcours est en place et connu et subsistera pour l'unique année 2021-2022.

Type 4 : Il regroupe les étudiant.es du nouveau master MEEF qui seront en contrat alternant à 1/3 temps ou en stage de pratique accompagnée.

Pour ces publics, l'alternance intégrative se construit en appui sur l'ensemble des acteur.rices universitaires et rectoraux, le bureau des stages académiques et le dispositif du tutorat mixte (cf. annexe 9). L'alternance est pensée comme modalité de formation et intégrée aux enseignements. Elle permet la validation de crédits européens.

Dans les nouvelles maquettes de master MEEF, l'expérience en milieu professionnel confèrera 20 crédits européens. L'approche par compétences retenue associe pleinement l'expérience professionnelle au parcours de l'étudiant.e (voir 3.6 pour le lien avec les blocs de compétences)

Pour le public de type 4, la collaboration forte Inspé-rectorat permet de penser un dispositif co-construit de formation et d'accompagnement des alternant.es, avec :

- un module d'accompagnement à la prise de poste visant le renforcement des connaissances disciplinaires et pédagogiques en début d'alternance
- un accompagnement co-construit dans le cadre du tutorat mixte comportant en particulier des visites formatives et un accompagnement spécifique des stagiaires en difficulté dans le cadre de parcours de personnalisation ou de parcours d'individualisation
- La prise en charge des difficultés des stagiaires de premier et de second degrés répond au processus suivant :
 - Trois réunions permettent le suivi de la maîtrise des compétences de chaque stagiaire. Ce sont des réunions de pôle de formation pour le premier degré, des réunions parcours-inspection pour le second degré. Une première se positionne avant les vacances d'automne et ouvre pour certains une phase dite de personnalisation, une deuxième fin décembre-début janvier ouvre pour certains une période dite d'individualisation, et une dernière début avril permet le bilan.
 - Si des difficultés sont constatées dans les premiers temps d'accompagnement, elles doivent faire l'objet d'une prise en charge systématique par les deux tuteur.rices, s'inscrivant dans le cadre ordinaire du tutorat mixte. Elles donneront lieu à une personnalisation du parcours, avec mise en place éventuellement en octobre d'ateliers de remédiation. A la

suite, pour chaque stagiaire, un premier bilan est réalisé lors d'une réunion de régulation.

- Si les difficultés deviennent durables, alors elles devront s'inscrire dans la procédure d'accompagnement individualisé, selon le protocole suivant :
 - Temps n°1 : le déclenchement du dispositif peut être à l'initiative des différent.es acteur.rices impliqué.es dans le suivi : tuteur.rice de terrain, tuteur.rice de l'Inspé, IA-IPR, IEN de circonscription, pilote de pôle de formation, stagiaire, chef.fe d'établissement, directeur.rice d'école, ...

L'élaboration du dispositif d'accompagnement individualisé associe tou.te.s les acteur.rices. Le stagiaire a connaissance du dispositif d'accompagnement. Ce dispositif est formalisé par l'intermédiaire du document : Procédure du « parcours d'individualisation ». Ce document fait office de « contrat » qui précise les modalités et les personnes engagées dans le suivi.

 - Temps n°2 : la mise en œuvre de l'accompagnement individualisé. Elle implique tou.t.es les acteur.rices (Inspé et personnels académiques) prévus dans le dispositif d'accompagnement du stagiaire.
 - Temps n°3 : suivi et bilan de l'accompagnement individualisé.
- A la rentrée 2020, un outil d'accompagnement en ligne est utilisé pour l'accompagnement des stagiaires et le suivi de l'entrée dans le métier, pour le premier et le second degrés et pour l'ensemble des parcours.

La formation des publics de type 5 et 6 n'est pas stabilisée à l'heure de la rédaction de ce dossier. Il nous semble ici important de préciser qu'une formation de qualité de ces publics est indispensable pour la réussite du parcours de formation de ces entrant.es dans le métier. Le format de l'alternance des publics de type 6 sera aussi un des critères d'attractivité de la formation MEEF.

3.2.5. Mise en oeuvre de la démarche qualité

Le processus d'évaluation des formations était inscrit dans le dossier d'accréditation 2016-2020 de l'ESPE de l'académie de Lyon.

Pour répondre aux attentes, un groupe de travail organisé au sein du réseau des ESPE a travaillé à la formalisation d'un référentiel qualité des formations, finalisé en 2018.

Ce référentiel rassemble tout ce qui était constitutif des formations en ESPE.

Il a été établi sur la base des textes fondateurs des ESPE et du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

Ce référentiel a été conçu comme un outil clé pour l'évaluation interne des formations, son organisation devant permettre de recueillir les données et de fonder les décisions à partir de l'analyse de ces données.

Pour cela, une liste de dix enjeux considérés comme fondamentaux par les membres du groupe de travail a été définie :

1. La coopération entre les différents acteur.rices au service de la professionnalisation ;
2. L'alternance intégrative ;
3. Une formation « à et par la recherche » professionnalisante et acculturante ;
4. Le respect des principes démocratiques et des valeurs de la République

française ;

5. L'engagement dans la formation ;

6. La maîtrise des savoirs à enseigner ;

7. L'évaluation au service de la formation ;

8. Le continuum de formation ;

9. La prise en compte de la diversité des publics ;

10. La gouvernance du projet de l'ESPE dans son environnement.

Chaque enjeu s'est décliné ensuite, selon le principe du référentiel, en références (critères permettant d'apprécier comment l'ESPE s'est saisie des enjeux) et référés (données permettant de vérifier comment les références sont satisfaites).

Ce référentiel a fait l'objet d'une appropriation contextualisée au regard des priorités que chaque ESPE s'était données. Pour l'ESPE de l'académie de Lyon, trois enjeux ont été retenus :

L'alternance intégrative ;

La maîtrise des savoirs à enseigner ;

Le continuum de formation.

Après avoir défini les indicateurs, un recueil de données a été réalisé pour servir de base à un diagnostic pour ces trois enjeux de la formation afin que les actions d'amélioration continue puissent être définies et mises en place dans une démarche d'assurance qualité.

Fort de cette expérience, l'Inspé de l'académie de Lyon poursuivra son engagement dans une démarche qualité pour revisiter les pratiques et renforcer le dialogue avec les interlocuteurs autour d'une culture partagée dans le cadre de la mise en œuvre de ses nouvelles maquettes de formation.

Il s'agira, à travers cette démarche, de garantir une adéquation entre les objectifs que se sera fixés l'INSPE, les attentes des étudiant.e.es et des employeurs, et les moyens pour y parvenir.

Un nouveau référentiel-qualité

La démarche qualité reposera sur la formalisation d'un nouveau référentiel-qualité, adapté aux spécificités des nouvelles formations :

- il proposera un cadre d'analyse explicite des formations ;
- il sera utilisé dans un processus d'autoévaluation ;
- il permettra de vérifier, à périodes régulières, le niveau de qualité atteint afin de mettre en œuvre, si nécessaire des actions visant une amélioration continue des dispositifs de formation.

Organisation du référentiel

Le référentiel sera organisé en un ensemble d'enjeux qui constitueront le cadre d'analyse du projet de formation de l'INSPE. Pour répondre à un principe d'efficacité, il sera centré sur les priorités fortes de l'établissement et se déclinera à l'aide d'un vocabulaire concret,

compréhensible par tou.te.s.

Démarche d'amélioration continue

Le choix des données et des méthodes pour les recueillir seront à définir, une fois le référentiel-qualité stabilisé.

La collecte, l'analyse et l'utilisation des données pertinentes et fiables permettront le diagnostic et la prise de décision dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des formations.

Pour cela, les principes suivants seront retenus :

- les indicateurs de suivi seront partagés entre tous les acteur.rice.rices du projet de formation ;
- les étudiant.e.es et les personnels seront impliqué.es dans la collecte et l'analyse des informations, ainsi que dans la planification des actions visant l'amélioration continue.

3.2.6. Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations

Les moyens administratifs et techniques à l'appui des formations sont à analyser à deux échelles selon qu'ils contribuent au fonctionnement des formations portées par la composante ou au fonctionnement des formations s'inscrivant dans le cadre du projet académique.

Dans les faits la distinction entre ces moyens n'est pas toujours simple à faire, compte tenu de l'intrication de ces opérations. Le travail d'analyse est réalisé dans le cadre de la construction du budget de projet et consiste à comprendre quelles sont les contributions des différents partenaires du projet (voir paragraphe 4) :

- Inspé au sens de composante et, à travers elle, contribution de l'université de rattachement
- Composantes et services centraux des universités partenaires
- Services et personnels du rectorat

Le présent paragraphe se projette sur le fonctionnement attendu à l'horizon de la rentrée 2022. Le modèle économique n'étant pas totalement arrêté à ce jour, cette projection reste largement qualitative. Elle est représentée dans la figure x ci-dessous.

L'annexe 2 (feuille IATSS) présente par ailleurs une répartition des personnels administratifs et techniques de la composante par catégorie d'âge.

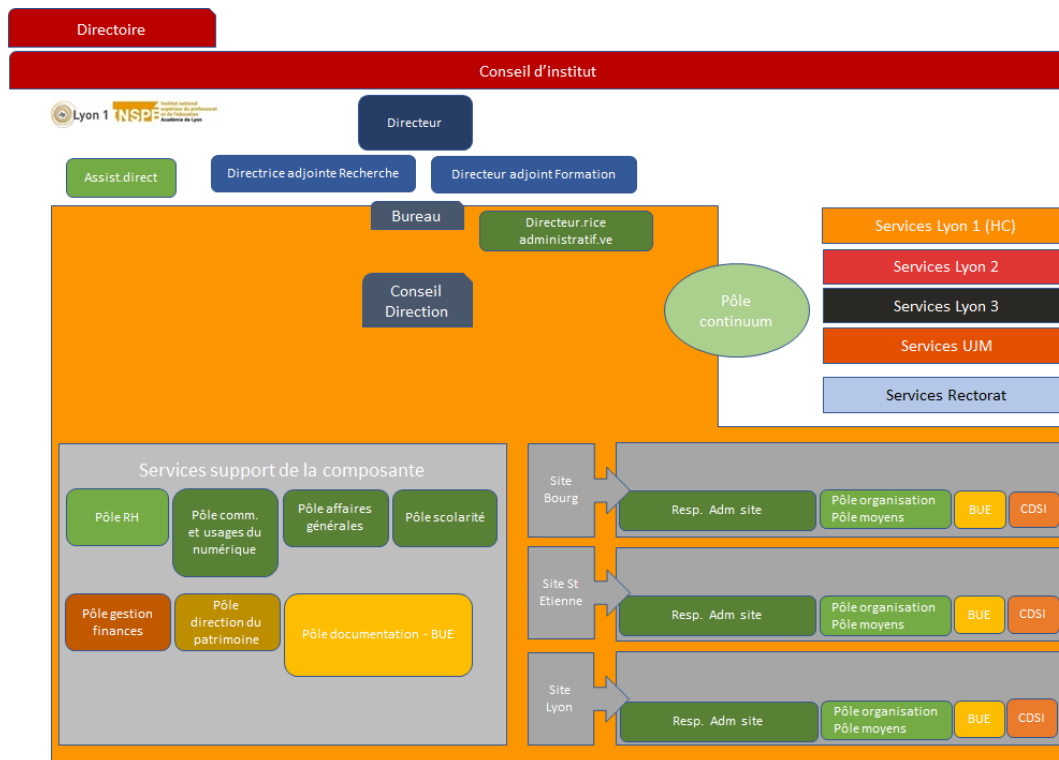


Figure 7 : structuration des moyens administratifs et techniques à l'appui des formations du projet Inspé

- **A l'échelle de la composante :**

Les fonctions supports de la composante Inspé sont prises en charge soit par des personnels directement rattachés à l'Inspé (en vert sur le document), soit par des personnels rattachés aux services centraux de l'université de rattachement et travaillant pour la composante sur la base de contrats de service.

Les personnels rattachés à l'Inspé s'organisent au sein de pôles professionnels dédiés dont le fonctionnement est soit académique soit décliné par site de formation :

- pôle RH : en charge de l'ensemble des opérations de recrutement et de suivi de carrière des personnels affectés à l'Inspé
- pôle scolarité : chargé de l'ensemble des opérations conduisant de l'admission en formation à la diplomation pour les étudiant.es inscrits dans les parcours de formation portés par l'Inspé ainsi que pour ceux suivant les parcours proposés dans les autres établissements (voir ci-après : § à l'échelle du projet).
- pôle affaires générales gérant l'ensemble des questions administratives accompagnant la mise en œuvre des formations et le fonctionnement de la composante : opérations financières ne relevant pas des compétences de la direction des services financiers, ordres de mission des agent.es...
- pôle communication et usages du numérique, en charge des aspects techniques et administratifs liés au numérique ainsi que de la mise en œuvre de la stratégie de communication établie sous la responsabilité du. de la chargé.e de mission.

Sur chacun des sites de formation, une équipe dédiée placée sous la responsabilité d'un.e responsable administratif et logistique de site décline les mêmes organisations fonctionnelles au plus près des personnels et étudiant.es. S'y ajoute sur chaque site un pôle logistique de proximité chargé des moyens techniques.

Des personnels mis à disposition de la composante par les services centraux complètent ces moyens. Ils ont en charge :

- la maintenance des locaux (personnels mis à disposition par la direction du

- patrimoine)
- l'assistance technique sur les moyens numériques (personnels mis à disposition par la direction des services informatiques)
- l'assistance sur les opérations budgétaires et financières (personnels mis à disposition par la direction des services financiers)
- le fonctionnement et l'accueil des usagers dans les trois bibliothèques universitaires de sites spécialisées dans le domaine de l'éducation (personnels mis à disposition par le service central de documentation)

- **A l'échelle du projet Inspé :**

Chacun des établissements partenaires du projet contribue en mobilisant les moyens de ses propres services centraux ou services de composantes : services scolarités des composantes, services logistiques et financiers... Cette contribution est calculée de façon globale dans le budget de projet

De la même façon, le rectorat apporte sa contribution par la sollicitation de ses services, notamment les services de la délégation à la formation, à l'innovation et à l'expérimentation.

Il faut noter que les services de la composante Inspé contribuent également au fonctionnement du projet puisque les opérations qu'ils conduisent le sont au bénéfice des étudiant.es de l'Inspé composante mais aussi des étudiant.es de l'ensemble du projet.

A titre d'exemples, le service scolarité de l'Inspé inscrit l'ensemble des étudiant.es des masters MEEF. De même les BU éducation des sites sont mises à disposition des étudiant.es quelle que soit le parcours dans lequel ils.elles sont inscrit.es.

Si la mobilisation des services des établissements, des composantes, du rectorat constituent dans la plupart des cas des opérations diffuses, un certain nombre de dispositifs permettent d'identifier de façon plus précise ces contributions par l'installation de missions, de services ou de pôles partageant des personnels issus de différentes institutions. C'est en particulier le cas pour le pôle "continuum" au sein duquel trois entités opérationnelles permettent d'assurer :

- la mise en stage des étudiant.es
- l'organisation des échanges entre formation initiale et continue
- le renforcement des liens entre recherche et formation

Ce pôle "continuum" s'appuie sur des moyens administratifs mis à disposition par l'Inspé d'une part et par le rectorat d'autre part (voir annexe 10 : cahier des charges du pôle "continuum"). L'installation du pôle puis sa montée en puissance étant en cours de réalisation sur l'année 2020-2021, les projections quantitatives sont indicatives.

Annexe 2 : Tableau des personnels administratifs et techniques affectés à l'Inspé ou mis à disposition de la composante

-

3.3. Place de la recherche dans la formation

L'Inspé de Lyon se fixe pour objectif de renforcer l'adossement de la formation à la recherche en développant des articulations recherche, formation, terrain. Pour cela nous souhaitons :

- Participer à la structuration de la recherche en et pour l'éducation sur le territoire
- Irriguer la formation initiale et continue des résultats et des méthodes de la recherche
- Stimuler et accompagner les initiatives collaboratives de recherche et de formation

3.3.1. Structuration de la recherche en et pour l'éducation sur le territoire

L'Inspé de Lyon a pour ambition d'être un acteur.rice du développement et de la structuration territoriale de la recherche en éducation et de son imprégnation en formation initiale et continue. Composante de l'université Lyon 1, l'Inspé n'héberge aucun laboratoire de recherche. Cette configuration offre la possibilité aux enseignant.es-chercheur.es de la composante de s'intégrer dans tous les laboratoires de recherche des universités partenaires. Cette position garantit à l'INSPÉ de Lyon la multidisciplinarité des champs de recherche pour l'éducation et contribue à faciliter les échanges et collaborations entre thématiques.

La création et le portage d'une structure fédérative de recherche " Recherche en Éducation Lyon-Saint Etienne " (SFR RELYS) devrait faciliter cette dynamique d'échanges entre laboratoires, établissements et structures associées. La SFR RELYS regroupe actuellement 162 chercheurs issus de 16 laboratoires (voir annexe 11 : structuration de la SFR RELYS). Parmi les 43 enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé de Lyon, 29 sont membres de la SFR RELYS.

Annexe 11 : Organisation du projet de structure fédérative de recherche RELYS

La mission de la SFR RELYS est de favoriser les échanges et les nouvelles collaborations interdisciplinaires au sein des laboratoires du site Lyon - Saint Etienne, sur les questions de recherche liées à l'apprentissage, à l'enseignement et à la formation, en lien avec les besoins des enseignant.es.

L'objet commun de la SFR est : «Apprendre et faire apprendre», ce qui englobe la question des apprentissages en milieu scolaire ou en dehors de l'école, des apprentissages tout au long de la vie, notamment dans le monde professionnel. La SFR interroge également les conditions sociopolitiques et organisationnelles de ces apprentissages, ainsi que les pratiques des enseignant.es, des formateur.rices et de l'ensemble des acteur.rices de l'éducation. Un des enjeux de la SFR est de produire des savoirs sur les situations d'enseignement/apprentissage afin de les intégrer dans la formation initiale et continue.

Les travaux de la SFR RELYS s'organisent autour de 5 thèmes :

Thème 1 - Apprendre et faire apprendre avec le numérique

Thème 2 - Apprendre et faire apprendre par le récit, le jeu et l'art

Thème 3 - Apprendre et faire apprendre au travail et en formation

Thème 4 - Apprendre et faire apprendre à propos de questions socialement vives : déplacements et reconfigurations

Thème 5 - Apprendre et faire apprendre dans une perspective inclusive

Les actions de soutien de la SFR RELYS à la recherche collaborative sur les questions liées à l'éducation prennent plusieurs formes :

- Labellisation (sans financement) au fil de l'eau de projets ou d'actions ;
- Soutien à des colloques favorisant l'animation scientifique locale ;
- Appel à projets collaboratifs annuel, pour soutenir le montage de projets s'intégrant dans les thèmes scientifiques de RELYS et visant à répondre à un AAP national ou international ;
- Appel à projets annuel visant à développer le lien entre les chercheur.es et les enseignant.es, en lien avec le pôle " continuum " de l'Inspé. Ces appels à projet ont également pour ambition de professionnaliser l'ensemble des acteur.rices : formateur.rices et enseignant.es.

La SFR RELYS organise également chaque année une journée scientifique annuelle pour chaque thème, ainsi qu'une journée scientifique commune à tous les thèmes.

La structuration de la recherche pour l'éducation s'appuie également sur deux collèges académiques de l'Université de Lyon en lien avec l'éducation : le collège Éducation, Cognition et Langage (19 Unités de recherche et 20 mentions de master) et le collège

Sciences sociales (14 Unités de recherche - 35 mentions de master).

En outre, trois LabEx organisent les forces du site dans les thématiques liées aux apprentissages : ASLAN, MILYON et CORTEX. Chacun de ces labex intègre des enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé. Les équipes du LabEx ASLAN s'intéressent à l'acquisition et à l'usage du langage, dans toutes ses composantes et au travers des facteurs biologiques, cognitifs et sociaux qui l'influencent. Le LabEx MILYON fédère les communautés mathématiques et informatiques de Lyon. La maison des mathématiques et de l'informatique est un centre de médiation des savoirs issus de ce LabEx. Enfin le LabEx Cortex a pour ambition de comprendre les fondements biologiques de la cognition en fédérant des communautés scientifiques issues des neurosciences, des sciences cognitives, médicales ou sociales. Ces 3 LabEx concourent aux performances d'une recherche novatrice dans ces domaines et permettent l'émergence de projets pour l'éducation aux frontières de disciplines complémentaires.

Une collaboration forte est également en place avec l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM). L'IREM de Lyon s'occupe principalement de formation continue des enseignant.es, du primaire à l'université, avec notamment la formation des Référent.es Mathématiques de Circonscription et des actions au Plan Académique de Formation. Ces formations sont adossées à des recherches-actions, produites par des groupes horizontaux et divers de professionnels de l'enseignement, formateur.rices Inspé, enseignant.es-chercheur.es, inspecteur.rices, personnels de direction, qui testent et valident des pratiques, donnant lieu à des publications, sous forme de brochures, de livres ou d'articles, en particulier dans les revues du réseau des IREM et de l'APMEP. Une des grandes forces du modèle des IREM est la perméabilité entre les différentes strates d'implication : il y a un continuum entre l'enseignant.e utilisant simplement une ressource IREM dans sa classe, participant à un stage IREM, collaborant à un groupe sur l'année, passant inspecteur.rice, s'inscrivant à un master de didactique, devenant formateur.rice Inspé, travaillant sur une thèse... Son financement provient d'une part de l'université, du rectorat mais surtout des projets internationaux, en particulier actuellement les projets Erasmus+ CoLETTE (pensée algorithmique), DrIVE-Math (math active et créative pour l'ingénieur), InnoMath (élèves à haut potentiel et industrie), MaSCE3 et MoMaTrE (rallyes géolocalisés) ainsi que des coopérations avec l'INSA de Lyon pour l'Amérique du Sud et l'ANR Asmodee sur la didactique de l'informatique. Ces projets, et tous les groupes IREM, fonctionnent non seulement grâce à des enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé et d'autres composantes (laboratoire S2HEP et l'ICJ de mathématique), mais également aux formateur.rices Inspé, en particulier les PRAG, docteur.es ou non, qui participent aux recherches, aux recherches-action et aux publications qui en découlent.

Une collaboration forte est également en place entre l'Inspé de l'académie de Lyon et l'Institut Français de l'Éducation (IFÉ) (voir 3.5). L'IFÉ conduit une activité de médiation entre recherches et pratiques éducatives et produit des ressources pour le développement professionnel des enseignant.es, des formateur.rices et des personnels d'encadrement. Le Pôle Formation de l'IFÉ accompagne une quinzaine d'académies dans les changements des politiques éducatives du ministère. L'IFÉ coordonne les Lieux d'Éducation Associés (LÉA) au sein desquels des chercheur.es collaborent directement avec les enseignant.es dans les établissements scolaires (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03040093/document>). Il s'agit d'un dispositif de collaboration entre des acteur.rices de terrain (enseignant.es, éducateur.rices, proviseur.res...) et des chercheur.es (sciences de l'éducation, didactique, psychologie, sciences cognitives...) autour d'une problématique commune. Les enseignant.es-chercheur.es et enseignant.es de l'Inspé s'engagent régulièrement dans ces dispositifs.

Le.la directeur.rice de l'Inspé et le.la directeur.rice adjoint.e à la recherche sont membres du conseil de pilotage des LéA.

A titre d'exemple, lors de la campagne 2020 des LéA, un nouveau projet porté par une équipe d'enseignant.es-chercheur.es, enseignant.es formateur.rices de l'Inspé et établissements scolaires a été sélectionné. Ce projet (Dream : Démarche de Recherche pour l'Enseignement et l'Apprentissage des Mathématiques) a pour ambition d'explorer à grande échelle et dans un contexte ordinaire, les conditions et les contraintes pour qu'un

enseignement des mathématiques, s'inscrivant dans la démarche « manipuler-verbaliser-abstraire » via la résolution de problèmes, permette des apprentissages mathématiques chez les élèves. Ce projet a obtenu un soutien financier de l'IREM, du CNRS et de l'Inspé.

La structuration des recherches en éducation a également bénéficié de l'Institut Carnot de l'Education, réseau de coopération entre des équipes éducatives et des équipes de chercheur.es. Ce dispositif expérimental de construction de projets communs a été soutenu par un consortium de partenaires académiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes (ICE-Aura). L'ICE-Aura a permis de consolider les échanges entre chercheur.es et formateur.rices en déployant des recherches collaboratives avec les enseignant.es. Plusieurs enseignant.es-chercheur.es ou formateur.rices de l'Inspé de Lyon ont développé des travaux de recherche avec les établissements de la région.

Au niveau national, plusieurs enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé rattaché.es à des laboratoires CNRS participent au réseau thématique pluridisciplinaire CNRS « éducation », mis en place depuis janvier 2019. Le RTP « éducation » a pour ambition de promouvoir une science ouverte et collaborative sur les questions d'éducation, en s'assurant que les enseignant.es deviennent des acteur.rices de cette transformation en participant activement à des protocoles de recherche. Les 4 thèmes du RTP sont les inégalités éducatives, l'évaluation et la comparaison des systèmes éducatifs, les pratiques et dispositifs pédagogiques (face aux données) et penser le lien avec le terrain scolaire.

L'Inspé de Lyon collabore également de manière très étroite avec la Délégation à la Formation, l'Innovation et l'Expérimentation (DFIE) du rectorat de Lyon. Cette collaboration se manifeste tant dans la formation continuée et continue des personnels enseignants et d'éducation (voir infra), que pour des commandes institutionnelles au fil de l'année (ex : plan de formation laïcité), que dans des projets expérimentaux et de recherche d'envergure.

En outre, la mission innovation et expérimentation (MIE) de la DFIE repère et accompagne les besoins de la communauté éducative et de l'institution pour développer, évaluer, valoriser des pratiques pédagogiques innovantes et/ou mener des expérimentations. Elle s'appuie sur une démarche d'accompagnement de projet et s'efforce de mesurer rigoureusement les effets des expérimentations dans les pratiques, au sein des établissements scolaires et dans les classes. Ainsi l'Inspé de Lyon intervient directement dans le champ de compétences de et avec la MIE, grâce à son expertise méthodologique, scientifique et la force de son réseau, ses ressources, ses capacités d'analyses et son regard critique.

A titre d'exemples, l'Inspé de Lyon a pu intervenir directement ou indirectement dans :

- *la construction de protocoles d'évaluation de l'innovation*
- *la modélisation ou la scénarisation de pratiques innovantes en vue d'en assurer l'essaimage*
- *les projets QVT/QVE, Archipel, Act'educ, Boussole...*

Enfin, plusieurs membres de l'Inspé sont membres du bureau du réseau UNIRèS, le réseau des universités pour l'éducation et la promotion de la santé, dont la collaboration avec le réseau des Inspé fait l'objet d'un accord cadre. Le réseau UNIRéS est un réseau national de formateur.rices et de chercheur.es. Il a pour objectif de promouvoir la formation et la recherche en éducation à la santé dans une logique partenariale, en direction des communautés éducatives, dans et hors l'École. Le réseau met en œuvre son projet dans les domaines de la formation initiale et continue et de la recherche, en s'appuyant sur un maillage territorial national comprenant les DOM-TOM. Ce maillage repose sur une coordination engagée d'enseignant.es, d'enseignant.es-chercheur.es, de personnels socio-sanitaires et de formateur.rices des rectorats. UNIRéS participe en outre au renforcement des liens entre la formation et la recherche dans le domaine de l'éducation à la santé, développe, évalue et propose des ressources à destination des acteur.rices de l'éducation avec le soutien de ses partenaires historiques : le Réseau des Inspé, la DGESCO, l'agence Santé publique France, la MILDECA, la MGEN.

Conformément à cette dynamique, une réponse à l'appel à projet PIA3 a été proposée en 2020. Fédérant les ambitions de 13 laboratoires de recherche, l'université Lyon1, Lyon2, Lyon3, Jean Monnet à Saint Etienne, l'ENS et la DFIE du rectorat de Lyon, le PÔLe Lyonnais

d'Expérimentation et d'innovation pour la formation et la recherche pour l'éducation soutenu par l'INSERM et le CNRS n'a pas obtenu le soutien de la caisse nationale des dépôts. Cependant, il a contribué à renforcer l'ambition territoriale de développer un projet ambitieux de recherche pour l'éducation. Cette réponse est également à l'origine de notre projet de structuration des relations entre la Recherche et l'innovation/expérimentation au sein du pôle "continuum" (cf. cellule Recherche/terrain du pôle "continuum", 3.2.2)

3.3.2. Modalités d'articulation formation / recherche

Structuration de la maquette :

L'élaboration des nouvelles maquettes des masters MEEF a été réalisée dans un effort constant d'articulation formation/recherche facilité par une approche par compétences (telle que défini dans la section 3.6). L'activité réflexive et la prise de distance nécessaire aux métiers de l'éducation et de l'enseignement s'appuient sur une méthode rigoureuse ancrée dans la recherche. Ainsi, une posture de recherche est à construire pour initier toute démarche de développement professionnel. Les équipes pluri-catégorielles à l'œuvre dans la construction des contenus et de la structuration de la maquette ont veillé à ce que la recherche et la formation imprègnent l'ensemble des blocs. Même si le bloc 4 s'attache à développer les compétences d'un.e professeur.e ou professionnel.le, praticien.ne réflexif.ve, acteur.rice de son développement professionnel, les résultats et les méthodes de la recherche imprègneront les contenus des 3 autres blocs. Les enseignements et l'accompagnement à l'œuvre dans le bloc 4 viseront le développement d'une posture de chercheur.e et d'une posture réflexive face à une problématique du métier. Pour cela, les enseignements dispensés permettront aux étudiant.es de découvrir les méthodes de recherche nécessaires à la fois pour produire de la recherche mais aussi pour comprendre les productions scientifiques. Ils s'attacheront également à vérifier la solidité du cadre conceptuel autour du problème professionnel que l'étudiant.e en formation initiale ou continue aura choisi d'étudier. Enfin, bien que la plupart des étudiant.es inscrit.es en master MEEF s'orientent vers les métiers de l'éducation après obtention du concours, la formation vise également la poursuite d'études en doctorat.

Ainsi, le bloc 4 des masters MEEF sera composé de :

- UE Langue vivante (LVE)
- UE Ouverture professionnelle et personnelle
- UE Valorisation du parcours personnel et professionnel
- UE Méthodologie de la recherche
- UE Séminaire de recherche

		SR1	SR2	IRS
MASTER 1	S1	25h LVE	15h TD convertis en 10h CM Recherche comme éclairage de la posture professionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Forum « découverte des thèmes » • Éthique et RGPD • Étapes de la recherche • Outils qualitatifs et quantitatifs de la recherche • Différents niveaux de preuve... 	15h TP Séminaire: Construction de l'objet de recherche Enseignements spécifiques au séminaire de recherche
	S2		10h TD Ouverture professionnelle et personnelle	15h TP Séminaire: Accompagnement dans la construction d'un dispositif de recueil Enseignements spécifiques au séminaire de recherche + suivis individualisés
MASTER 2	S3	25h LVE		25h TP Séminaire: Recueil et analyse et discussion Enseignements spécifiques + suivis individualisés
	S4		15h TD Ouverture professionnelle et personnelle Dont 5h pour assister à un séminaire/webinaire/conférence de consensus (sur le M1 et/ou le M2)	15h TP Valorisation du parcours personnel et professionnel (gestion et accompagnement de projet, Valorisation du parcours perso et pro + prépa entretien)

Les contenus sont en cours de discussion

Tableau 9 : Présentation du bloc 4 tel que défini pour le parcours MEEF PE

Cahier des charges :

La formation d'un.e enseignant.e ou d'un.e conseiller.ère principal.e d'éducation à l'Inspé, telle que définie à l'article 7 de l'arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 « s'appuie sur une activité de recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant.e ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles». L'article 19 du même arrêté prévoit l'élaboration par chaque étudiant.e d'un «mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique, les pratiques et l'environnement professionnel. Pour les fonctionnaires stagiaires, le mémoire prend appui sur le stage en alternance comme sur d'autres enseignements au sein de la formation ».

La place et le rôle de la recherche dans le développement de la professionnalité d'un.e enseignant.e ou d'un personnel d'éducation sont clairement affirmés dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat de l'éducation. La compétence 14 « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » précise les attendus suivants :

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

Mémoire de recherche

Il est attendu que les étudiant.es réalisent un mémoire de recherche en relation avec la finalité pédagogique, les pratiques et l'environnement professionnel. Ce mémoire est réalisé sous la tutelle d'un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Inspé responsable d'un séminaire de recherche choisi par l'étudiant.e en fonction de sa thématique. Le travail de recherche débute au semestre 1 du master 1, et est suivi jusqu'en master M2. Ce travail prend appui sur les stages réalisés par l'étudiant.e. Les étudiant.es peuvent également réaliser leur mémoire en intégrant un projet de recherche porté par le responsable de séminaire (projets Léa, Erasmus+...). La cellule recherche et innovation du pôle continuum a également comme ambition d'offrir des sujets de mémoire aux étudiant.es de master MEEF. Le responsable de séminaire peut encadrer le travail des étudiant.es en binôme avec un.e formateur.rice de l'Inspé non enseignant.e-chercheur.e, un professionnel de terrain (professeur.e du 1er ou 2nd

Degré, personnel d'encadrement au titre des 33%), ou un.e chercheur.e membre de la SFR RELYS.

Le travail de recherche, formalisé par l'écrit du mémoire et sa soutenance, doit permettre à l'étudiant.e de développer un regard critique sur sa pratique et de se former à une attitude réflexive. Le travail de mémoire vise une formation à et par la recherche. Pour cela il doit permettre l'intégration des différents éléments de la formation et le développement de compétences de recherche et professionnelles. Le mémoire relève d'une démarche scientifique qui prend appui sur un état des lieux scientifique qui alimente la construction d'une problématique, de choix méthodologiques, d'une analyse et d'une discussion.

Le mémoire devra permettre à l'étudiant.e désireux.euse de poursuivre en doctorat, d'atteindre le niveau d'exigence requis pour intégrer une école doctorale après l'obtention du master ou au cours de sa carrière.

Ouverture Personnelle et professionnelle : afin de développer leur culture scientifique, il est attendu des étudiant.es d'assister au cours de leur formation à des conférences ou séminaires recherche de leur choix proposés par les enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé ou les laboratoires de recherche.

En partenariat avec la bibliothèque éducation de l'Inspé, nous débutons un archivage des mémoires des étudiant.es de M2 de l'ensemble des parcours MEEF sur la collection des mémoires MEEF du portail HAL-DUMAS, afin d'en accroître à la fois la visibilité et l'accessibilité.

Nous soutenons également la participation annuelle d'étudiant.es à l'événement porté par le Réseau des Inspé : « mon mémoire MEEF en 180s ».

A titre d'exemple, Le prix la main à la pâte de l'Académie des Sciences « Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », à récompenser cette année un mémoire de Master MEEF 2nd degré parcours SVTU de notre Inspé. Le mémoire s'intitule « L'études des questions scientifiques socialement vives en classe de SVT: Un outil pour développer une pensée critique et complexe ». L'inspé a pris en charge le déplacement de la Lauréate et de son encadrant pour recevoir ce prix.

3.3.3. Développement des relations Recherche, Formation, Terrain

- Commissions recherche et formation

Afin d'inscrire le projet d'articulation recherche/formation dans l'organisation fonctionnelle de l'Inspé, il a été initié depuis la rentrée 2020 un rapprochement de la commission formation et de la commission recherche dans l'accompagnement des projets des personnels de l'Inspé.

Afin d'accompagner et de développer les relations recherche, formation et terrain, l'Inspé de Lyon soutient financièrement et logistiquement les initiatives collaboratives de recherche et de formation des enseignant.es-chercheur.es et des enseignant.es-formateur.rices de l'Inspé. Cet accompagnement se décline en 4 volets :

Volet 1 : Innovation et expérimentation. Des appels à projets annuels, internes à l'Inspé, sont proposés pour permettre le développement et le soutien à l'innovation et l'expérimentation. Cette initiative permet le financement de 5 projets innovants impliquant une équipe pluridisciplinaire et intercatégorielle pour un montant global de 10000 euros/an. Ces projets auront pour objectifs le développement de connaissances, d'outils ou de formations en et pour l'éducation. Ces projets doivent être portés par un ou des formateur.rices, enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé, impliquer des enseignant.es du 1er ou du 2nd degré de l'Inspé et du terrain, des personnels d'encadrement ou de direction et des établissements scolaires intervenant ou non dans le cadre des 33%, bénéficier d'un co-financement (laboratoires de recherche, rectorat, SFR RELYS, IFÉ), et s'inscrire dans les thématiques prioritaires de l'Inspé. Une attention particulière est portée aux projets permettant à des étudiant.es de master MEEF de réaliser leurs mémoires de recherche. Les équipes soutenues s'engagent à faire bénéficier les enseignant.es et les étudiant.es des résultats de leurs travaux lors de conférences ou séminaires réalisés à l'Inspé.

Exemples de projets soutenus par l'Inspé :

- Enseigner et apprendre les sciences avec des albums de fiction à l'école primaire, projet

impliquant 7 enseignant.es-chercheur.es, 9 enseignant.es de français de 9 écoles de l'académie de Lyon, Reims et Grenoble, 7 enseignant.es brésilien.nes.

- Développement d'une encyclopédie didactique du temps. Ce projet est porté par des enseignant.es chercheur.es de 3 universités (Lyon 1, Marseille, Cergy Pontoise)

- Démarche de Recherche pour l'Enseignement et l'Apprentissage des Mathématiques. Ce projet bénéficie d'un accompagnement par l'ENS (LÉA) et implique 2 laboratoires de recherche, l'institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques, 5 établissements.

Volet 2 : Culture commune Inspé, formation et recherche : Ce volet permet l'accompagnement de demandes d'organisation de colloques et de séminaires de recherche ou de formation portées par des personnels enseignant.es-chercheur.es ou enseignant.es de l'Inspé. Cet accompagnement peut consister en la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de conférencier.ères, le soutien logistique et organisationnel des conférences ou séminaires. Ces séminaires sont des lieux de rencontre pour les acteur.rices de la formation et des bénéficiaires de la formation initiale et continue. Dans la proposition des nouvelles maquettes, ces séminaires pourront s'inscrire dans l'UE "ouverture personnelle et professionnelle" de la formation des étudiant.es de master MEEF.

Exemples de projets soutenus par l'Inspé :

Journée « Neuroéducation ». Journée scientifique à destination des enseignant.es de l'académie de Lyon et des étudiant.es des masters MEEF de l'Inspé. Présentation des travaux de recherche de 8 chercheur.es Lyonnais.es dans le domaine des sciences cognitives et des neurosciences. Réalisation d'ateliers de formulation des besoins en termes de recherche pour les enseignant.es en poste et en termes de formation pour les étudiant.es stagiaires.

Journées « L'éloquence, entre pratiques sociales et littérature » à destination des enseignant.es, formateur.rices et étudiant.es de l'Inspé. Ces journées co-financées par l'Inspé ont permis l'intervention de chercheur.es internationaux.ales et nationaux.ales, d'enseignant.es et de stagiaires de l'atelier corps et voix de l'Inspé, au cours d'exposés, de tables rondes et de retours d'expérience de projets réalisés en classe.

Volet 3 : Afin de soutenir le travail des équipes et collectifs du pôle "continuum", ce volet permet un accompagnement de leur travail de structuration et de formation. Il a pour objectif de favoriser la cohérence des équipes plurielles au sein des parcours MEEF, dans les formations initiales ou continues.

Deux axes principaux donc :

- l'accompagnement du travail des collectifs en finançant les projets soumis et en soutenant la construction des équipes à l'œuvre sur des thématiques spécifiques. Les collectifs déjà constitués (EPS, Mathématiques, SVT, Maternelle, ...), après une phase de structuration, ont mis en évidence les besoins et les pistes à soutenir pour développer des projets efficaces et porter le développement d'une thématique au niveau de l'académie. Pour exemple, un travail spécifique du collectif EPS sur le parcours de formation de l'élève et la façon de rendre intelligible, à travers l'approche par compétence, le curriculum en termes de contenus et de situations d'enseignement a abouti à des productions portées par l'ensemble des acteur.rices en EPS de l'académie ;
- la structuration des équipes plurielles directement investies dans la mise en œuvre de la formation initiale et continue. L'Inspé, en appui sur la formation des formateur.rices et les projets de co-construction de formation, accompagne l'acculturation des formateur.rices et le changement de paradigmes associé à l'approche par compétence et au co-travail. Toutes les équipes de formateur.rices sont concernées.

Volet 4 : Le développement professionnel de chaque enseignant.e et enseignant.e-chercheur.e est un enjeu capital pour l'Inspé. Le soutien concerne une participation aux frais de séminaires ou de congrès de recherche pour les enseignant.es-chercheur.es ou enseignant.es désireux.ses de valoriser leurs travaux en lien avec l'éducation et l'enseignement. Ce volet permet également le soutien des enseignant.es désirant réaliser une formation professionnelle leur permettant de s'inscrire dans une démarche de recherche : inscription en master, thèse ou DU, en leur attribuant notamment un allègement de service pour suivre leur formation et réaliser leurs travaux de recherche.

L'implication des formateur.rices Inspé de Lyon dans différents projets de recherche (Léa, animation de séminaires de recherche en binôme avec des EC, projets Erasmus+) leur donne l'opportunité de valoriser leur implication par de la diplomation.

Toutes les demandes sont évaluées par une commission d'évaluation mixte composée d'enseignant.es-chercheur.es et d'enseignant.es des commissions recherche et formation.

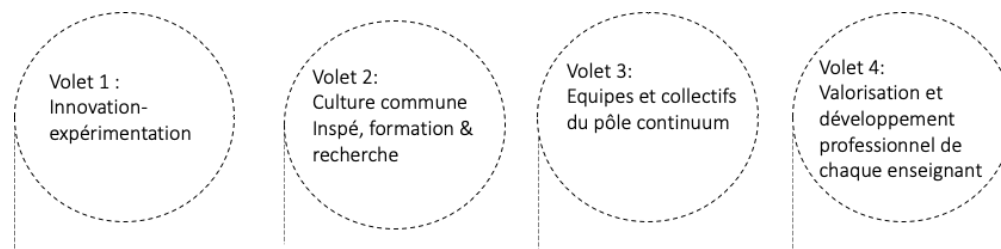


Figure 8 : Accompagnement des projets au sein des commissions recherche et formation

- **Le pôle “continuum” : La cellule recherche innovation, une interface formation recherche**

Afin de promouvoir sa mission de développement des relations recherche - formation - terrain, l'Inspé de Lyon a pour projet de développer une cellule recherche/innovation au sein de son pôle “continuum”. Cette cellule formera le pilier de soutien à la recherche et la clé de voûte de l'irrigation de la formation par les résultats de la recherche. Issue des réflexions mises en œuvre lors de la réponse à l'appel à projets PIA3, cette cellule a pour vocation de recueillir, stimuler et accompagner des projets de recherche issus d'une collaboration recherche / terrain en développant une méthodologie de recherche collaborative pour élaborer des ressources et formations répondant aux besoins du terrain. La cellule recherche innovation permettra en lien avec les collectifs, la MIE, les chercheur.es de l'Inspé et plus largement de la SFR RELYS, via la constitution d'un comité opérationnel spécifique qui accompagnera les projets identifiés en suivant une méthodologie rigoureuse de co-construction, validation et d'essaimage. Chaque comité pourra être composé de chercheur.es, d'enseignant.es, de personnels d'encadrement, de formateur.rices, de membres d'associations partenaires de l'école. Les étudiant.es de master MEEF seront mobilisé.es dans le dispositif et trouveront dans ces projets des lieux et projets pour la réalisation de leur mémoire de recherche. La géométrie de ces comités opérationnels variera en fonction des projets, l'enjeu étant l'adaptation des compétences de leurs membres à la problématique visée.

La cellule a également pour mission d'accompagner les transferts des résultats de ces projets vers la formation initiale et continue et de favoriser la création de ressources pour l'enseignement, la formation professionnelle et la formation de formateur.rices à la lumière des résultats de la recherche.

3.3.4. Liste des laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'Inspé

La création et le portage d'une structure fédérative de recherche (SFR RELYS) a pour ambition de structurer la recherche en éducation à la fois sur le site de l'Inspé et plus largement à l'échelle du territoire de la COMUE de Lyon. Comme spécifié précédemment, aucun laboratoire de recherche n'est directement rattaché à la composante Inspé, et aucun laboratoire n'est présent sur le site. Cette configuration offre certains avantages, permettant notamment le recrutement d'enseignant.es-chercheur.es de toutes disciplines qui pourraient présenter des difficultés à s'inscrire dans un laboratoire exclusivement en sciences de l'éducation et de la formation. Compte tenu du périmètre historique scientifique de l'université Lyon1, cela permet à l'Inspé le recrutement d'enseignant.es-chercheur.es de disciplines portées par des laboratoires d'autres universités, notamment Lyon 2. Jusqu'ici, l'intégration des enseignant.es-chercheur.es dans des laboratoires hors université Lyon 1 a été possible. Cela restera un point de vigilance pour les années à venir, compte tenu de l'évolution des

périmètres des composantes et de l'évolution récente du projet Idex.

Les enseignant.es-chercheur.es dépendent des laboratoires suivants :

Nom du laboratoire	Tutelles	Effectifs Inspé
*Centre Max Weber UMR 5283 http://centre-max-weber.fr/	CNRS, École Normale Supérieure de Lyon, Université Jean Monnet Saint-Étienne et Université Lyon 2	2
*Centre de recherche en neurosciences de Lyon UMR 5292, U 1028. https://crnl.univ-lyon1.fr/	CNRS, Université Jean Monnet Saint-Étienne et Université de Lyon 1	2
*Éducation, cultures, politiques EA 4571 https://recherche.univ-lyon2.fr/ecp	Université Jean Monnet Saint-Étienne et Université Lyon 2	2
*Equipe de recherche de Lyon en sciences de l'information et de la communication EA 4147 https://elico-recherche.msh-lse.fr	Université Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Sciences Po Lyon, Ensib et Jean Monnet Saint-Étienne	1
*Interactions, corpus, apprentissage, représentations UMR 5191 http://icar.cnrs.fr/	CNRS, ENS de Lyon et Université Lyon 2	4
*Institut d'Histoire des représentations et des idées dans les modernités UMR 5317 http://ihrim.ens-lyon.fr/	CNRS, École Normale Supérieure de Lyon, Université Jean Monnet Saint-Étienne et Université Lyon 2, Lyon 3, université Clermont- Auvergne	2
*Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod UMR 522 9 http://isc.rivetweb.org/	CNRS, Université Lyon 1	2
*Sciences, sociétés, Historicité, étude et Pratiques EA 4148 S2HEP : https://s2hep.univ-lyon1.fr/	Université Lyon 1	10
*Triangle UMR 5206 http://triangle.ens-lyon.fr	CNRS, ENS de Lyon, Université Lyon 2, Sciences Po Lyon, Université Jean Monnet Saint-Etienne,	2
* Reshape, UMR 1290 en cours de labélisation https://www.hesper.fr	Inserm, Université Lyon 1	1
Parcours santé systémique EA 4129 https://p2s.univ-lyon1.fr/	Université Lyon 1	3
*Laboratoire de recherche historique Rhone-Alpes, UMR 5190 http://larhra.ish-lyon.cnrs.fr/	CNRS, Universités Lyon 2, Jean Moulin-Lyon 3, Grenoble-Alpes et de l'ENS de Lyon	2
Langues et Cultures Européennes, EA 1853 https://www.msh-lse.fr/laboratoires/lce/	Université Jean Monnet Saint-Etienne	1
LEM CERCOR UMR CNRS 8584 https://www.univ-st-etienne.fr/fr/lem-cercor.html	Université Jean Monnet Saint-Etienne	1
Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité UMR 7172 http://www.thalim.cnrs.fr/	ENS, université de la Sorbonne	1

Laboratoire AMPERE UMR CNRS 5005 http://www.ampere-lab.fr/	CNRS, INSA, Université Lyon1, Ecole centrale de Lyon	1
Laboratoire sur les vulnérabilités et l'innovation dans le sport (L-VIS) EA 7428 http://l-vis.univ-lyon1.fr/	Université Lyon 1	1
Environnement, ville, Société, UMR 5600 https://umr5600.cnrs.fr	CNRS, École Normale Supérieure de Lyon, INSA, Mines Saint étienne, Université Jean Monnet Saint-Étienne et Université Lyon 2, Lyon 3, université Clermont-Auvergne	1
Le laboratoire Passages XX-XXI EA 4160 https://passagesxx-xxi.univ-lyon2.fr	Université Lyon 2	1

Tableau 10 : rattachement des enseignant.es chercheur.es de l'Inspé aux différentes unités de recherche du site Lyon-St Etienne

Un EC en arrêt longue maladie

* laboratoires membres de la SFR-RELYS auxquels s'ajoutent les laboratoires suivants

CeRLA : <https://crtt.univ-lyon2.fr/>

DDL : <http://www.ddl.cnrs.fr/>

DIPHE : <https://diphe.univ-lyon2.fr/>

EMC : <https://emc.univ-lyon2.fr/>

ERIC : <https://eric.msh-lse.fr/>

GREPS : <https://greps.univ-lyon2.fr/>

LIRIS : <https://liris.cnrs.fr/>

3.3.5. Évolution du potentiel global des enseignant.es-chercheur.es et perspectives

Concernant l'évolution du potentiel global des enseignant.es-chercheur.es et les perspectives en la matière, il convient de prendre en compte l'ensemble des statuts des personnels enseignants et enseignants-chercheurs de l'Inspé. Les évolutions pour ces différents statuts doivent en effet être envisagées de façon concomitante, dans un contexte de maintien du volume global des emplois. L'annexe 2 présente la répartition actuelle des différentes catégories de personnels enseignants et enseignants-chercheurs rattachés à la composante. Cette répartition s'établit à l'heure actuelle à $\frac{1}{3}$ d'enseignant.es chercheur.es pour $\frac{2}{3}$ d'enseignant.es du premier ou du second degré affectés à temps plein auxquels s'ajoutent les formateur.rices recruté.es en temps partagé dont le nombre évolue autour de 40 formateurs et formatrices. Les professeur.es des écoles maîtres formateurs (PEMF) ne sont pas comptabilisé.es dans les effectifs enseignant.es de l'Inspé. Cette répartition est stable sur les 4 à 5 dernières années, couvrant les besoins de la composante pour le fonctionnement de ses propres parcours de formation ainsi que les interventions de ses formateur.rices dans les parcours portés par les établissements partenaires.

L'évolution des effectifs dans ces différentes catégories de personnels au cours des années 2019 puis 2020 n'est, en revanche pas forcément significative pour deux raisons essentielles :

- si le nombre des enseignant.es chercheur.es est stable depuis plusieurs années, la campagne d'emplois 2020 n'a pas pu se dérouler dans des conditions normales du fait de la crise sanitaire, aboutissant à l'impossibilité de recruter trois professeur.es d'université conformément au vote du conseil académique de l'université de rattachement. Ces recrutements devraient pouvoir intervenir au fil de l'eau au cours de l'année 2021 et rétablir le nombre de professeur.es d'universités à 8.
- la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignant.es, initialement prévue à la rentrée 2020 puis décalée à la rentrée 2021 incitait à conduire avec prudence les campagnes d'emploi 2019 et 2020 des personnels du second degré

affectés à temps plein. Ces recrutements ont donc été limités au profit de recrutement sur des temps partagés.

Les perspectives d'évolution de la carte des emplois de l'Inspé composante UCBL devra tenir compte de la mise en œuvre de la réforme de la formation et viser progressivement un nouvel équilibre entre les différentes catégories de personnels.

- Pour les enseignant.es chercheur.es l'objectif sera double. Il consistera à augmenter le nombre de supports pour renforcer les équipes pédagogiques par des enseignant.es chercheur.es spécialisé.es dans les différents domaines de la formation. Le principe d'une structuration de ces équipes autour de collègues professeur.es d'université bénéficiant d'une forte reconnaissance scientifique sera également recherché. Ce principe devra tenir compte des directives de recrutement mises en œuvre par l'université Claude Bernard et visant à privilégier des recrutement exogènes. Il devra également tenir compte des volontés d'évolution des enseignant.es chercheur.es de l'Inspé en les accompagnant dans la préparation d'habilitation à diriger des recherches ou la qualification de professeur.es des universités. La capacité des collègues à s'investir dans les responsabilités et dans les différentes facettes du continuum de formation sera un critère important de cette évolution.
- Pour les enseignant.es affecté.es à temps plein à l'Inspé, il s'agira d'adapter le nombre et le profil des collègues en fonction des potentialités d'intervention dans les différentes facettes du continuum de formation. L'organisation des équipes permanentes devra également être un gage de stabilité pour la prise en charge des responsabilités permettant d'assurer le fonctionnement de la composante. La perspective d'une transformation d'un certain nombre de supports actuellement utilisés pour recruter des personnels scolaires en temps plein en supports pour l'accueil d'enseignant.es chercheur.es est une piste d'exploration pour l'évolution de la carte des emplois de l'Inspé.

Dans le même temps, l'Inspé poursuivra sa politique d'accompagnement du développement professionnel de ses personnels enseignants en finançant, dans le cadre du budget dédié à la formation de formateur.rices, un certain nombre de décharges pour inscription en master ou thèse. Ce type de dispositif constitue également un terreau favorable à des évolutions similaires pour des personnels d'encadrement de l'éducation nationale.

- Le recrutement de formateur.rices en temps partagé complétera la carte des emplois directement rattachés à l'inspé. Ce recrutement devra être réalisé de façon sécurisée pour permettre aux collègues intéressé.es de bénéficier d'une stabilité et d'une lisibilité suffisante dans l'exercice de leurs missions à cheval sur un établissement scolaire et un établissement d'enseignement supérieur. L'attractivité de ces missions devra faire l'objet d'une attention particulière de façon à favoriser la constitution d'équipes pédagogiques pluri-catégorielles stables.

3.3.6. Pourcentage des personnels de l'Inspé impliqués dans une recherche à dimension internationale

En raison de l'absence de rattachement direct d'unités de recherche au sein de la composante Inspé, il a été demandé aux personnels EC de l'Inspé de Lyon de rapporter leur implication dans des recherches à dimension internationale par le biais d'une enquête. Il a été demandé aux EC de ne citer que les projets à dimension internationale sur les thématiques de l'éducation, l'enseignement, la formation, les apprentissages. Certains collègues ne réalisant pas exclusivement leurs projets dans ce domaine, il s'agit ici d'une image partielle de leurs activités de recherche. Au total, ces informations ont été recueillies auprès de 33 enseignant.es-chercheurs.

Trente trois pour cent des enseignant.es-chercheur.es ayant répondu sont impliqué.es (porteur.euses ou collaborateur.rices) d'une recherche à dimension internationale. Ces projets sont principalement des projets Erasmus+ ou des projets ANR, dont les fonds sont pour l'essentiel gérés par les laboratoires de rattachement ou les tutelles (universités, CNRS ou INSERM).

Les projets de type Erasmus+ sont a priori les supports les plus favorables aux collaborations internationales dans notre institution, notamment car ceux-ci sont profitables à la mobilité de nos étudiant.es. Cependant, là où la plupart des partenaires européens ont une certaine flexibilité pour organiser des échanges d'étudiant.es au cours des 5 années de formation, la structuration de la formation initiale en France en 2 ans de master montre ses limites et dans les différents projets impliquant l'Inspé, la mobilité a surtout touché les formateur.rices et enseignant.es-chercheur.es.

Au niveau européen, plusieurs EC de l'Inspé sont membres du réseau des Ecoles Promotrices de Santé eu Europe (SHE Network Foundation). Le réseau SHE est une ONG indépendante hébergée par University College South Denmark, cofinancée par l'UE et soutenue par WHO Europe. Actuellement, ce réseau compte 31 pays membres en Europe et en Asie centrale. L'objectif général du réseau Écoles pour la santé en Europe (SHE) est d'améliorer la santé des enfants et des jeunes en Europe, notamment grâce au modèle des écoles promotrices de santé. Cette collaboration se matérialise au niveau national par une implication de la DGESCO. Les travaux des enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé (pilotes Français au sein de ce réseau) ont contribué à la rédaction du VADEMECUM des Ecoles promotrices de Santé, publié par la DGESCO. Les résultats issus des travaux de recherche sont mis à profit des étudiant.es de formations initiales et plus particulièrement du master PIF "Métiers de l'éducation à la santé à l'école" et du master "Education et santé publique" portés par l'Inspé, par le biais de séminaires de recherche ou de journée de formation financés par l'Inspé, mais également continues (projet de formation avec l'IEN de la Loire à destination des enseignant.es du premier degré).

L'Inspé est également investie dans des collaborations internationales portées par le programme CAPES-COFECUB entre le Brésil et la France. Ce programme contribue avec succès aux échanges académiques, à la production scientifique et à la formation de jeunes chercheur.es. Il est financé pour la Partie française par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et piloté par le Comité français d'Evaluation de la Coopération universitaire et scientifique avec le Brésil (COFECUB).

3.3.7. Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'Inspé est impliqué

L'Inspé est partenaire d'un GTNum financé par la direction du *numérique* pour l'éducation (DNE), intitulé "Hybridations, Interactions, Apprentissages et Formes Scolaires" (2020-2022), pour un montant de 50k€. Les laboratoires PErSEUs (Psychologies Ergonomique et Sociale pour l'Expérience Utilisateurs) de L'Université de Lorraine et LIRIS (Laboratoire d'InfoRmatique en Image et Système d'information) de Lyon sont les entités co-animatrices de ce GTnum. Elles travailleront en partenariat étroit avec les DANE et Inspé de leurs deux académies : l'académie de Nancy-Metz et l'académie de Lyon. Ce groupe de travail est articulé autour de trois axes : Axe_1 : Hybride distanciel/ présentiel ; Axe_2 Hybride Physique/numérique, Axe_3 Influences transformatives de l'hybride sur les pratiques. L'INSPE participera à ce 3ème axe ayant pour objectifs de fournir un état de la recherche francophone et internationale (avec approche contrastive possible le cas échéant) et de la documentation (académique, professionnelle, institutionnelle) sur les trois formes de transformations impactées sur les pratiques, selon un point de vue centré sur les acteur.rices concerné.es : élèves, enseignant.es, personnels d'appui et de direction, formateur.rices et familles. Il vise également à offrir une palette diversifiée de retours d'expérience d'apprentissage et d'enseignement hybrides issus du terrain, afin d'illustrer les situations rencontrées et de guider l'action individuelle et collective pour favoriser et/ou accompagner ces pratiques d'hybridation (impacts attendus, difficultés rencontrées, solutions retenues, résultats obtenus, limites observées).

L'Inspé est également partenaire du projet SPISEY (Supporting Practices for Inclusive Schooling & Education for the Youth). Ce projet fait suite au projet ERASMUS + K2 Co-Creating Welfare (CCW) qui avait mobilisé plusieurs EC de l'Inspé. Les résultats du projet CCW ont fait l'objet de publications scientifiques, ainsi que de modules de formation qui ont

été intégrés dans certaines formations de l'Inspé (Master Education et Santé publique, Master PIF MESE). Le projet SPISEY a pour objectif de promouvoir une approche stratégique, holistique et relationnelle sur la manière de développer des écoles inclusives et des environnements d'apprentissage dans les États membres européens. L'un des piliers du projet est de promouvoir les collaborations entre les enseignant.es, entre l'école et le monde extérieur, entre les élèves et les enseignant.es, et entre les enseignant.es et les parents afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie européenne sur le décrochage scolaire précoce, la stratégie d'inclusion et de diversité et le socle des droits sociaux. Les pays partenaires sont le Danemark, l'Espagne, la Finlande, le Royaume-Uni et la France. Le projet SPISEY permet aux EC mobilisé.es d'encadrer des étudiant.es de Master, ainsi que d'alimenter les séminaires de recherche sur les thématiques concernées.

L'inspé est également investi dans le Projet COVID-19 Health Literacy Survey: University Students menant une enquête sur la littératie en santé numérique. Cette étude concerne les étudiant.es d'université. 94 chercheur.es de 49 pays font partie du consortium à l'origine de ce projet. Emily Darlington, enseignante-chercheuse de l'Inspé de Lyon est l'investigatrice principale pour la France dans ce projet.

Il est important de mentionner que , sur la période 2019-2020, les enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé sont investigateur.rices principaux.ales de 18 programmes de recherche financés sur appel à projet dans le domaine de l'éducation, l'enseignement, la formation et les apprentissages. Pour 18 autres programmes les enseignant.es chercheur.es de l'Inspé sont collaborateur.rices. La gestion financière de ces programmes est confiée aux tutelles ou laboratoires de rattachement des enseignant.es-chercheur.es. Il s'agit principalement de projets financés par l'ANR, la DEPP, ou par des fonds de recherche (Institut National du Cancer, Institut de Recherche en Santé Publique, fondation MAIF...).

A titre d'exemple:

Prise de risque et manque de sommeil des adolescents- Fondations MAIF

INEXDEB (Input et Expérience dans le Développement Bilingue)- Labex ASLAN

Ma santé pas sans toi... Bien vivre ensemble au quotidien - ARS

Milieu socio-économico-culturel des élèves et résolution de tâches de sciences - Enquête PISA- DEPP, Ministère de l'éducation nationale.

Troubles du sommeil et apprentissage- ANR

BODYS, NeuroDéveloppement du schéma corporel normal et atypique- ANR

Projet TRANSENVIR- ANR

Les enseignant.es chercheur.es de l'Inspé sont actuellement impliqué.es dans 6 projets LEA de l'IFÉ: LéA Ampère, LéA DUAL, LéA Prospective, LéA QSV , LéA Jules Ferry, LéA Paul Emile Victor.

Parallèlement à leur implication dans des projets de recherche et de formation, les enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé sont également fortement mobilisé.es auprès d'instances nationales et internationales (missions auprès de l'HCERES, CNU, Haut conseil de santé publique, Ministère de l'éducation nationale, DGESCO, Assemblée nationale...).

3.4. Continuum de formation

Le projet de l'Inspé pense le développement des compétences des enseignant.es dans un continuum de formation et dans une collaboration entre les différent.es acteur.rices (cf 3.1). Le projet est pensé dès les années de formation en licence puis tout au long de la carrière des enseignant.es et en cohérence avec le schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale et dans sa déclinaison au niveau académique. Il est à noter que le plan de formation académique du rectorat, en initiant un changement de paradigme fort entre « logique de l'offre de formation » et « logique de réponse à la demande » prend en compte la diversité des parcours qui se développe et facilite les transitions entre formation initiale et formation continue/continuée. Formalisant trois grands champs d'orientations de la formation continue pour tous les personnels : se situer dans le système éducatif, se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles, être accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences, il s'articule

parfaitement avec les blocs de compétences qui fondent le projet de formation de l'Inspé.

3.4.1. Pré-professionnalisation

Les voies d'entrée dans le métier se diversifient, en aval des parcours de niveau bac+5 par des reconversions plus nombreuses vers les MEEF et en amont par des parcours de pré-professionnalisation qui se diversifient.

- Modules de préprofessionnalisation dans les parcours de licence

Les universités de l'académie de Lyon proposent des dispositifs d'ouverture ou de sensibilisation, des UE optionnelles aux étudiant.es de licence qui se destinent aux métiers de l'enseignement.

Les transversales à Lyon1 offrent des espaces d'ouverture à l'ensemble des étudiant.es des parcours de science. Ces transversales se présentent sous la forme d'unités d'enseignement de la licence "Science, Technologie,Santé". Elles sont communes à tous les parcours et permettent la validation de 6 crédits par semestre. L'inspé met en place des formations à destination de tous les étudiant.es de licence sensibles aux questions d'enseignement et d'éducation avec trois axes :

- Connaissance du milieu éducatif et de ses valeurs : il s'agit d'amener les étudiant.es à découvrir les différentes facettes du métier d'enseignant.e au regard notamment des lieux d'exercice du métier. Il s'agit aussi de bien comprendre les droits et devoirs qui y sont rattachés pour définir la culture commune qui donne sens à la diversité des postes de travail dans l'école française.
- Comprendre l'enseignement de sa discipline - histoire, épistémologie, didactique et pédagogie des disciplines. Il s'agit de bien faire comprendre le fondement d'une discipline scolaire comme élément de sens pour les élèves.
- Enseigner un métier qui s'apprend - mise en situation (certaines disciplines) : Il s'agit, grâce à l'ancrage sur un stage de découverte, de comprendre le métier sur ses aspects éthiques, relationnels, fonctionnels. Ce stage offrira la découverte du 1er et du second degré.

Les étudiant.es peuvent s'engager sur 1 ou 2 de ces axes.

À l'Université Lyon 2 et à l'Université Lyon 3, en lettres et SHS, la mention est choisie dès le L1.

À Lyon 2, le portail pluridisciplinaire permet une réorientation dans plusieurs mentions et offre la possibilité de changer de mention en L2 et également de préparer une licence bi-disciplinaire.

L'université Lumière Lyon2 intègre la pré-professionnalisation à plusieurs niveaux des parcours de Licence. Ainsi, l'élément pédagogique (EP), «Projet Personnel et Professionnel» (PPP), est proposé dans la plupart des Licences. Il existe aussi des possibilités de stage au niveau de l'Université (Pôle Stage et insertion) ou en lien avec certaines institutions ou associations locales. La spécificité de l'ISPEF (Institut des Sciences et des Pratiques d'Education et de Formation), enrichi par la présence à Lyon 2 de l'Institut de Psychologie, qui sont des propositions de formation uniques parmi les institutions académiques partenaires de l'Inspé de Lyon, permet de proposer une préprofessionnalisation qui vise non seulement la formation à l'enseignement, mais plus largement les métiers du champ de l'intervention éducative. Ainsi la L3 en Sciences de l'Éducation, pour l'option MEEP (Métiers de l'Éducation à l'École Primaire), propose un stage avec une expérience professionnelle ou bénévole qui offre des possibilités d'expérience de terrain : Zup de Co, AFEV avec notamment la gestion de sorties collectives, etc..), travail périscolaire, animation en centre aéré... D'autres formations, comme les Mentions de Licence LLCER, Histoire-Géographie ou Lettres, voient également comme débouché professionnel privilégié les métiers de l'enseignement, et les compétences disciplinaires enseignées permettent aussi des acquis professionnalisants grâce à la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants.

À l'université Lyon 3, les étudiant.es .edans les mentions de licence lettres, histoire, géographie, humanités, philosophie ont la possibilité de choisir dès la L1 (au semestre 2) une

UEO (unité d'enseignement d'ouverture) intitulée « Professorat des écoles », déployée sur les semestres 2 à 6 de la licence. Ils reçoivent une double formation disciplinaire entre français et mathématiques, disciplines socles du concours PE. Cette UEO, qui réunit un effectif moyen de 100 étudiant.es, est un élément de construction d'un parcours pour intégrer le MEEF PE. Dans le cadre de ces UEO, les étudiant.es peuvent faire dès la L2 un stage facultatif (encadré par convention) d'observation en établissement scolaire.

À l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, la plupart des licences des UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales et Sciences et Techniques offrent un module de préprofessionnalisation en L3 orienté vers les métiers de l'enseignement (PE, PCL). Le nombre de crédits ECTS alloué est de 5 ou 6 par semestre selon les filières.

Le semestre 5 est consacré à la connaissance du milieu éducatif, à la didactique et l'épistémologie de la discipline et, pour les PE, à une remise à niveau dans un domaine non pris en charge par leur cursus (mathématiques pour ALL et SHS, français pour ST).

Le semestre 6 est consacré à un stage d'observation appuyé sur un TD d'accompagnement qui permet de comprendre les enjeux de l'enseignement et d'aborder le métier d'enseignant.e sous différents angles (institutionnel, sociologique, psychologique, éthique...).

La filière STAPS (parcours Éducation et motricité) offre un parcours de préprofessionnalisation sur les trois années de licence : connaissance de l'institution et du métier d'enseignant.e en L1, formation théorique liée à la pratique du sport, didactique et stage d'observation en L2, poursuite de la formation théorique, didactique et pédagogique en L3 et stage de pratique accompagnée avec mémoire et soutenance.

- Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) : dispositif mis en place à titre expérimental à partir de septembre 2021

Un premier partenariat entre l'Université Jean-Monnet et le Lycée Fauriel est engagé pour la rentrée 2021 avec la mise en place d'un comité de pilotage constitué de la présidence de l'université Jean Monnet, de la direction de la faculté des sciences et techniques, de la direction de l'Inspé de l'académie de Lyon, du secrétariat général d'académie, de la délégation académique à la formation des personnels, des doyens des corps d'inspection 1er et 2nd degrés du Rectorat de l'Académie de Lyon, de la direction académique des services de l'éducation nationale de la Loire, de la direction du lycée Claude Fauriel. Ce comité de pilotage a vocation, après labellisation du parcours préparatoire au professorat des écoles par le MESRI, à définir, organiser et mettre en oeuvre la maquette de formation, co-construire les contenus pédagogiques dispensés par les deux institutions et assurer le suivi, l'orientation, (la réorientation éventuelle) des étudiant.es jusqu'à l'un des parcours de Master MEEF « professeur des écoles » de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour 2021-2022 ce PPPE (sous réserve de labellisation) est adossé à la licence de mathématiques de l'UJM. La répartition des enseignements est la suivante :

Année	Part dévolue à l'université	Part dévolue au lycée
L1	25%	75%
L2	50%	50%
L3	75%	25%

D'autres PPPE ont vocation à émerger. Une attention particulière sera là encore nécessaire quant à la question de l'articulation entre ce dispositif et la poursuite du parcours vers les métiers de l'enseignement.

- **Formation des AED en pré-professionnalisation**

En collaboration avec l'Inspé, la DFIE met en œuvre une formation spécifique à destination des AED recruté.es dans le cadre de la pré-professionnalisation par l'académie, lors de leur année de Licence 2 ou Licence 3. Ce dispositif de formation en cours d'élaboration et amené à évoluer permet d'apporter à ces étudiant.es des connaissances portant sur des thématiques transversales (Développement de l'enfant - Rapport à la règle - autorité, Aide à l'élève – Autonomie - Apprendre à apprendre, EABEP – compétences psycho-sociales, Parcours éducatif et co-intervention disciplinaire) et intègre également des apports sur des thématiques disciplinaires : lettres, langues et mathématiques.

3.4.2. **Formation continuée**

Les enseignant.es et enseignant.es chercheur.es de l'Inspé contribuent aux actions de formation académiques en apportant leurs compétences spécifiques au projet global. Les dispositifs se mettent en place dans le cadre du pôle "continuum" (cf. supra) à plusieurs niveaux. La mise en place des équipes plurielles doit optimiser les mises en œuvre.

- **Formation des personnels enseignant.es, d'éducation et d'orientation (1er et 2nd degrés) stagiaires**

Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation stagiaires affectés dans l'académie de Lyon sont, pour certains, en alternance à mi-temps en établissement et à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) et pour d'autres, affectés à temps complet en établissement.

La formation des professeur.es et CPE stagiaires alternant.es à mi-temps renvoie à termes à des parcours adaptés à construire en faisant évoluer les parcours actuels décrits en 3.2.3.1

- **Professeur.es et CPE stagiaires à temps complet bénéficient de formations disciplinaires et transversales**

- Des formations disciplinaires assurées par les inspecteur.rices pour le second degré,
- 18h de formation au choix (3 modules parmi 4)
 - École inclusive : prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement
 - Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages
 - Accompagner les progrès et les acquisitions des élèves
 - Les pratiques interdisciplinaires et les parcours éducatifs

- **Psychologues de l'Éducation nationale 1er et 2nd degrés**

Diplômé.es en psychologie, ils.elles sont en formation professionnalisante durant une année avec une alternance à l'Inspé et en situation professionnelle (en RASED pour les PsyEN EDA, en CIO pour les PsyEN EDO).

3.4.3. **Formation continue**

Là encore, les enseignant.es et enseignant.es chercheur.es de l'Inspé contribuent aux actions de formation académiques en apportant leurs compétences spécifiques au projet global. Le plan en cours sera amené à évoluer en fonction des préconisations sur la formation et l'accompagnement des lauréat.es des concours.

- **Formation des néo-tuteur.rices et néo-tutrices des fonctionnaires stagiaires**

En partenariat avec la DFIE, l'Inspé participe à la formation des néo-tuteur.rices et néo-tutrices avec deux axes :

- accompagner le.la stagiaire
- évaluer le.la stagiaire

Le plan de formation spécifique aux entrant.es dans le métier (1ère et 2ème année) est centré sur les thématiques suivantes : l'école inclusive, l'éducation prioritaire, installer et maintenir un climat propice aux apprentissages, évaluer les progrès et les acquisitions des élèves, les pratiques interdisciplinaires et les parcours éducatifs, s'impliquer dans les instances et travailler avec les partenaires de l'EPLÉ, coopérer au sein d'une équipe.

- Formation des professeur.es du second de degré (T1 non affecté.es en REP)

En partenariat avec la DFIE l'Inspé participe à la formation des professeur.es du second de degré (T1) avec la mise en place de 18h de formation (3 modules au choix parmi 7) :

- École inclusive : prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement
- Enseigner en éducation prioritaire (sauf enseignant.es affecté.es en REP)
- Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- Les pratiques interdisciplinaires et les parcours éducatifs
- S'impliquer dans les instances et travailler avec les partenaires de l'EPLÉ
- Coopérer au sein d'une équipe

- Formation des professeur.es du second de degré (T1 affecté.es en REP)

En partenariat avec la DFIE, l'Inspé participe à la mise en oeuvre d'un module obligatoire de 12h (Enseigner en éducation prioritaire) et des modules communs aux T1 (2 modules au choix parmi 6)

- Formation des professeur.es du second de degré et CPE T2

En partenariat avec la DFIE, l'Inspé participe à la mise en oeuvre de 9h de formation en "Analyse de situations professionnelles"

- Formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation dans le cadre du PAF

Les enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé contribuent aux actions de formation académiques dans le cadre des appels d'offres du PAF, des FIL (actions de Formation d'Initiative Locale), ou des ALP inter-degrés (Actions Locales Prioritaires inter-degrés). Depuis la rentrée 2020, une évolution significative de l'appel d'offre permet aux formateur.rices universitaires de proposer des "Actions Locales Disciplinaires" sur la base des compétences des équipes disciplinaires de formateur.rices ou des collectifs du pôle "continuum". Cette modalité, inscrite dans le cadre du pôle "continuum", a vocation à faciliter les interventions des formateur.rices universitaires en formation continue, par l'identification des actions, par la facilitation d'engagement des moyens.

Il est à noter que le plan académique de formation s'étend au premier degré à la rentrée scolaire 2020 et donne lieu également à une offre académique de formations, disciplinaires comme transversales, complémentaires aux actions de formation déployées au sein des circonscriptions et des départements.

- Préparation aux concours internes

La DFIE développe des dispositifs de formation de préparation aux concours internes des personnels d'enseignement et d'éducation (CAPES, CAPET, CAPLP et concours CPE) adossés à une formation didactique et pédagogique, comprenant notamment une journée de

préparation du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ainsi que des dispositifs de formation de préparation à l'agrégation interne. Ces formations s'appuient sur des intervenant.es universitaires et sont organisées dans le cadre du pôle "continuum".

- Préparation aux certifications

La DFIE organise des formations de préparation aux certifications suivantes :

- certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA),
- certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF),
- certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI),
- certification complémentaire en discipline non linguistique anglais (DNL),
- certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS).

L'Inspé participe à la préparation et/ou à la délivrance d'un certain nombre de ces certifications. Celles-ci sont accessibles indépendamment ou incluses aux formations dispensées dans le cadre de diplômes.

Pour le CAPPEI, l'Inspé prépare au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive dans le cadre du master MEI, parcours de la mention PIF. Une réflexion est en cours pour rapprocher également les préparations au CAFFA et CAFIPEMF du parcours MFEA de la mention PIF.

- Formation continue des enseignant.es du supérieur

La pédagogie dans l'enseignement supérieur est un champ d'expérimentation, de recherche et de formation relativement récent, lié notamment à la massification de l'accès aux études supérieures en France et à l'international. Le riche environnement de l'Inspé de l'Académie de Lyon (laboratoires, fédérations de recherche) en matière de recherche et les compétences construites dans le champ de la formation des enseignant.es de l'enseignement scolaire constituent un terreau fertile à l'exploration de ce champ de recherche et de formation.

C'est le cas de l'approche par compétences, base structurelle de la construction des maquettes de formation des masters MEEF dont la transposition à d'autres formations des établissements partenaires du site Lyon - St Etienne pourrait constituer un premier exemple d'objet de formation à destination des enseignant.es du supérieur.

Il en est de même de l'analyse de la pratique et de la conception continuée dans l'usage par le biais des outils de type vidéo dont le développement et la maîtrise par l'Institut Français de l'Education (Néopass-Sup), partenaire majeur de l'Inspé pourrait permettre leur utilisation auprès de très nombreux publics sur le site de Lyon - St Etienne et au-delà.

Les travaux en cours sur les interactions entre forme et architecture scolaire dans le cadre d'une réflexion collective impliquant les différent.es acteur.rices du projet de formation des enseignant.es dans l'académie de Lyon (DANE, DFIE, Inspé, collectivités territoriales) et leur transposition aux problématiques universitaires pourraient constituer un axe complémentaire de développement en matière de pédagogie universitaire.

Un tel développement ne pourrait prendre place que dans le cadre de collaborations étroites avec les partenaires déjà évoqués et en incluant les dispositifs de soutien à la pédagogie universitaire mis en place dans les différents établissements du site, ainsi que les services de formation continue de ces mêmes établissements.

3.5. Partenariats

3.5.1. Environnement en matière de partenariats

En dehors des relations qui lient les quatre universités parties prenantes et le rectorat, le fonctionnement du projet Inspé repose sur un très grand nombre de partenariats impliquant des structures et institutions très variables par leur diversité. Le présent paragraphe propose une typologie de ces partenariats dont les contributions sont également mentionnées dans

les parties du dossier correspondantes.

- **Partenariats institutionnels et associatifs autour de la formation des enseignant.es**

Partenariat avec l'Ifé

L'institut français de l'éducation (Ifé) est l'un des acteurs majeurs de la formation des enseignant.es sur le territoire lyonnais. Intégré à l'École Normale Supérieure de Lyon, il devait faire partie du rapprochement entre acteurs de la formation dans le cadre de la création du pôle de recherche et de formation "Education et Sport". La dynamique de collaboration engagée à cette occasion devrait se poursuivre malgré l'arrêt du projet IDEX en trois étapes selon le degré d'avancement des projets correspondants :

- capitalisation rapide sur des collaborations déjà engagées : exemple des implications Inspé dans le cadre des LEA et Ifé dans les masters PIF
- développement progressif de nouvelles collaborations sur des thématiques déjà identifiées : participation de l'Inspé à la mise en oeuvre du DU "passeurs" de l'Ifé, participation de l'Ifé à la mise en oeuvre de la cellule recherche-terrain de l'Inspé
- Travail collaboratif sur des thématiques émergentes : réflexion sur les problématiques de la pédagogie de l'enseignement supérieur.

Partenariat avec CANOPE

Le repositionnement en cours de CANOPE de ses missions initialement éditoriales vers la formation à distance des enseignant.es impose une redéfinition des collaborations existant entre les deux opérateurs dont la proximité historique repose notamment sur la présence des ateliers CANOPE sur les sites de formation de l'Inspé. Cette redéfinition est en cours au moment de la rédaction de ce dossier et fera l'objet d'un complément d'information ultérieur.

Partenariats culturels et artistiques

A lui seul, le développement d'un projet artistique et culturel ambitieux au service de la formation suscite la mise en place d'un maillage partenarial composite associant institutions culturelles et artistiques, tutelles et associations. Ce projet ne pourrait en effet être décliné sans le soutien et le partenariat actif tissé avec la DRAC depuis 2015 et sans l'investissement des partenaires culturels avec lesquels l'Inspé a signé de nombreuses conventions : Opéra de Lyon, Théâtre de Bourg en Bresse, Musée des Beaux arts de Lyon, Musée de Brou à Bourg en Bresse, Maison d'Izieu, théâtre nouvelles générations, théâtre de la Croix-rousse.

Il convient également de citer les partenariats avec différentes compagnies artistiques directement implantées dans les locaux des sites Inspé et participant aux actions de formation ou aux ateliers artistiques : Quatuor Debussy, compagnie Arnica.

Partenariats avec les associations d'éducation populaire

L'Inspé entretient également un partenariat régulier avec les acteurs du champ de l'éducation populaire. Le collectif des associations partenaires de l'école publique participe notamment aux discussions et décisions relatives à l'Inspé en bénéficiant d'un siège au sein du conseil d'institut. L'Inspé abrite également dans ses locaux un certain nombre d'associations locales œuvrant au profit de l'école : Association ELLAH, AMOPA...

Construction de projets multi-partenariaux

Le travail sur certaines thématiques de formation conduit, dans un certain nombre de cas, à la mise en oeuvre de structures multi-partenariales, impliquant des acteurs issus de différents horizons. Le cas des partenariats culturels et artistiques illustre parfaitement cette logique de convergence multi-partit au même titre que les projets portés dans le cadre de la mission Petite enfance - Ecole maternelle. L'exemple des formations à la défense et à la sécurité nationale et son volet relatif à la formation des enseignant.es en est une autre illustration. Fondé sur le principe de fonctionnement du trinôme académique, à l'interface entre ministères de l'Éducation nationale, ministère des armées et institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), ce partenariat permet la mise en oeuvre d'une formation aux problématiques de défense nationale et de parcours citoyen universel pour les futur.e.s enseignant.es (voir annexe 8).

- **Partenariats avec les collectivités locales et territoriales**

Les relations partenariales de l'Inspé avec les collectivités locales et territoriales portent sur deux aspects complémentaires. Relations de propriétaires à locataire pour les trois sites de formation, elles visent à intégrer à l'évolution patrimoniale de ces sites la dimension pédagogique intrinsèque à l'activité de l'Inspé. Au-delà de cette dimension, ces relations font de l'Inspé un acteur clef du développement et de l'attractivité des territoires au sein desquels il est implanté, position à laquelle les acteur.rices politiques sont particulièrement sensibles. La présence de sites de formation universitaires dédiés aux problématiques d'éducation dans les trois préfectures de départements et les relations entretenues avec les acteur.rices locaux à Lyon, Saint-Etienne et Bourg-en-Bresse participent de la structuration des territoires en étroite relation avec les autres acteur.rices de l'éducation. Elle contribue fortement à entretenir un vivier d'enseignant.es susceptibles de s'implanter dans ces territoires et de participer à leur avenir.

- **Partenariats avec les acteur.rices socio-économiques**

Entrepreneuriat

L'Université de Lyon coordonne plusieurs programmes (Pépité Beelys, Fabrique de l'innovation...) visant à renforcer l'entrepreneuriat sur le site académique de Lyon-Saint Etienne. L'objectif de ces programmes est double : sensibiliser les étudiant.es des masters MEEF à l'entrepreneuriat et construire des dispositifs de formation des enseignant.es à l'entrepreneuriat comme modalité pédagogique (gestion de projet, innovation, acquisition et valorisation de compétences transversales..). Ces programmes, construits en partenariat avec les acteur.rices économiques, renforcent également les liens avec le tissu économique local notamment sur les sites d'implantation de l'Inspé.

Autres partenaires économiques

L'Inspé de l'académie de Lyon assure un partenariat avec de nombreux.ses acteur.rices du monde de l'éducation (secteur assurance santé, bancaire, sécurité professionnelle...). Le conventionnement avec ces acteur.rices définit chaque année les différentes actions pour lesquelles ils sont présents : semaine de rentrée, semaines de la maternelle, journées sécurité routière, responsabilité professionnelle. Il définit également, a contrario, les interventions universitaires auprès des sociétaires de ces organismes. Les partenaires économiques sont souvent perçus comme des entreprises offrant des services payants. Il convient également de rendre davantage lisible leurs actions de soutien et d'aide au monde éducatif. Des journées partenaires centrées sur leurs compétences pour accompagner les projets des étudiant.es et des professeur.es stagiaires trouveraient leur intérêt.

Partenariats associatifs locaux

Des partenariats innovants se mettent en place depuis trois ans. Notamment, le partenariat avec le club de football de la Duchère permet à des étudiant.es de l'Inspé d'assurer un soutien scolaire pour les élèves de la section sportive. Ce partenariat, lancé en 2017, était une première au niveau national. Aujourd'hui, ce type de partenariat se développe sur le territoire lyonnais (partenariat avec le District, le club de Limonest).

3.5.2. Partenariats internationaux

L'Inspé de Lyon a toujours développé une riche activité liée à l'international et notamment en termes d'offre de stages à l'étranger dans le cadre de la formation des enseignant.es. Cette activité s'étend au-delà des stages et est effective grâce aux moyens financiers et humains mis en œuvre. La mission des Relations internationales bénéficie d'un budget annuel d'environ 30000 euros, est pilotée par un.e chargé.e de mission, s'appuie sur une commission regroupant une quinzaine de formateur.rices et bénéficie d'un support administratif.

Des stages de 2 à 4 semaines sont proposés en contextes très diversifiés de par le monde : établissements du réseau français AEF (Japon, Corée, Inde, Birmanie, Australie), établissements locaux (Europe, Sénégal, Vietnam, USA, Canada), publics ou privés, de la

maternelle au lycée (Kindergarten en Allemagne aussi). 60 offres de stage ont été proposées en 2020, soit 228 places pour des étudiant.es/stagiaires tous niveaux (M1, M2A/B, DU). 190 étudiant.es ont été affecté.es (87% sur leur premier vœu), réparti.es comme suit selon leur université de rattachement : 55% Lyon 1, 18% Saint Etienne, 17% Lyon 3, 10% Lyon 2. Enfin, ces affectations ont concerné en grande majorité les étudiant.es du parcours premier degré. Développer l'offre pour le second degré reste une priorité pour le futur projet, la réforme de la formation avec une organisation temporelle différente au sein du master devrait le permettre. Nous mentionnerons ici deux nouveaux partenariats : l'un avec la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de Montréal au Canada pouvant déboucher sur un recrutement post-master pour des étudiant.es qui n'auraient pas réussi (ou passé) le concours ; l'autre avec un institut de formation d'éducateur.rices et d'enseignant.es au Danemark proposant l'approche pédagogique « l'enfant dans la nature », en phase avec les priorités gouvernementales françaises (cf. AEF 15 janvier 2021).

L'Inspé de Lyon, en association avec les services académiques, organise aussi l'accueil d'étudiant.es étranger.ères sur des périodes courtes de 2 à 6 semaines et les place dans des écoles du Rhône et de la Loire. Citons à ce propos le partenariat avec l'Université d'Illinois Urbana-Champaign aux États-Unis.

Outre les stages, l'intégration de la formation à l'université doit permettre de faire bénéficier aux étudiant.es de mobilités internationales semestrielles dans des instituts universitaires dédiés à la formation des enseignant.es en Europe grâce au programme Erasmus ou dans le monde à travers des conventions de partenariats sur la base d'un échange de réciprocité. Deux nouveaux projets sont en construction dans ce sens : l'un avec le *College of Education* de l'université d'Illinois Urbana-Champaign citée précédemment, et l'autre avec l'université Artevelde de sciences appliquées, à Gand, en Belgique, dans le cadre de leur programme anglophone *Bridges in Education*. Dans les deux cas, nos étudiant.es respectif.ves bénéficieraient à la fois d'un enseignement universitaire et d'un stage filé de pratique accompagnée en établissements scolaires sur une durée de 3 mois au semestre 2, une planification compatible avec les nouvelles maquettes du master MEEF, la première année étant libérée des concours. Ces projets rejoignent la volonté du Ministre de l'Éducation Nationale *"Imaginons une Europe où tous les professeurs ont eu une expérience dans un autre pays européen, avec les particularités d'un autre système scolaire. [...] C'est cela que nous sommes en train d'amorcer"* (Blanquer, AEF 15 janvier 2021). La création au niveau européen « d'académies d'enseignants Erasmus + » s'appuieraient au sein du réseau des Inspé sur des consortiums de 4 Inspé associés à un même pays. Lyon s'est positionné sur ce dossier sur le Danemark (en lien avec ses autres projets), l'Italie (ayant déjà un partenariat solide avec l'Assessorat de l'Éducation de la Région autonome Vallée d'Aoste), et l'Irlande.

L'inspé de Lyon accueille chaque année quelques étudiant.es étranger.ères (1 ou 2 seulement) à travers les accords Erasmus conclus avec l'université Lyon 1, par exemple au premier semestre 2019 nous avons reçu une étudiante catalane de l'université de Valencia en Espagne, qui a suivi des cours en M2 parcours professeur des écoles et qui a effectué un stage filé pendant 4 mois, dans 3 écoles différentes, en accord avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale et les conseillères pédagogiques responsables des Langues Vivantes. En 2021 nous avons accueilli une étudiante de l'université de Koblenz-landau, en M1, et placée dans une école d'application pour intervenir en allemand dans un projet récemment mis en œuvre de renforcement de l'apprentissage de l'allemand au cycle 2. Au second semestre 2021 un étudiant en formation d'enseignant de l'UCLL à Leuven en Belgique néerlandophone intégrera le parcours PLP Lettres Histoire.

La mobilité internationale sur une temporalité annuelle dans le cadre des études universitaires est difficilement réalisable sur le calendrier des formations de l'Inspé, malgré les possibilités octroyées par les programmes d'échanges Erasmus et les nombreux partenariats de l'Université Lyon 1, et plus récemment à travers l'alliance ARQUS d'Université Européenne. Ajoutons que ce n'est pas encore « entré dans les mœurs » et que la majorité des formateur.rices n'y sont pas favorables arguant du fait que les étudiant.es seront en déficit de formation sur site (préparation des concours français de recrutement notamment). Gageons que les impulsions du Ministère et de la Commission Européenne citées plus haut joueront dans ce sens. Néanmoins, quelques rares étudiant.es profitent de temps à autre du

programme d'assistants de langues à l'étranger déployé depuis des décennies par France Éducation International, ils doivent alors interrompre leur master (année de césure), le temps d'une année de riche expérience professionnelle rémunérée au sein d'établissements scolaires dans le monde pour enseigner le Français comme langue étrangère. Par ailleurs un partenariat de plus de 10 ans avec l'école américaine d'immersion française Normandale à Edina dans le Minnesota donne aussi l'opportunité à quelques étudiant.es chaque année (entre 2 et 5) de partir une année en tant qu'assistant.es pédagogiques, logé.es en familles et gratifié.es d'une somme forfaitaire. De cette expérience pédagogique, culturelle et linguistique exceptionnelle les étudiant.es reviennent transformé.es et très motivé.es pour préparer les concours de recrutement, leurs apports réflexifs et leur dynamisme en cours en master à leur retour sont notables. Devenus professeur.es des écoles dans l'académie de Lyon ou à Grenoble, certain.es ont d'ailleurs rapidement obtenu des postes fléchés Anglais pour participer à l'implémentation des classes EMILE dans ces académies. Nous argumentons donc en faveur de ces mobilités longues, pour qu'elles soient intégrées à la formation et valorisées, d'autant plus si elles permettent une expérience d'enseignement, car elles sont au service du développement professionnel et personnel des étudiant.es comme au service de l'innovation de l'Éducation Nationale et donc des élèves sur le terrain.

Annexe 9 : Ouverture du projet Inspé à l'international

3.6. Fiches formation des mentions de master MEEF et « parcours adaptés »

Décrire au moyen d'une fiche formation (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEEF pour laquelle l'INSPE demande l'accréditation, ainsi que la formation « parcours adaptés ».

En complément, renseigner le tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré fourni en annexe 3.

Les masters MEEF sont au cœur de la formation à l'Inspé avec un projet ambitieux de changement de paradigme autour de l'approche par compétences et de la formation par et à la recherche. Quelques éléments caractéristiques de cette approche, complémentaires à ceux déjà présentés dans l'introduction de la partie 3.1 ou dans la partie recherche, sont présentés ci-après. Ces points sont caractéristiques de l'approche pour l'ensemble des masters de l'Inspé de l'académie de Lyon et donc présentés de façon globale.

Les trois fiches pour les mentions premier degré, second degré et accompagnement éducatif sont annexées au présent document. La finalisation des parcours adaptés est soumise à la publication des textes d'organisation de la formation des stagiaires lauréat.es des concours.

Annexe 3 : Fiches formation des mentions de masters MEEF

Les maquettes MEEF de l'académie de Lyon sont construites dans une approche par compétences et identification de 4 blocs de compétences. Cette approche structure le continuum de formation d'un.e étudiant.e se destinant aux métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation. Il est nécessaire de compléter les éléments précédemment décrits sur l'APC en 3.1 en abordant les problématiques liées aux questions de répartitions par semestre ou année, aux questions d'évaluation du parcours, à l'obtention de crédits. Ces problématiques universitaires sont également à croiser avec les problématiques « concours » et les questions de mise en stage.

Les blocs de compétences sont les suivants :

- B1 : L'enseignant.e, acteur.rice de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- B2 : L'enseignant.e concepteur.rice de son enseignement, anticipant les apprentissages de chaque élève
- B3 : L'enseignant.e efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, pour faire

- apprendre chaque élève
- B4 : L'enseignant.e, praticien.ne réflexif.ve acteur.rice de son développement professionnel.

Principe pour un bloc

Les blocs de compétences sont certifiants avec attribution d'ECTS. Chaque bloc est structuré avec 2 UE de structuration des ressources et une UE d'intégration des ressources en situation. Le principe de structuration d'un bloc est le suivant :

Bloc Bi	Compétence à faire acquérir	Composantes de la compétence	UE SR1	UE SR2	UE IRS	Axes de formation : des contenus à intégrer aux UE	Situation d'évaluation
	Cci	Composante 1		x	x	Contenus issus du référentiel de formation	En appui sur des SIP.
		Composante 2		x	x		
		Composante 3		x	x		
	Pi	Composante 1	x		x		
		Composante 2	x		x		
		Composante 3		x	x		
		Composante 4		x	x		
	Pj	Composante 1	x		x		
		Composante 2		x	x		

Tableau 11 : structuration type d'un bloc de compétence dans le cadre des maquettes de master MEEF. Légende : Ci pour compétence i, Cci pour compétence commune i, Pi pour compétence du professeur i, UE SR pour UE de structuration des ressources, UE IRS pour UE d'intégration des ressources en situation. x signifie « permet de mobiliser ».

Organisation du master

L'idée d'une progressivité des apprentissages dans le parcours M1-M2 fait qu'un même bloc est retravaillé deux fois, sur les deux années, avec des colorations différentes. Le schéma ci-dessous donne la structure pluriannuelle.

Tableau 12 : structure pluri-annuelle de la maquette de formation de master MEEF

Organisation pluriannuelle de la formation en appui sur les blocs de compétences

	L2		L3		M1		M2		T1	T2	T3	T4	T5	T6
Semestre	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10						
Blocs	B1	B2	B1	B3	B1	B3	B1	B3	B1/B4	B3/B4, B2/B4		B1/B3/B4		...
Niveau minimum attendu	1	1	1	1	1	1	2	2						

Pas de semestrialisation des évaluations

M1														
	B1-M1			B2-M1			B3-M1			B4-M1				
	UE SR1 B1-M1	UE SR2 B1-M1	UE IRS B1-M1	UE SR1 B2-M1	UE SR2 B2-M1	UE IRS B2-M1	UE SR1 B3-M1	UE SR2 B3-M1	UE IRS B3-M1	UE SR1 B4-M1	UE SR2 B4-M1	UE IRS B4-M1		
Crédits			12			24			12			12	60	
HEFD			> 30	80			> 70	210				> 40	110	

Contenu des blocs

Pour organiser les contenus des blocs et des UE, les responsables de parcours s'appuient sur les compétences du bloc, les composantes de compétences, données par le référentiel de compétences et priorisées pour certaines en M1, les attendus de formation issus du référentiel de formation de l'arrêté de juillet 2020, les priorités de l'Inspé et les orientations globales par bloc. Les responsables de parcours prennent également en compte les différents équilibres quantitatifs, dont la répartition de la charge de travail des étudiant.es sur l'année (Tab. 13) et la répartition des contenus issue du référentiel de formation des masters MEEF.

Pour chaque parcours la mise en place des contenus s'appuie sur la ventilation issue du référentiel de formation des masters MEEF, avec

- o Pour la mention premier degré :
 - Au moins 55 % du temps à la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs fondamentaux à l'école
 - Au moins 20% du temps à la polyvalence et à la pédagogie générale
 - Au moins 15 % du temps à l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles
 - 10% du temps sont réservés au contexte propre, notamment territorial, et aux innovations pédagogiques de chaque Inspé.

- o Pour la mention second degré
 - au moins 45 % du temps de formation seront consacrés aux disciplines et à la maîtrise des savoirs fondamentaux ;
 - au moins 30% seront dédiés aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage efficaces, à l'évaluation et à la gestion de classe ;
 - au moins 15 % du temps seront dédiés à la recherche ;
 - 10% du temps seront réservés aux contextes et innovations propres de chaque INSPE.

Charge de travail des étudiant.es

Concernant la répartition de la charge de travail des étudiant.es, il est à noter que les années de M1 et M2 sont déséquilibrées en heures TD (480 en M1 et 320 en M2) mais équilibrées en crédits ECTS et en charge de travail pour les étudiant.es. Rappelons que l'année de M2 porte un stage de 12 semaines, ce qui correspond à un tiers temps en responsabilité pour les étudiant.es alternant.es.

M1		SR1	SR2	IRS	SR1	SR2	IRS	SR1	SR2	IRS	LVE M1	SR1	IRS	Total
		B1M1	B1M1	B1M1	B2M1	B2M1	B2M1	B3M1	B3M1	B3M1		B4M1 dont OPP	B4M1	
S1	Crédits	3		3	4	3	4	3		3	2	2	3	30
	Heures	20		20	40	20	30	35		20	25	15	15	
S2	Crédits		3	3	6	3	4		3	3		3	2	30
	Heures		20	20	60	20	40		35	20		10	15	
	crédits/ htd		12	80		24	210		12	110		12	80	480
M2		SR1	SR2	IRS	SR1	SR2	IRS	SR1	SR2	IRS	LVE M2	SR1	IRS	Total
		B1M2	B2M2	B1M2	B2M2	B2M2	B2M2	B3M2	B3M2	B3M2		B4M2 dont OPP	B4M2	
S3	Crédits	3		3	3		3	3	3	3	2	3	4	30
	Heures	20		20	20		20	10	10	15	25	15	25	
S4	Crédits		3	3		3	3	5	5	5			3	30
	Heures		20	20		20	20	15	15	15			15	
	crédits/ htd		12	80		12	80		24	80		12	80	320

Tableau 13 : répartition des horaires et crédits ECTS dans le cadre de la maquette de master MEEF

Evaluation des étudiant.es

Dans la démarche proposée, il est difficilement envisageable de s'attacher à l'évaluation de chaque apport en formation ; la charge de travail des étudiant.es ne le permet pas et la démarche y perdrait de son sens ;

L'évaluation est prise en charge dans le cadre des UE IRS et est une évaluation des compétences. L'évaluation des compétences est fondée sur des SIP, situations intégratives professionnelles. L'évaluation certificative des compétences repose sur un jugement centré sur le processus d'apprentissage. La compétence est démontrée par l'observation des étudiant.es dans le traitement de tâches complexes :

- contextualisées et « authentiques » (réelles, ou proches de situations réelles) ;
- nécessitant la construction d'une production élaborée par l'étudiant.e ;
- s'appuyant sur la mobilisation de nombreux acquis des différents cours, de façon articulée ;
- proposant un contexte d'autonomie et d'autonomisation, incitant l'étudiant.e à aller chercher les ressources lui permettant d'arriver à un résultat ;
- pouvant comporter une forme de collaboration entre les pairs.

Une proposition d'organisation de l'évaluation par bloc a été faite en CRDF. Le schéma ci-dessous décrit l'organisation de l'évaluation, ici pour l'année de M1 :

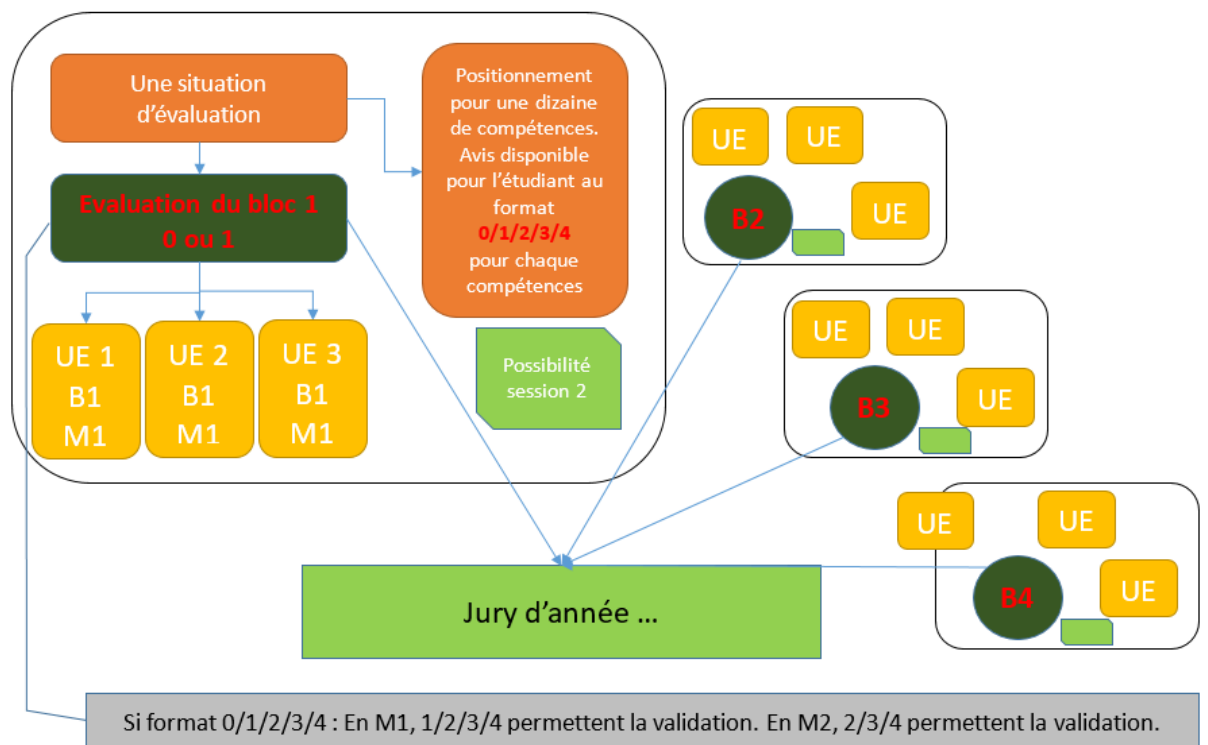


Figure 9 : Modalités d'organisation de l'évaluation des compétences dans le cadre des maquettes de master MEEF

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences par bloc sont en cours d'élaboration.

L'appropriation de la dynamique d'approche par compétence par tou.te.s les acteur.rices est primordiale. Elle oblige à un réel travail d'équipe, et une forte coordination des enseignements. Les responsables des UE IRS auront un rôle majeur dans la mise en œuvre et devront s'assurer de la cohérence du bloc.

Il est à noter que l'évaluation des compétences doit prendre en compte elle aussi le référentiel de formation : « Les compétences attendues en fin de formation initiale à l'entrée dans le métier sont exprimées en niveaux de maîtrise sur une échelle de 0 à 4 : celle-ci permet aux formateur.rices de prendre en compte la diversité des profils des formé.es et de disposer d'un outil objectivant et harmonisant les pratiques d'accompagnement et d'évaluation des fonctionnaires stagiaires et des étudiant.es bénéficiant de parcours adaptés ; la formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus. » où les niveaux considérés sont les suivants :

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées ; n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon

autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Préparation aux « concours »

La formation proposée par les masters MEEF est universitaire à visée professionnalisante. L'approche par compétence mobilisée répondra d'autant mieux aux besoins des étudiant.es que les concours intégreront eux-même cette dimension dans les épreuves auxquelles seront soumis les candidat.es.

Les maquettes des masters mises en œuvre ont intégré la préparation aux concours dans les différentes UE, de structuration des ressources ou d'intégration des ressources en situation. La mobilisation des différents blocs se fait en lien avec les différentes épreuves.

Mises en stage

A l'heure de la rédaction de ce dossier les conditions de mise en stage des étudiant.es en M1 et M2 ne sont pas encore totalement connues. L'organisation des mises en stage se fait sur la base suivante :

étudiant.e	Mise en stage	Commentaire
M1 non AED	6 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée	Temporalité à préciser. Modalité d'expérimentation pour le mémoire à définir
M1 AED	Prolongation du contrat en cours	Rendre compatible l'expérience professionnelle et la formation en M1
M2 alternant.e	12 semaines en responsabilité dans un établissement scolaire sur le S3-S4	Modalité à préciser
M2 non alternant.e, stage EN	12 semaines de stage en pratique accompagnée dans un établissement scolaire	Modalité à préciser
M2 non alternant.e, stage non EN	12 semaines de stage dans une structure	Possibilité à confirmer

Tableau 14 : Modalités de mise en oeuvre des stages dans le cadre des masters MEEF

Le bureau des stages du pôle "continuum" est chargé de coordonner les stages pour l'ensemble des parcours.

Pour les M1 non AED, la forme de la mise en stage n'est pas finalisée. Elle pourrait combiner stage filé et stage massé.

Pour les M2 alternant.es, la forme de la mise en stage n'est pas finalisée. Plusieurs modalités

sont en cours d'étude. Un dispositif d'accompagnement spécifique est mis en place, sous une forme qui pourrait être proche du tutorat-mixte des fonctionnaires stagiaires à mi-temps.

Dans le cadre de l'alternance intégrative, l'expérience en milieu professionnel est évaluée à la fois à travers une ou plusieurs unités d'enseignement du master, et les appréciations des tuteur.rices qui l'accompagnent. Cette évaluation est associée pour 4 crédits en M1 sur le bloc 3 et pour 16 crédits en M2 avec 4 crédits sur le bloc 2 et 12 crédits sur le bloc 3.

4) Budget de projet

4. Budget de projet

4.1. Analyse des budgets de projets antérieurs et leur évolution

L'organisation budgétaire de l'Inspé reflète la dualité de la structure :

- le budget propre intégré correspond au fonctionnement de la composante universitaire rattachée à l'université Lyon 1. Bien que régulièrement présenté et discuté en conseil d'institut, il ne sera pas abordé de façon directe ici. L'annexe 12 présente, à titre indicatif, le bilan budgétaire de la composante pour les exercices 2017 à 2019.
- le budget de projet décrit l'implication des différents partenaires dans la conduite du projet académique de formation des enseignant.es

Annexe 12 : Exemple de budget propre intégré de l'Inspé composante

Principes de construction des budgets de projet antérieurs.

Lors de la création de l'ESPE en 2013, une première version du budget de projet avait été réalisée par l'ensemble des acteur.rices du projet de formation des enseignant.es.

Budget consolidé ESPE - Académie de Lyon	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Saint-Etienne	Rectorat	Ressources propres	Totaux
1 Masse salariale - ETAT (ENS+EC+BIATSS) (1)	16 664 814 €						16 664 814 €
2 Documentation pour ESPE	244 304 €						244 304 €
3 Fonctions supports pour ESPE	1 583 053 €						1 583 053 €
4 Fonctionnement général ESPE	722 314 €					247 396 €	969 710 €
5 Fonctionnement général UFR (1) (2)	2 062 800 €	1 764 480 €	1 198 800 €	1 616 400 €			6 642 480 €
6 Autres contributions des universités au projet ESPE		118 000 €	36 000 €	120 000 €			274 000 €
7 Dispositif EAP (3) (4)	2 200 €	8 250 €	2 500 €	4 350 €	281 400 €		298 700 €
8 Encadrement des stagiaires et des admissibles du 1er degré - Ain (4)						94 015 €	94 015 €
9 Encadrement des stagiaires et des admissibles du 1er degré - Loire (4)						236 672 €	236 672 €
10 Encadrement des stagiaires et des admissibles du 1er degré - Rhone (4)						1 016 680 €	1 016 680 €
11 Encadrement des stagiaires et des admissibles du 2nd degré (4)						1 514 344 €	1 514 344 €
12 FC-ASH	190 894 €						190 894 €
13 FC enseignants 1er degré - Ain (4)						102 000 €	102 000 €
14 FC enseignants 1er degré - Loire (4)						98 795 €	98 795 €
15 FC enseignants 1er degré - Rhone (4)						299 777 €	299 777 €
16 FC enseignants 2nd degré (4)						1 409 791 €	1 409 791 €
Total	21 470 379 €	1 890 730 €	1 237 300 €	1 740 750 €	5 053 474 €	247 396 €	31 640 029 €
Répartition des moyens totaux	67,9%	6,0%	3,9%	5,5%	16,0%	0,8%	100,0%

Tableau 15 : Budget de projet synthétique, année 2013

La méthodologie de travail de construction du budget de projet a ensuite été affinée dans la perspective de la construction du dossier d'accréditation déposé en février 2016. Cette méthodologie est précisée dans l'annexe 12. Bien que n'ayant pas pu être intégré dans le dossier d'accréditation 2016 lui-même, le budget de projet a été reconstruit sur la base de cette nouvelle méthodologie, démarche qui a abouti en 2017.

Budget	consolidé ESPE - Académie de Lyon	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Saint-Etienne	Rectorat	Ressources propres	Totaux
1	1	Masse salariale - ETAT	15 255 317 €					15 255 317 €
2	2	Documentation INSPE	752 791 €					752 791 €
3	3	Fonctions supports pour INSPE	1 145 102 €					1 145 102 €
4	4	Fonctionnement général INSPE	776 227 €				247 396 €	1 023 623 €
5	5	Formation continue gérée par UCBL	208 309 €					208 309 €
6	6	Fonctionnement général des composantes universitaires	2 359 476 €	1 815 893 €	1 418 640 €	1 760 700 €		7 354 709 €
7	7	autres contributions des universités au projet INSPE		93 166 €	28 423 €	94 746 €		216 335 €
8	8	Dispositif EAP	2 200 €	8 250 €	2 500 €	4 350 €	856 252 €	873 552 €
9	9	FC-ASH					75 402 €	75 402 €
10	10	FC enseignants					1 052 598 €	1 052 598 €
11	11	Masse salariale BOP 141					172 200 €	172 200 €
12	12	Moyens dédiés					897 422 €	897 422 €
13		Total	20 499 422 €	1 917 309 €	1 449 563 €	1 859 796 €	3 053 874 €	29 027 360 €
14		Répartition des moyens totaux	67,9%	6,0%	3,9%	5,5%	16,0%	100,0%

Tableau 16 : Budget de projet synthétique, année 2017

Dans le prolongement de l'élaboration du budget de projet 2017 et sur la base des attendus de la circulaire du 10 mars 2014 portant mention de la réforme de la formation des enseignant.es, une cartographie économique du projet Inspé a par ailleurs été engagée en mars 2017 afin de permettre à l'université de rattachement de l'ESPE et à l'ESPE elle-même d'avoir une représentation de l'ensemble des moyens dédiés à la formation des enseignant.es. Conduite sous l'égide de l'inspection générale et en coordination avec l'ensemble des partenaires du projet ESPE, quatre groupes de travail ont été mis en place :

- 1 comité de pilotage
- 1 GT contribution de l'académie
- 1 GT budget impliquant les 4 universités partenaires
- 1 GT charges et potentiels d'enseignement

Le périmètre de cette démarche portait sur tous les parcours de masters MEEF, les formations pour les parcours adaptés (DU 4.6 et DU 5), DU psy EN, les formations CAPASH (devenues CAPPEI), les formations du pôle de professionnalisation (précurseur du pôle "continuum" et gérant les échanges FI-FC) et les UE mutualisées avec d'autres DU ou masters.

Elle impliquait que tous les étudiant.es entrant dans le périmètre de la cartographie tel que défini soient inscrit.es pédagogiquement et identifié.es par l'ESPE ; que les maquettes des différentes formations du périmètre soient arrêtées et partagées entre l'ESPE et les composantes ou universités partenaires chargées de leur mise en œuvre ; que volume des heures-enseignant.es générées par lesdites maquettes soit également arrêté et partagé entre l'ESPE et les composantes ou universités partenaires.

Elle visait enfin plusieurs objectifs complémentaires :

- Objectiver les situations : entre composantes/ entre universités/ avec le rectorat
- Faciliter la comparaisons des données entre les ESPE
- Optimiser les coûts et étayer un système d'allocation des moyens efficace
- S'appuyer en priorité sur le réalisé = les données financières du dernier exercice connu
- Devenir un outil de projection pluriannuelle
- En apportant des éléments d'objectivation, outiller la consolidation d'un partenariat complexe autour des ESPE.

De nature à faciliter la construction du budget de projet, sans toutefois s'y substituer, cette démarche devait permettre de garantir une visibilité sur la soutenabilité de l'offre de formation MEEF en lien avec la construction du dossier d'accréditation.

Elle a abouti à différents types de résultats selon que la nature des données et les logiques de comptabilisation retenues :

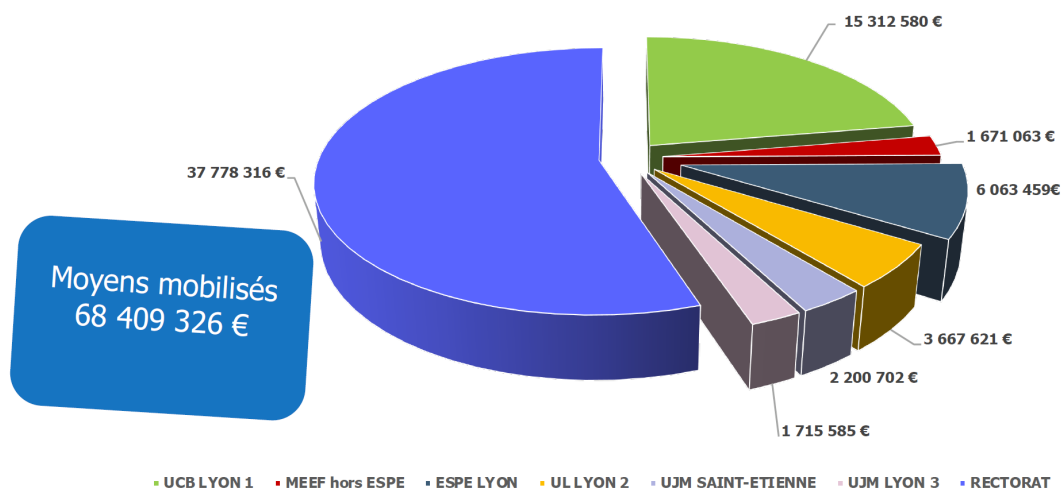


figure 10 : résultats de la cartographie économique de l'Inspé de Lyon en termes de contribution des établissements et institutions partenaires

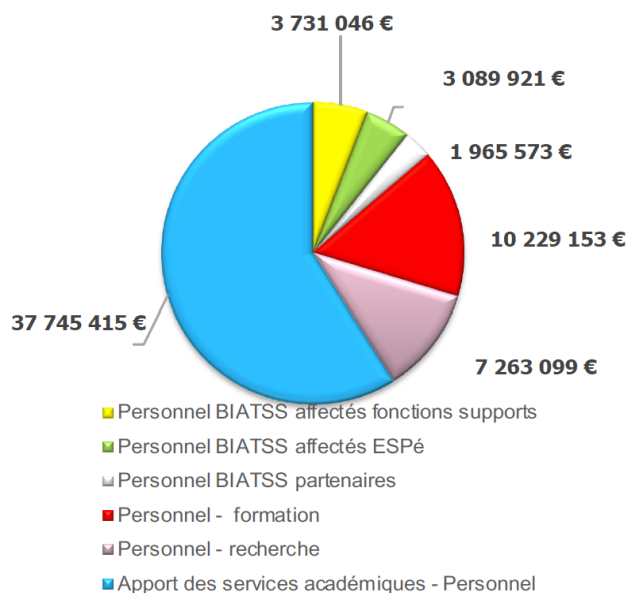


Figure 11 : résultats de la cartographie économique concernant la répartition des charges de masse salariale par nature des emplois

Tableau 1

Charges d'enseignement projet ESPE au sein de	Heures réalisées par des enseignants des universités					TOTAL	%
	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	UJM	TOTAL		
	Lyon 1	35 208	-	-	-		
%	100%	0%	0%	0%	100%		
Lyon 2	3 429	11 714	-	-	15 143	21%	
%	23%	77%	0%	0%	100%		
Lyon 3	3 171	-	5 737	-	8 907	12%	
%	36%	0%	64%	0%	100%		
UJM	6 919	-	-	5 860	12 778	18%	
%	54%	0%	0%	46%	100%		
TOTAL	48 726	11 714	5 737	5 860	72 037	100%	
	68%	16%	8%	8%	100%		

Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	UJM	TOTAL
Heures faites dans des diplômes Lyon 1				
72%	0%	0%	0%	49%
Heures faites dans des diplômes Lyon 2				
7%	100%	0%	0%	21%
Heures faites dans des diplômes Lyon 3				
7%	0%	100%	0%	12%
Heures faites dans des diplômes UJM				
14%	0%	0%	100%	18%
Total				
100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 17 : résultats de la cartographie économique concernant la participation des enseignants des différents établissements universitaires dans les formations portés par les établissements partenaires

Tableau 5

		Sur la base des heures réalisées par des enseignants des universités					
		Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	UJM	TOTAL	
Coût de l'offre de formation	Enseignants-chercheurs	2 563 673 €	1 138 724 €	549 870 €	544 469 €	4 796 737 €	30%
	%	53%	24%	11%	11%	100%	
	Enseignants 2nd degré	9 210 295 €	865 849 €	100 155 €	369 414 €	10 545 713 €	66%
	%	87%	8%	1%	4%	100%	
	Vacataires	413 030 €	47 672 €	129 943 €	69 882 €	660 527 €	4%
	%	63%	7%	20%	11%	100%	
	TOTAL	12 186 998 €	2 052 245 €	779 968 €	983 765 €	16 002 976 €	100%
		76%	13%	5%	6%	100%	

Tableau 18 : résultats de la cartographie économique concernant le coût de l'offre de formation en fonction du statut des intervenants dans les formations universitaires

Dans le cadre du présent dossier d'accréditation, le premier principe retenu a été celui d'une actualisation des données du budget de projet sur le même périmètre que celui prévu par la méthodologie 2016. La période de référence retenue est l'année universitaire 2018-2019 et l'année budgétaire 2019. Ce choix s'explique par le fait qu'il s'agit de la dernière année universitaire non affectée par la crise sanitaire et du dernier exercice budgétaire dont les données sont certifiées. La structure du budget reprend, pour l'essentiel celle utilisée en 2013 et 2017 à quelques nuances d'organisation près concernant l'explicitation des contributions de l'UCBL et du rectorat.

Le tableau suivant présente la version synthétique consolidée de ce budget de projet.

Budget consolidé ESPE-Inspé - Académie de Lyon	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Saint-Etienne	Rectorat	Totaux
1 Masse salariale des personnels enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'Inspé (composante UCBL)	13 301 526 €					13 301 526 €
2 Masse salariale des personnels IATSS affectés à l'Inspé (composante UCBL)	2 362 414 €					2 362 414 €
3 Masse salariale des fonctions supports détachées auprès de l'Inspé (DIRPAT+ DSI + PGF)	404 637 €					404 637 €
4 Masse salariale des services centraux intervenant en support de l'Inspé	1 310 245 €					1 310 245 €
5 Masse salariale et moyens dévolus par le SCD à l'Inspé	469 500 €					469 500 €
6 Moyens fonctionnement SCD au bénéfice de l'Inspé	109 024 €					109 024 €
Autres fonctions soutiens dévolues à l'Inspé	376 073 €					376 073 €
7 Ressources propres	484 466 €					484 466 €
8 Formation continue gérée par UCBL	310 584 €					310 584 €
9 Fonctionnement général des composantes universitaires	2 606 076 €	1 962 453 €	1 487 766 €	1 769 700 €		7 825 995 €
10 Contribution des universités au projet de l'Inspé	775 259 €	93 166 €	28 423 €	94 745 €		991 593 €
11 Dépôtif EAP					480 035 €	480 035 €
12 Encadrement des stagiaires et FC enseignants 1D					20 226 677 €	20 226 677 €
13 Encadrement des stagiaires et FC enseignants 2D					12 940 111 €	12 940 111 €
14 FC-CAPPEI et MFN					66 948 €	66 948 €
Masse salariale ingénierie de formation 2D					329 696 €	329 696 €
Moyens dédiés					9 907 993 €	9 907 993 €
Total	22 509 804 €	2 055 619 €	1 516 189 €	1 864 445 €	43 951 460 €	71 897 517 €

Tableau 19 : Tableau synthétique du budget de projet de l'Inspé de l'académie de Lyon (année 2019)

Analyse :

La comparaison des budgets de projets 2013, 2017 et 2019 montre que les contributions des universités partenaires au projet Inspé entrent principalement dans deux catégories différentes : contributions directes des composantes au portage des parcours de formation qu'elles abritent (on retrouve ici le principe d'une contribution diffuse des différents partenaires) et une contribution directe au projet lui-même sous la forme du versement d'une somme déterminée par convention au budget de projet (voir annexe 5). Cette dernière contribution correspond notamment à la mutualisation et à la gestion à l'échelle du projet d'un certain nombre d'actions de formation, telles que le bloc 4 académique.

Que l'on considère les contributions diffuses ou directes, la comparaison des trois versions du budget de projet montre une forte stabilité de ces contributions, signe d'une reconduction avec adaptation du fonctionnement du projet sur la période considérée.

Les variations constatées pour les contributions du rectorat s'expliquent essentiellement par deux raisons : une évolution du périmètre pris en compte dans le budget 2017 par rapport au budget 2013 (absence des actions de formation initiale pour les fonctionnaires stagiaires dans le budget 2017), à l'origine d'un écart de l'ordre de 2 millions d'euros. L'écart plus conséquent à la hausse pour le budget de projet 2019 s'explique quant à lui par une modification des modalités de calcul de la prise en charge du suivi et de l'accompagnement des stagiaires par les enseignants des établissements scolaires et écoles. Cette

modification s'appuie sur la méthodologie construite dans le cadre de la cartographie économique réalisée en 2018 et dont les principes ont été intégrés pour le budget de projet 2019 alors qu'ils ne l'avaient pas été dans les versions précédentes du budget de projet.

4.2. Principes retenus pour la construction du budget de projet des exercices futurs

La construction d'un budget de projet adapté à l'évolution des formations doit s'appuyer sur le travail très conséquent réalisé précédemment. La méthodologie établie en 2016 sert de base pour cette élaboration, la cartographie économique permettant d'affiner les données.

Annexe 13: méthodologie de construction du budget de projet

A la date de dépôt du dossier d'accréditation un certain nombre d'inconnues rendent cependant impossible la construction d'un budget de projet prévisionnel rendant compte d'un modèle économique fiable pour le projet et pour la composante Inspé. Ces incertitudes sont les suivantes :

- inachèvement de la construction de maquettes de formation ne permettant pas de prévoir avec certitudes les contributions des différentes catégories de personnels dans la formation et, partant, les contributions réciproques des différents partenaires du projet
- Incertitudes sur les modalités de mise en œuvre des stages au cours de la formation (nombre de berceaux d'alternance, nombre de stages en observation ou pratique accompagnée et conditions d'indemnisation...)
- Incertitudes sur les modalités d'organisation de l'année post-concours (quotité de travail en responsabilité et de formation pour les différentes catégories de lauréats des concours, modalités d'attribution de l'accompagnement financier par l'Etat du tuteur)
- incertitudes sur l'attractivité des formations et les effectifs étudiant.es qui en découleront
- incertitudes sur le volume des interventions croisées FI/FC

S'il n'est donc pas possible de produire un budget de projet correspondant à la situation à venir, il est cependant possible de prévoir le cadre dans lequel s'inscrira ce budget en tenant compte des caractéristiques des formations à mettre en place et des dispositifs en cours de construction pour accompagner ces évolutions (pôle "continuum", interventions des formateurs.rices en temps partagé, interventions des PEMF, interventions des formateurs.rices universitaires dans le champ de la formation continue...).

La structure de ce budget est présentée dans le tableau suivant.

Structure du budget consolidé Inspé - Académie de Lyon	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Saint-Etienne	Rectorat	Ressources propres	Totaux
1 Masse salariale des personnels enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'Inspé							- €
2 Masse salariale des personnels IATSS affectés à l'Inspé							- €
3 Masse salariale des fonctions supports détachées auprès de l'Inspé (DIRPAT + DSI + PGF)							- €
4 Masse salariale des services centraux intervenant en support de l'Inspé							- €
5 Masse salariale et moyens dévolus par le SCD à l'Inspé							- €
6 Autres fonctions soutiens dévolus à l'Inspé							- €
7 Budget propre intégré							- €
8 Formation continue gérée par UCBL							- €
9 Fonctionnement général des composantes universitaires							- €
10 Contribution des universités au projet de l'Inspé et ressources propres							- €
11 Contribution des partenaires au fonctionnement du pôle continuum							- €
12 Formation initiale des étudiants MEEF 1D							- €
13 Formation initiale des étudiants MEEF 2D							- €
14 Encadrement des stagiaires du 1er degré							- €
15 Encadrement des stagiaires du 2nd degré							- €
16 FC CAPPE I							- €
17 FC enseignants 1er degré							- €
18 FC enseignants 2nd degré							- €
19 Masse salariale BOP 141							- €
20 Moyens dédiés							- €
Total	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Répartition des moyens totaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%

Tableau 20 : Structure du budget de projet synthétique dans le cadre de la nouvelle offre de formation

Le travail d'actualisation du budget de projet et de projection dans le futur modèle

économique du projet Inspé se poursuivra au-delà de la restitution du présent dossier d'accréditation. Un groupe de travail dédié aura la charge de ce travail d'actualisation à partir de février 2021. Ce groupe pourra s'appuyer sur un certain nombre d'outils de projection déjà disponibles, dont l'enjeu est d'intégrer les différents aspects qualitatifs et quantitatifs de la réforme en cours. A titre d'exemple, les outils présentés en annexes 14 visent ainsi à intégrer, dans le cadre de la structure des maquettes, les contraintes relatives à la prise en compte de différents domaines de formation (enseignements fondamentaux ou disciplinaires, place de la recherche...), les contraintes liées à la mise en oeuvre du critère "1/3 temps de la formation pris en charge par des personnels de l'enseignement scolaire" et les effectifs étudiants à prévoir. Croisé avec le bilan des interventions de personnels de l'enseignement scolaire dans la formation initiale réalisé en mai 2020, ils permettent de mesurer la marche à franchir sur ce critère.

Annexe 14 : Outil de simulation des volumes d'intervention des différentes catégories de personnels dans les nouveaux modèles de maquettes de formation

4.3. Budget de projet actualisé

Annexe 4: Tableau des différents budgets de projet

-

* * *

Remarques particulières (à renseigner le cas échéant) :

- **Annexe 1 :** indicateurs
- **Annexe 2 :** tableau du nombre de personnels formateur.rices affectés à l'INSPE et pyramides des âges
- **Annexe 3 :** tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré
- **Annexe 4 :** tableau du budget de projet actualisé
- **Annexes autres :** convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc. cahier des charges du tutorat mixte

GLOSSAIRE

AED : Assistant d'éducation

AAP : Appel à projet

ALP Actions Locales Prioritaires

ANR : Agence Nationale de la Recherche

APC : Approche par compétences

CAFFA Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

CAFIPEMF : Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

CAPPEI : Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

CIO : Centre d'Information et d'orientation

COMUE : Communautés d'universités et établissements

COSP : Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

CRCT : Congé pour recherches et conversions thématiques

CRDF : Conseil des responsables de dispositifs et de Formations

DANE : Délégation académique au numérique éducatif

DASEN : directeur.rice Académique des services de l'Éducation nationale

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DFIE : Délégation à la formation, l'innovation et l'expérimentation

DNE : Direction du numérique pour l'éducation

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

EABEP : Élèves à besoin éducatifs particuliers

EC : Enseignant.e chercheur

EDD : Education au Développement Durable

EPLE : Etablissement public local d'enseignement

ESPE : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation

FC : Formation continue

FI : Formation initiale

FIL : Formation d'initiative locale

FTLV : Formation tout au long de la vie

F2F : Formation de formateurs

GRD : Groupe de ressources disciplinaire

GRT : Groupe de ressources transversal

ICE : Institut Carnot de l'Éducation

IATSS : Ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé

IEN : Inspecteur de l'éducation nationale

IFÉ : Institut Français de l'Éducation

INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

IREM : Institut de recherche pour l'enseignement des mathématiques

IRS : Intégration des ressources en situation

ISFEC : Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique

LÉA : Lieu d'éducation associé

MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

MFIN : Modules de formation d'initiative nationale

MIE : Mission innovation et expérimentation

MILDECA : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

PAF : Plan académique de formation

PEMF : Professeur des écoles maître formateur

PFR : Pôle de formation et de recherche

PPCR : Protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations

PPPE : Parcours de préparation au professorat des écoles

POLLEN : PÔLe Lyonnais d'Expérimentation et d'inNovation

RASED : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

RELYS : Recherche en Éducation Lyon Saint-Etienne

REP : Réseau d'éducation prioritaire

RNCP, Répertoire national des certifications professionnelles

RTP : Réseau thématique pluridisciplinaire

SIP : Situation professionnelle intégrative

SFR : Structure fédérative de recherche

UDL : Université de Lyon

UEO : Unité d'enseignement d'ouverture